



# Rapport diagnostic de la chaîne des ressources éducatives au Sénégal

RESSOURCES  
éducatives



Mars 2022

© UNESCO 2022



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO), (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'archive ouverte de l'UNESCO (<https://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

# Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES	5
LISTE DES ACRONYMES	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	9
CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE	12
CHAPITRE II : CONTEXTE INSTITUTIONNEL	14
I. Caractéristiques du système éducatif sénégalais	15
II. Options stratégiques générales en matière de ressources éducatives	18
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS D'UNE VISITE D'ÉCOLES AD HOC	21
I. Constats qualitatifs	22
II. Constats quantitatifs	27
CHAPITRE IV : ANALYSE DE LA SITUATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES SELON LEURS DIMENSIONS CLÉS	39
I. Facteurs socio-économiques du pays influençant le domaine des ressources éducatives	40
II. Accessibilité des manuels scolaires et des guides de l'enseignant	44
III. Pertinence perçue des manuels scolaires	58
IV. Disponibilité et pertinence des matériels didactiques	59
V. Gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires	60
VI. Ressources numériques dans l'éducation	65
VII. Coûts et financements des ressources éducatives	67
VIII. Synthèse du diagnostic	68
CHAPITRE V : INITIATIVES MISES EN ŒUVRE FACE À LA CRISE DU COVID-19	69
CHAPITRE VI : BONNES PRATIQUES RELEVÉES	75
CHAPITRE VII : RECOMMANDATIONS	83
ANNEXE : ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES DU CURRICULUM EN APC À L'ÉLÉMENTAIRE (NOMBRE ET COÛT)	88
RÉFÉRENCES	89

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Informations générales sur les établissements visités	27
<b>Tableau 2</b> : Gestion des manuels	28
<b>Tableau 3</b> : Ratio manuels de lecture par élève à l'élémentaire	29
<b>Tableau 4</b> : Ratio manuels de mathématiques par élève à l'élémentaire	30
<b>Tableau 5</b> : Ratio manuels d'autres disciplines par élève à l'élémentaire (histoire, géographie, IST...)	31
<b>Tableau 6</b> : Ratio manuels de français par élève au moyen	31
<b>Tableau 7</b> : Ratio manuels de mathématiques par élève au moyen	32
<b>Tableau 8</b> : Ratio manuels de sciences par élève au moyen	32
<b>Tableau 9</b> : Ratio manuels d'histoire-géographie par élève au moyen	32
<b>Tableau 10</b> : Nombre de guides du professeur par discipline au moyen	33
<b>Tableau 11</b> : Ratio manuels de français par élève au secondaire	33
<b>Tableau 12</b> : Ratio manuels de mathématiques par élève au secondaire	34
<b>Tableau 13</b> : Ratio manuels de sciences par élève au secondaire	34
<b>Tableau 14</b> : Ratio manuels d'histoire-géographie par élève au secondaire	35
<b>Tableau 15</b> : Ratio manuels d'autres disciplines par élève au secondaire	35
<b>Tableau 16</b> : Nombre de guides du professeur au secondaire	36
<b>Tableau 17</b> : Disponibilité de matériel didactique de classe ou d'école	37
<b>Tableau 18</b> : Disponibilité de matériel de laboratoire	38
<b>Tableau 19</b> : Nombre de manuels requis par élève	44
<b>Tableau 20</b> : Ratio manuels de français par élève à l'élémentaire public par académie en 2020	45
<b>Tableau 21</b> : Ratio manuels de mathématiques/élève dans l'élémentaire public	46
<b>Tableau 22</b> : Ratio manuels de français par élève au moyen général public	47
<b>Tableau 23</b> : Ratio manuels de sciences physiques par élèves au moyen général public	48
<b>Tableau 24</b> : Ratio manuels de mathématiques par élève au moyen général public	49
<b>Tableau 25</b> : Ratio manuels de SVT par élève au moyen général public	50
<b>Tableau 26</b> : Ratios manuels de mathématiques par élève au secondaire général public en 2020	51
<b>Tableau 27</b> : Ratio manuels de SVT par élève au secondaire général public par académie en 2020	52
<b>Tableau 28</b> : Ratios manuels de français par élève au secondaire général public	53
<b>Tableau 29</b> : Ratios manuels de sciences physiques par élève au public	54

**LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES**

<b>Figure 1</b> : Organigramme du ministère de l'Éducation nationale	15
<b>Graphique 1</b> : Difficulté qui affecte le plus la chaîne des RE	22
<b>Graphique 2</b> : Conception de supports (cycle moyen)	23
<b>Graphique 3</b> : Disponibilité d'espace de stockage	23
<b>Graphique 4</b> : Indications sur l'utilisation des RE	24
<b>Graphique 5</b> : Écarts entre manuels et programmes	25
<b>Graphique 6</b> : Formation des enseignants à l'utilisation des RE	25

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ADEM/Dakar</b>	Appui au développement de l'enseignement moyen dans la région de Dakar
<b>AEF</b>	Assises de l'éducation et de la formation
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AMS</b>	Appui au manuel scolaire
<b>ANDS</b>	Agence nationale de la statistique et de la démographie
<b>ANPECTP</b>	Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits
<b>APC</b>	Approche par les compétences
<b>APE</b>	Association des parents d'élèves
<b>ATADMD</b>	Assistance technique pour l'approvisionnement durable en matériel didactique
<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>BFEM</b>	Brevet de fin d'études moyennes
<b>CNA</b>	Commission nationale d'agrément
<b>CAOSP</b>	Centre académique de l'orientation scolaire et professionnelle
<b>CE</b>	Chef d'établissement
<b>CE1</b>	Cours élémentaire 1 <sup>re</sup> année
<b>CE2</b>	Cours élémentaire 2 <sup>e</sup> année
<b>CEB</b>	Curriculum de l'éducation de base
<b>CEM</b>	Collège d'enseignement moyen
<b>CEM</b>	Comité d'évaluation des manuels
<b>CFEE</b>	Certificat de fin d'études élémentaires
<b>CFP</b>	Centre de formation professionnelle
<b>CGE</b>	Conseil de gestion/Comité de gestion d'école
<b>CI</b>	Cours d'initiation
<b>CIAM</b>	Collection inter africaine de mathématiques
<b>CIME</b>	Cellule informatique du ministère de l'Éducation
<b>CM2</b>	Cours moyen 2 <sup>e</sup> année
<b>CNA</b>	Commission nationale d'agrément
<b>CNOSP</b>	Centre national de l'orientation scolaire et professionnelle
<b>CRDI</b>	Centre de recherche pour le développement international
<b>CRFPE</b>	Centre régional de formation des personnels de l'éducation
<b>DAGE</b>	Direction de l'administration générale et de l'équipement
<b>DALN</b>	Direction de l'alphabétisation et des langues nationales
<b>DE</b>	Directeur d'école
<b>DEE</b>	Direction de l'enseignement élémentaire
<b>DEMS</b>	Division édition et manuels scolaires
<b>DEMSG</b>	Direction de l'enseignement moyen secondaire général
<b>DEPS</b>	Direction de l'éducation préscolaire
<b>DEXCO</b>	Direction des examens et concours
<b>DFC</b>	Direction de la formation et de la communication
<b>DIPE</b>	Développement intégré de la petite enfance
<b>DPRE</b>	Direction de la planification et de la réforme de l'éducation
<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>DTV</b>	Dunya Télévision
<b>EBAD</b>	École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes
<b>EBJA</b>	Éducation de base des jeunes et adultes
<b>EDB</b>	Éducation de base
<b>EFA</b>	Écoles franco-arabes
<b>GAR</b>	Gestion axée sur les résultats
<b>GFM</b>	Groupe Futur Média

<b>IA</b>	Inspection d'académie
<b>IEF</b>	Inspection de l'éducation et de la formation
<b>IGEF</b>	Inspection générale de l'éducation et de la formation
<b>IME</b>	Inspection médicale des écoles
<b>IMPRIMEN</b>	Imprimerie du ministère de l'Éducation nationale
<b>INEADE</b>	Institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation
<b>KOICA</b>	Coopération coréenne
<b>LPGS</b>	Lettre de politique générale sectorielle de l'éducation et de la formation
<b>LPT</b>	Lecture pour tous
<b>MEFPAI</b>	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion
<b>MEN</b>	Ministère de l'Éducation nationale
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>MFFGPE</b>	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants
<b>MS</b>	Manuel scolaire
<b>MSMD</b>	Matériel scolaire et matériel didactique
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>PADES</b>	Programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal
<b>PAEBCA</b>	Projet d'amélioration de l'éducation de base en Casamance
<b>PAQUET</b>	Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence
<b>PARC</b>	Projet d'appui au renouveau des curricula
<b>PASEC</b>	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
<b>PECM</b>	Professeurs de collège d'enseignement moyen
<b>PEM</b>	Professeurs d'enseignement moyen
<b>PDEF</b>	Programme décennal de l'éducation et de la formation
<b>PDRH</b>	Projets de développement des ressources humaines
<b>PÉS</b>	Professeurs d'enseignement secondaire
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIEPS</b>	Programme d'investissement dans l'école publique au Sénégal
<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis
<b>PME</b>	Partenariat mondial pour l'éducation
<b>PTA</b>	Plan de travail annuel
<b>PTBA</b>	Plan de travail et budget annuel
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>RE</b>	Ressources éducationnelles
<b>REL</b>	Ressources éducationnelles libres
<b>RESAFAD</b>	Réseau africain pour la formation à distance
<b>RR</b>	Riposte et résilience
<b>RTS</b>	Radio Télédiffusion sénégalaise
<b>SIGE</b>	Système d'information pour la gestion de l'éducation
<b>SNERS</b>	Système national d'évaluation des rendements scolaires
<b>STEM</b>	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
<b>SVT</b>	Sciences de la vie et de la terre
<b>TBS</b>	Taux brut de scolarisation
<b>TIC</b>	Technologie de l'information et de la communication
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UFR</b>	Unité de formation et de recherche
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>VDC</b>	Virtual data center

## REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal a mis en place une équipe nationale de pilotage pour la mise en œuvre du projet «Ressources Éducatives au Sénégal». Cette équipe est constituée de Nafissatou GASSAMA, coordinatrice (Coordonnatrice du Projet du ministère de l'Éducation pour le développement du télé-enseignement (PROMET) et point focal du projet Ressources numériques), Léna SENE, doyenne (Inspectrice générale de l'Éducation et de la Formation), Alioune Badara DIOP (Directeur de l'Institut national d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation), Samba GUISSÉ, coordinateur du projet Ressources numériques au ministère de l'Éducation nationale, Fatimata BA DIALLO (Directrice de l'Enseignement Moyen secondaire générale), Aby Ndaw CISSE (Directrice de l'Enseignement Élémentaire), Tenguella BA (Direction de l'Enseignement Préscolaire), Ndeye Name DIOUF (Directrice de l'Alphabétisation et des Langues nationales), Cheikhena LAM (Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Éducation).

Sous la supervision de l'équipe nationale, avec l'appui des experts internationaux et des membres de l'équipe du projet «Ressources Éducatives» à l'UNESCO, une équipe technique composée de cadres et d'agents techniques de différentes directions du ministère a apporté une expertise technique essentielle à la mise en œuvre des travaux d'analyse diagnostique des stratégies de production et de diffusion des ressources éducatives au Sénégal. Elle est composée de Bineta BA KA (Institut national d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation), Maguette Sow DIAW (Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation), Cheikh Tidiane DIALLO (Direction de l'Enseignement Moyen secondaire générale), Omar THIAM (Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement), Ibra Thioro FALL (Direction de l'Enseignement Élémentaire) et Moussa SALL (Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales).

Nos vifs remerciements s'adressent aux membres de l'équipe nationale du projet «Ressources Éducatives», aux membres de l'équipe technique impliquée dans l'analyse diagnostique, aux personnes interviewées, aux responsables d'établissement visités, aux participants aux ateliers de restitution et de validation des résultats de l'analyse diagnostique, au consultant senior Mathias Rwehera, ainsi qu'à l'équipe UNESCO. Nous leur exprimons ici nos vifs remerciements pour leur contribution exceptionnelle aux travaux d'analyse diagnostique des stratégies de production et de diffusion des ressources éducatives au Sénégal.

Un remerciement spécial à Mathias RWEHERA, le consultant senior, dont l'expérience et les conseils ont été cruciaux pour le développement réussi du présent rapport.

Merci à l'équipe UNESCO Dakar, représentée par Guillaume HUSSON, chef du secteur Éducation au Bureau de l'UNESCO à Dakar, Youssouf OUATTARA, responsable principal de projet, Léonie MARIN, responsable projet communication, et Mariama SAGNA, coordinatrice de programme pour l'appui technique à la mise en œuvre de l'activité d'analyse diagnostique des stratégies de production et de diffusion des ressources éducatives au Sénégal. Leur soutien a grandement contribué au succès de l'activité pour le Sénégal et à la rédaction du rapport.

Notre gratitude va à tous ces acteurs pour leur dévouement, leur expertise et leur collaboration exceptionnels. Leur contribution collective a grandement enrichi la qualité et l'impact de cette publication.



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

*Le Projet d'appui à la production et la diffusion des ressources éducationnelles pour les élèves et les établissements scolaires, a été initié et financé par l'Agence française de développement (AFD). Il vise à renforcer l'accès des élèves du primaire et du secondaire de 16 pays d'Afrique subsaharienne francophone à un ensemble de ressources éducationnelles (imprimées, numériques et autres) variées et de qualité. En effet, ces dernières constituent un des principaux déterminants de la qualité de l'éducation.*

Ainsi, parmi les activités de la composante 1 du projet, mise en œuvre par l'UNESCO, figure le développement d'une méthodologie d'évaluation diagnostique de la chaîne de ressources éducationnelles, suivi de son test dans trois pays présélectionnés que sont le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo, avec l'appui des équipes nationales et internationales en vue de son amélioration.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le présent rapport d'analyse diagnostique de la chaîne des ressources éducationnelles au Sénégal.

Il est alimenté par la combinaison des données recueillies par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) à travers le recensement scolaire annuel (RSA), et de celles collectées par une équipe technique ministérielle. Cette dernière est composée d'une part d'agents de différentes directions, services et établissements scolaires impliqués dans la chaîne de gestion et d'utilisation des ressources éducationnelles, sous la direction de consultants internationaux, et d'autre part, des orientations d'un comité de pilotage (autorités du MEN) et d'un comité scientifique (responsables de l'UNESCO).

L'analyse des différentes données collectées a permis de réfléchir davantage sur la problématique des ressources éducationnelles articulée autour des sept dimensions proposées dans l'outil méthodologique :

- Les facteurs socio-économico-culturels nationaux pertinents,
- L'accessibilité des manuels scolaires et des guides de l'enseignant,
- La pertinence perçue des manuels scolaires,
- La disponibilité et la pertinence des matériels didactiques,
- La gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires,
- L'intégration des ressources numériques dans l'éducation,
- Le coût et le financement des ressources éducationnelles.

Pour le Sénégal, l'étude a montré que malgré les investissements importants de l'État, appuyé par ses partenaires techniques et financiers (PTF), de nombreux défis liés aux ressources éducationnelles persistent : si la politique des manuels scolaires et du matériel didactique de 2013 a amélioré la situation (notamment au niveau de l'élémentaire avec la dotation de manuels et de guides d'utilisation), l'accroissement des besoins de plus en plus pressants en manuels, l'irrégularité des dotations et le rythme de dégradation relativement précoce des manuels amplifient progressivement le déficit. Ainsi, en moyenne, un élève de l'élémentaire dispose de seulement 2,8 manuels sur les 8 requis. Pour les manuels essentiels de lecture et de mathématiques, le ratio moyen manuel/élève est de 0,7.

Pour le moyen secondaire général, la situation est beaucoup plus préoccupante : pénurie généralisée en manuels, souvent inadaptés, et insuffisance de laboratoires équipés. Dans ce cycle, le ratio moyen manuel/élève est de 0,5 en lecture et de 0,6 en mathématiques.

Sur la base de l'analyse, des recommandations ont été adressées aux différents acteurs et partenaires du système éducationnel. Elles visent à favoriser la mise en œuvre d'une politique des ressources éducationnelles efficace et efficiente dans le pays.

## INTRODUCTION

Au cours de ces dernières décennies, la recherche de la qualité dans l'offre éducative nationale est devenue une préoccupation majeure. C'est pourquoi le Sénégal a mobilisé d'importantes ressources pour atteindre l'objectif d'une « éducation pour tous. » Cependant, si des acquis importants ont été notés au niveau de l'accès à l'éducation, des défis persistent concernant l'amélioration de la qualité, au moment où l'objectif de développement durable n° 4 (ODD 4) à l'horizon 2030 rappelle la nécessité « d'assurer l'accès à tous à une éducation de qualité ». Or, le manuel scolaire constitue un des intrants qui influence le plus la qualité de l'éducation. Cependant, le système éducatif peine à assurer une disponibilité efficace et durable des ressources éducatives aux élèves de l'élémentaire, du moyen et du secondaire général, en dépit de nombreux efforts consentis par l'État, appuyés par les PTF. Cette situation est perçue à travers la rareté de ces ressources dans les établissements scolaires, la difficulté d'atteindre les ratios manuels/élève ciblés, l'inadéquation des manuels aux curricula aux cycles moyen et secondaire général, les effectifs pléthoriques, l'insuffisance des coins de lecture, le manque de bibliothèques scolaires et d'ouvrages de jeunesse, l'inadaptation des stratégies d'enseignement-apprentissages à distance dans certaines zones rurales, enclavées ou non électrifiées, entre autres. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des stratégies aussi bien pour la production que pour la disponibilité et la diffusion des ressources d'enseignement-apprentissage afin de trouver une solution efficace à l'approvisionnement durable du système éducatif en manuels scolaires et matériels didactiques.

De fait, l'approvisionnement correct du système en ressources éducatives demeure un défi à relever par l'État et tous les acteurs de l'éducation. Les différentes politiques de mise à disposition de manuels scolaires et de matériels didactiques qui se sont succédé depuis les indépendances n'ont pas pu régler ce problème de manière efficace et définitive. De même, les différentes évaluations qui ont été menées aussi bien au niveau national (le système national d'évaluation des rendements scolaires [SNERS]) qu'au niveau sous-régional (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN [PASEC]) et international (Programme international pour le suivi des acquis scolaires [PISA]) ont montré l'importance du manuel scolaire et du matériel didactique dans les apprentissages. Également, les rapports disponibles sur le secteur de l'éducation révèlent que le Sénégal n'a pas réussi à atteindre les ratios manuels/élève recommandés (un manuel par élève en langue et communication et en mathématiques à l'élémentaire) et que cette pénurie est encore plus accentuée aux cycles moyen et secondaire.

Il faut également souligner que des stratégies d'enseignement à distance ont été initiées et des ressources numériques développées et utilisées pour garantir la continuité des enseignements quand les écoles étaient fermées pour cause de Covid-19.

Ainsi, dans le cadre des efforts pour relever tous ces défis, le Sénégal s'est engagé dans le projet « Ressources éducatives » et a eu le privilège de mener une analyse diagnostique de la chaîne des ressources éducatives, à l'instar d'autres pays d'Afrique subsaharienne francophone retenus pour une phase pilote : le Burkina Faso et le Togo.

Ce projet s'intitule « Projet d'appui à la production et diffusion des ressources éducatives pour le primaire et le secondaire en Afrique subsaharienne francophone ». Son implémentation coïncide avec l'objectif financé par l'Agence française de développement (AFD) : « l'éducation pour tous » en Afrique subsaharienne. Il a pour objectif principal d'améliorer les acquis d'apprentissage par le renforcement de l'accès des élèves et de la communauté éducative à des ressources matérielles et numériques de qualité et efficaces. Il s'articule autour de trois composantes :

- Le renforcement des stratégies nationales de développement et de diversification des ressources éducatives,
- L'amélioration de la production et de la diffusion de ressources éducatives
- La promotion du développement d'un environnement lettré en langue française.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 1 assurée par l'UNESCO, un guide méthodologique d'analyse diagnostique de la chaîne de production et de diffusion des ressources éducatives a été développé, ce qui a permis au Sénégal de conduire une évaluation pilote entre mai et juin 2021 et de disposer de ce guide une fois que le document a été stabilisé.

Les objectifs généraux de cette étude diagnostique sont d'aider les autorités scolaires d'un pays à identifier les difficultés éprouvées, à doter les élèves et les enseignants de suffisamment d'outils d'apprentissage de qualité et à faire que ces outils soient utilement employés.

Ce diagnostic de la chaîne de production et de diffusion des ressources éducatives au Sénégal poursuit trois objectifs spécifiques :

- Expliciter les principales options stratégiques en matière de ressources éducatives,
- Décrire les pratiques en cours dans la détermination des ressources éducatives nécessaires,
- Donner lieu à une exploitation pratique, à des recommandations pragmatiques permettant d'enrichir les stratégies nationales ou d'aménager les procédés de la chaîne des ressources, afin d'améliorer les résultats.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce présent rapport qui présente les résultats issus de l'analyse diagnostique de la chaîne des ressources éducatives au Sénégal. Il s'articule autour de cinq axes.

Le chapitre 1 traite de la méthodologie utilisée pour conduire cette étude.

Le chapitre 2 concerne le contexte institutionnel et rappelle les réformes dans le sous-secteur de l'éducation, les caractéristiques principales du système éducatif sénégalais et ses options stratégiques générales en matière de ressources éducatives.

Le chapitre 3, relatif aux principaux constats d'une visite d'écoles ad hoc, présente d'une part, les données quantitatives (manuels par discipline et par niveau dans les établissements visités [élémentaire, moyen et secondaire], effectifs d'élèves, d'enseignants et d'autres acteurs) et, d'autre part, les données qualitatives basées sur les interviews effectuées.

Le chapitre 4 analyse la situation des ressources éducatives selon sept dimensions, notamment les facteurs socio-économiques du pays influençant le domaine des ressources éducatives, l'accessibilité et la pertinence des manuels scolaires et des guides de l'enseignant, la disponibilité et la pertinence des autres matériels didactiques, la gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires, l'intégration des ressources numériques dans l'éducation et les coûts et financements des ressources éducatives. La synthèse des difficultés identifiées dans la fourniture des ressources éducatives au Sénégal vise à formuler des recommandations permettant de trouver une solution pérenne à ce problème.

Le chapitre 5 porte sur les initiatives mises en œuvre pour faire face à la crise de la Covid-19, en particulier eu égard au fonctionnement de l'éducation.

Le chapitre 6 répertorie et décrit un certain nombre de « bonnes pratiques » mises en œuvre avec un certain succès dans le pays et qui montrent de possibles voies de solution.

Enfin, le chapitre 7 rassemble les recommandations soumises au MEN en vue d'atténuer les problèmes analysés.

# Chapitre 1

## Méthodologie

Le présent rapport cherche à faire le diagnostic de la chaîne des ressources éducationnelles au Sénégal.

Pour faire ce travail, tout d'abord, des documents concernant le système éducationnel et les ressources éducationnelles ont été consultés. L'essentiel de notre source de données collectées provient du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE). Ensuite, des données qualitatives et quantitatives complémentaires ont été collectées dans quelques établissements visités. Ainsi, la confrontation des données du SIGE aux données quantitatives et qualitatives obtenues dans les différents établissements a permis d'avoir une base de données plus solide.

Il faut également préciser que plusieurs cibles ont été visitées : responsables des structures centrales et déconcentrées, libraires, responsables du Centre régional de formation des personnels de l'éducation (CRFPE) de Dakar, Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation (FASTEF), éditeurs, parents d'élèves, gouvernements scolaires, enseignants, élèves et chefs d'établissements. Enfin, l'équipe a procédé à l'analyse des résultats obtenus en vue d'améliorer le diagnostic.

Différents outils de collecte ont été utilisés et sont largement développés dans le guide méthodologique : le questionnaire multiacteurs destiné aux autorités académiques, aux enseignants, aux chefs d'établissements et aux élèves; les guides d'entretien et d'observation de classe, et le Q-sort.

Il est également important de noter que, concernant l'échantillonnage d'établissements visités, la priorité a été portée sur les cycles de l'éducation de base (élémentaire, moyen) et le secondaire; l'étude n'a pas concerné, à ce stade, l'enseignement préscolaire, professionnel et technique et l'éducation non formelle. Les écoles privées ont aussi été exclues de l'échantillon pour des raisons liées au fait que l'État du Sénégal ne les dote pas en ressources éducationnelles.

Le guide méthodologique suivi fournissait, dans sa version révisée, un cadre conceptuel précis à la démarche de diagnostic des ressources éducationnelles, en détaillant entre autres les éléments clés suivants :

- Les différentes catégories et différents types de ressources éducationnelles devant faire l'objet d'analyse,
- Les sept dimensions clés d'une analyse approfondie de la situation d'un pays en matière de ressources éducationnelles,
- Les indicateurs utilisables pour donner une mesure quantitative des phénomènes analysés dans les sept dimensions.

# Chapitre 2

Contexte

institutionnel

# I. CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME ÉDUCATIF SÉNÉGALAIS

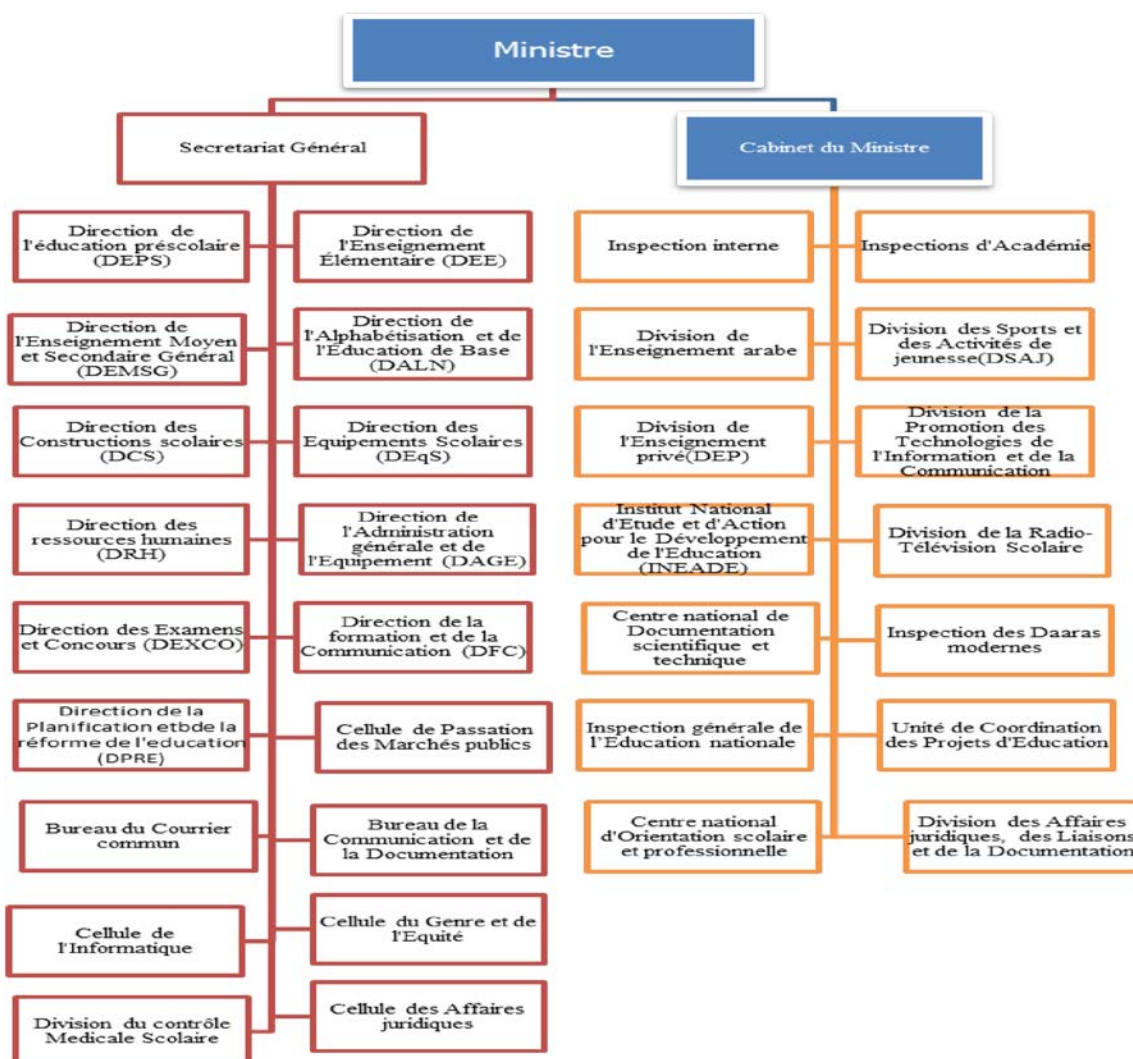
Au Sénégal, la loi n° 91-22 du 16 février 1991, portant l'orientation de l'Éducation nationale, modifiée, en son article 8, organise le système scolaire et universitaire en différents cycles :

- Un cycle fondamental, subdivisé en une éducation préscolaire et un enseignement polyvalent unique, comprenant successivement un enseignement élémentaire et un enseignement moyen,
- Un cycle secondaire et professionnel,
- Un enseignement supérieur.

La gestion du secteur éducatif est portée par quatre ministères : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MEFPAL), le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants (MFFGPE) à travers l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits (ANPECTP) et le ministère de l'Éducation nationale (MEN). Ce dernier gère les structures de l'enseignement préscolaire au secondaire général (l'élémentaire, le moyen, les daara, l'alphabétisation et les langues nationales).

L'organigramme du ministère de l'Éducation nationale se présente ainsi :

Figure 1 : Organigramme du ministère de l'Éducation nationale



Source : Rapport annuel de performance (RAP) 2019, enseignement élémentaire

Au niveau déconcentré, les inspections d'académie (IA) mettent en œuvre la politique éducative à travers les circonscriptions scolaires épousant les contours des régions administratives, excepté la région de Dakar qui comprend trois IA.

Ces IA disposent de services rattachés tels que le Centre régional de formation des personnels de l'éducation (CRFPE), le Centre académique de l'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP) et l'inspection médicale des écoles (IME), et polarisent un certain nombre d'inspections de l'éducation et de la formation (IEF) exerçant leurs compétences à l'échelle d'un département, ou d'une ou plusieurs communes correspondant à une circonscription scolaire.

Ainsi, les structures de gestion de l'éducation au niveau déconcentré sont constituées de 16 IA et 59 IEF qui sont chargées de la gestion administrative d'un réseau d'établissements privés et publics, du niveau préscolaire au niveau secondaire, constitué de jardins d'enfants, de garderies, d'écoles maternelles, de cases des tout-petits, d'écoles élémentaires, de collèges d'enseignement moyen (CEM), de lycées, d'écoles communautaires ou associatives et de centres de formation professionnelle (CFP).

Les élèves maîtres formés dans les CRFPE sont polyvalents, car ils sont préparés à enseigner dans les cycles préscolaires et élémentaires.

Quant à la formation des professeurs de l'enseignement moyen et secondaire général, elle est principalement assurée par la FASTEF de l'Université Cheikh Anta Diop. Parallèlement, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis – à travers l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences de l'éducation, de la formation et du sport créée par le décret n° 2010-1455, en date du 5 novembre 2010 – a démarré ses enseignements durant l'année académique 2011-2012. Ces structures forment des professeurs de collège d'enseignement moyen (PCEM), des professeurs d'enseignement moyen (PEM) et des professeurs d'enseignement secondaire (PES).

Il existe également des écoles et des instituts spécialisés chargés de la formation de certaines catégories d'enseignants comme les professeurs d'éducation artistique, d'éducation physique, ceux qui enseignent dans la formation professionnelle et technique, etc.

Qu'ils soient recrutés à partir d'une expérience professionnelle ou à partir d'un diplôme académique, des possibilités sont offertes aux enseignants pour leur professionnalisation. Celle-ci est garantie par leur participation à des formations diplômantes souvent multimodales, alliant formation présentielle et formation à distance. Ce recours fréquent aux ressources numériques est donc bien incontournable pour la construction d'un système éducatif soucieux des exigences de qualité et d'équité.

Sur le plan programmatique, le processus de généralisation du curriculum de l'éducation de base (CEB) a été initié en 2009 et mené à terme en 2013. Grâce à sa méthodologie d'approche par les compétences (APC) articulée à la pédagogie de l'intégration, le CEB a induit des changements majeurs au niveau des cycles préscolaire et élémentaire avec l'enjeu principal de refondre totalement les programmes d'enseignement. En effet, un curriculum étant un ensemble planifié de finalités, d'objectifs, de contenus, de méthodes pédagogiques, de manuels, de stratégies de formation des maîtres et de modalités d'évaluation, son caractère systémique permet de prendre en charge les cibles de l'action éducative, les acteurs, ainsi que l'environnement scolaire. C'est pourquoi le MEN, avec la contribution des PTF, a déployé des efforts considérables pour assurer la formation des enseignants et des personnels d'encadrement et la mise à disposition de ressources éducatives adaptées et conformes au nouveau curriculum. À ce titre, les manuels et autres supports de cours ou d'exercices, mais aussi des ressources numériques ont été mis à jour pour assurer un service d'éducation répondant au mieux aux réalités du contexte.

Pour l'enseignement moyen, secondaire et général, le curriculum est cependant en construction, d'où les difficultés à disposer d'outils pédagogiques consensuels. Cependant, la mise à disposition par le MEN d'un programme d'enseignement pourrait être assez indicative dans la recherche des supports d'apprentissage.

De manière générale, l'offre éducative du Sénégal était plus calquée sur le modèle occidental, avec le français comme principal médium et objet d'enseignement. Cependant, depuis quelque temps, les mutations opérées sur le système permettent de prendre davantage en compte les réalités endogènes (langue nationale, éducation religieuse, etc.) pour garantir une meilleure attractivité de l'offre.



En effet, on constate des phénomènes de repli identitaire sur une certaine frange de la population qui préfère mettre ses enfants dans des structures développant une offre d'éducation religieuse. Cela n'a pas été sans conséquence sur les indicateurs, notamment le taux brut de scolarisation (TBS), caractérisé par des disparités à l'échelle nationale. Ainsi, par sa volonté d'assurer un service d'éducation inclusif à tous les enfants, l'État du Sénégal a été amené à diversifier l'offre éducative en optant notamment pour l'introduction de l'éducation religieuse optionnelle<sup>1</sup>, le développement de modèles alternatifs matérialisés par la création d'écoles franco-arabes (EFA), et la modernisation des daara entre autres.

Cette volonté d'ouverture a également amené le Sénégal à marquer son ancrage communautaire en souscrivant à des décisions prises aux plans international (l'ODD 4), régional (l'agenda 2063 de l'Union africaine), et sous-régional.

Ainsi, la mise en application des réformes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sur la gestion des finances publiques s'inscrit dans cette logique. Elle justifie le processus de mise en place des budgets programmes, initié par le MEN, pour être en phase avec les exigences de la gestion axée sur les résultats (GAR), à l'instar des autres ministères du secteur. Dès lors, au niveau du sous-secteur de l'éducation, un arrêté ministériel met en place six programmes : le programme « éducation préscolaire », le Programme « enseignement élémentaire », le programme « enseignement moyen général », le programme « enseignement secondaire général », le programme « éducation de base des jeunes et adultes (EBJA) » – qui englobe les daara et l'alphabétisation –, et le programme « pilotage ministériel, gestion et coordination administrative ».

Il faut donc prévoir un changement de paradigme au niveau du système éducatif sénégalais en matière de gestion des ressources éducatives. En effet, certains de ces six programmes correspondent à des directions pédagogiques, du fait de l'autonomie dont ils jouissent. Cela pourra les prédisposer à centrer davantage les actions sur les préoccupations liées aux intrants qui apportent une plus-value aux stratégies éducatives.

---

<sup>1</sup> Loi 2004-37 du 15 décembre 2004, modifiant et complétant la loi d'orientation de l'Éducation nationale 91-22 du 16 février 1991.

## II. OPTIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES

Conscient du rôle indispensable du manuel scolaire et du matériel didactique comme intrant de qualité dans l'espace scolaire, l'État du Sénégal a adopté différentes options en matière de ressources éducatives.

En effet, depuis l'indépendance, il a tenté d'apporter une réponse à la préoccupation d'une école mieux centrée sur les problèmes culturels et économiques. Cependant, les contenus des manuels se rapprochaient de ceux de la période coloniale et reflétaient des réalités étrangères.

Au sortir des États généraux de l'éducation et de la formation (EGEF) de janvier 1981, la préoccupation majeure était d'adapter l'école aux réalités socioculturelles. Ainsi, les orientations adoptées à la suite de cette large concertation nationale ont non seulement permis de réviser les curricula, mais également de revoir les manuels scolaires. C'est dans ce contexte que l'Institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation (INEADE), bras technique du MEN dans le domaine des manuels scolaires et des matériels didactiques, a été créé en 1981. Parmi ses missions figurent l'élaboration des projets de maquettes et d'illustrations des manuscrits, l'impression et la diffusion de manuels.

Depuis sa restructuration en 1987, les missions de l'INEADE – qui renferme en son sein une division édition et manuels scolaires (DEMS) –, dictées par la politique éditoriale de l'époque concernant les manuels scolaires et matériels didactiques, sont :

- La conception des spécifications techniques et pédagogiques,
- La coordination des commissions d'approbation technique des manuels,
- L'évaluation des ouvrages destinés au système éducatif,
- La définition des fonds types de bibliothèques scolaires,
- Le contrôle de la qualité des manuels et leur processus d'évaluation.

La DAGE devient responsable des opérations de marché et de la mise à disposition des manuels. Les éditeurs privés géraient l'édition et la distribution sur la base d'appels à concurrence nationale et surtout internationale.

Avant cette restructuration de l'INEADE, c'était la DAGE qui menait toutes les opérations du processus d'élaboration des manuels, de la spécification des ressources à la distribution en passant par la production interne par les acteurs pédagogiques nationaux. Cependant, la production endogène des manuels scolaires et matériels didactiques était très coûteuse et la distribution des supports dans les écoles présentait de multiples défaillances.

Puis, le projet de développement des ressources humaines (1991-1997), financé par la Banque mondiale – dans sa deuxième phase (PDRH 2) – et le projet Éducation IV (2004-2008), sur financement du Fonds africain de développement, ont permis la production interne d'une trentaine de titres à l'image de la collection « Sidy et Rama », et d'autres supports pédagogiques pour les six niveaux du cycle élémentaire. Cette production a concerné plusieurs disciplines : français (livre de lecture, expression écrite), mathématiques, histoire, géographie et sciences d'observation. Par ailleurs, la conception des manuels de la collection « Sidy et Rama » a permis de disposer de manuels conformes aux valeurs socioculturelles sénégalaises et rédigés par les acteurs pédagogiques nationaux qui maîtrisent bien le programme officiel et l'approche pédagogique en vigueur. La majeure partie de ces supports sont maintenant utilisés comme parascolaires bien qu'ils soient moins conformes au programme.

Il faut rappeler que, pendant très longtemps, les manuels reflétaient plus les réalités étrangères que nationales. Cette initiative a été confrontée à de nombreuses difficultés financières. En effet, d'une part, les nombreux supports fongibles sur lesquels les élèves peuvent écrire nécessitent un renouvellement annuel de la part de l'État, ce qui est insoutenable en matière de budget et, d'autre part, les opérations d'allotissement, de colisage, de logistique, de transport et de distribution jusqu'aux écoles étaient très coûteuses et difficiles à couvrir. De plus, le monopole de production des manuels par l'INEADE ne favorisait

pas un essor de l'édition nationale qui ne s'occupait que de l'édition et de la distribution de supports déjà conçus par l'INEADE. C'est pour cette raison que de nombreuses maisons d'édition locales étaient confrontées à des difficultés financières et d'équipement.

À la suite de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée en 1990 à Jomtien (Thaïlande) et du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar (Sénégal) en 2000, la politique éducative a été reformulée. Pour faire face aux contre-performances liées à la baisse du TBS et à la faiblesse du niveau de l'éducation à l'élémentaire, le gouvernement a élaboré le programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF). Celui-ci a fait de la qualité des apprentissages son deuxième objectif majeur, après l'élargissement de l'accès, fixant notamment la scolarisation universelle à l'horizon 2010. Ce programme a également favorisé la mise en commun des ressources financières et renforcé les capacités nationales en production de manuels afin d'assurer un approvisionnement suffisant. L'ambition première du PDEF était de doter les élèves en manuels de qualité.

Dans la même mouvance, le projet assistance technique pour l'approvisionnement durable en matériel didactique (ATADMD) financé par le Fonds nordique de développement (FND), à travers un accord de crédits, a renforcé les capacités des agents des structures du ministère impliquées dans la mise en œuvre des nouvelles options de politique éditoriale en : élaboration de spécifications pédagogiques et techniques, évaluation, conception, production, distribution et gestion de manuels scolaires et parascolaires. De plus, les compétences des différents acteurs du secteur privé qui interviennent dans la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, imprimeurs, libraires, distributeurs ou de manière générale) ont été renforcées. Les principales leçons tirées de la mise en œuvre de ce projet sont les suivantes :

- Le développement de l'édition nationale avec la création de nouvelles entreprises d'édition et d'impression,
- L'organisation des éditeurs à travers une association reconnue, l'Association sénégalaise des éditeurs,
- La mise en place d'un dispositif de choix multiple de manuels,
- La production de manuels parascolaires,
- Le renforcement des capacités des éditeurs, des imprimeurs nationaux et des structures du MEN, impliqués dans l'acquisition de manuels scolaires et de matériels didactiques.

Toutefois, même si des efforts considérables ont été faits dans la formation des acteurs de l'édition et du MEN, les défis liés à l'acquisition de manuels demeurent, du fait des coûts de production élevés, des difficultés d'équipement auxquelles les éditeurs sont confrontés et des circuits de distribution difficiles d'accès.

De plus, en 2010, l'absence de manuels conformes risquait de compromettre la généralisation du curriculum de l'éducation de base, au moment où le système éducatif était inondé de manuels de la collection « Sidy et Rama » élaborés sur la base de l'ancien programme. Par ailleurs, à la fin du PDEF, toutes les évaluations conduites ont révélé des insuffisances du système éducatif à s'approvisionner correctement en manuels. Ainsi, aucune politique de mise à disposition des outils didactiques n'a réussi à apporter de solution efficace et durable à l'approvisionnement en MSMD.

C'est pourquoi, dans sa lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation (LPGS) qui « se donne pour défi de corriger, à partir de stratégies plus appropriées, l'ensemble des dysfonctionnements constatés afin d'approfondir et de consolider les acquis positifs de la décennie passée », le MEN décline ses ambitions en faveur d'une nouvelle option en ces termes :

*« Développer et mettre en œuvre, en vue d'assurer la qualité dans l'application de la réforme curriculaire, une politique du manuel scolaire et un dispositif déconcentré d'approvisionnement basé sur un choix multiple de manuels. L'offre en nouveaux manuels sera assurée en partenariat avec le secteur privé de l'édition. À cet effet, le gouvernement veillera à la constitution d'une capacité nationale, publique et privée, à rédiger, à éditer, à planifier, à acquérir, à distribuer, à stocker, à gérer et à entretenir des millions d'ouvrages chaque année, permettant ainsi la mise à disposition des élèves des manuels et du matériel didactique dès la rentrée des classes. »*

Il convient de rappeler que la LPGS est un des instruments les plus forts du système en ce qu'elle contribue de manière décisive à la matérialisation de l'ambition du gouvernement du Sénégal, exprimée à travers le Plan Sénégal émergent (PSE), de disposer « d'un capital humain de qualité, un des meilleurs atouts pour relever les nombreux défis dans sa mise en œuvre »<sup>2</sup>. En ce sens, toute la vision, les valeurs, les missions et les options stratégiques du MEN en matière d'éducation et de formation sont clairement définies dans cette lettre qui sert de boussole à tous les acteurs intervenant dans le système éducationnel.

Pour relever les défis récurrents liés à l'indisponibilité des manuels adaptés au nouveau curriculum, à la répartition inéquitable des ressources financières, à la marginalisation de certains sous-secteurs dans l'approvisionnement, à l'implication timide des structures déconcentrées de l'éducation, à la gestion du manuel scolaire, aux difficultés de l'édition nationale à suivre les marchés de production de manuels face aux firmes étrangères, l'État du Sénégal a adopté en septembre 2013 une Politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique dont la vision est clairement définie :

*« À travers la politique du manuel scolaire et du matériel didactique, le gouvernement du Sénégal vise à améliorer la qualité de l'éducation notamment en mettant à la disposition des apprenants et personnels enseignants, des manuels scolaires et matériels didactiques de qualité, en quantité suffisante, à travers un mécanisme d'approvisionnement continu et performant, impliquant tous les intervenants autour du manuel scolaire : les acteurs du système éducationnel, du niveau central au niveau déconcentré, les communautés et l'édition nationale. »*

Cette nouvelle politique est articulée autour de trois axes stratégiques que sont la libéralisation, le choix multiple, l'achat et la sélection de manuels au niveau déconcentré. Les mêmes engagements en faveur de la dotation en ressources et matériels scientifiques pour les collèges et les lycées sont pris dans le programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) et traduits par le modèle de simulation qui a planifié progressivement les dotations nécessaires jusqu'en 2030, même si celles-ci ne sont pas souvent respectées compte tenu de l'insuffisance des ressources budgétaires allouées aux RE et des prévisions financières parfois très ambitieuses et irréalisables.

Toutefois, l'État du Sénégal compte renouveler l'engagement pris de rendre gratuits les manuels scolaires de qualité et en quantité suffisante pour les élèves et les enseignants du public, quel que soit le niveau d'enseignement et la matière afin d'améliorer substantiellement les ratios. De ce fait, il compte mobiliser des ressources financières conséquentes, développer plusieurs initiatives et s'engager dans des partenariats en faveur de la mise à disposition correcte de son système éducationnel en MSMD.

<sup>2</sup> PSE (2014)

# Chapitre 3

Principaux constats de visites  
d'écoles ad hoc

Un petit nombre d'établissements scolaires a été visité, afin de consolider et vérifier les données sur les ressources éducationnelles fournies par le SIGE. La présence physique dans ces établissements a permis de dénombrer physiquement et directement les manuels et guides en usage, de constater les conditions physiques de stockage des manuels et d'observer leur utilisation en classe. De plus, les enseignants, les chefs d'établissement et même les élèves interrogés ont fourni des aspects qualitatifs et d'opinion non disponibles autrement.

Il faut d'emblée préciser que les structures éducationnelles visitées, au nombre de onze, ne constituent pas un échantillon représentatif des établissements scolaires du Sénégal. Pour une contrainte de temps, les établissements ont été choisis en petit nombre et proches de Dakar. La validité et l'utilité de l'échantillon découlent de deux faits : d'abord, malgré leur petit nombre, ces établissements feraient ressortir un éventuel biais des données du SIGE. Ensuite, les remontées d'opinion des personnes concernées (enseignants et directeurs surtout) viennent compléter qualitativement les chiffres quantitatifs fournis par le SIGE. Si les résultats produits par ces visites ne traduisent pas nécessairement la réalité de toutes les écoles du pays, ils nous renseignent fort utilement sur la situation des ressources éducationnelles au Sénégal au-delà des données du SIGE.

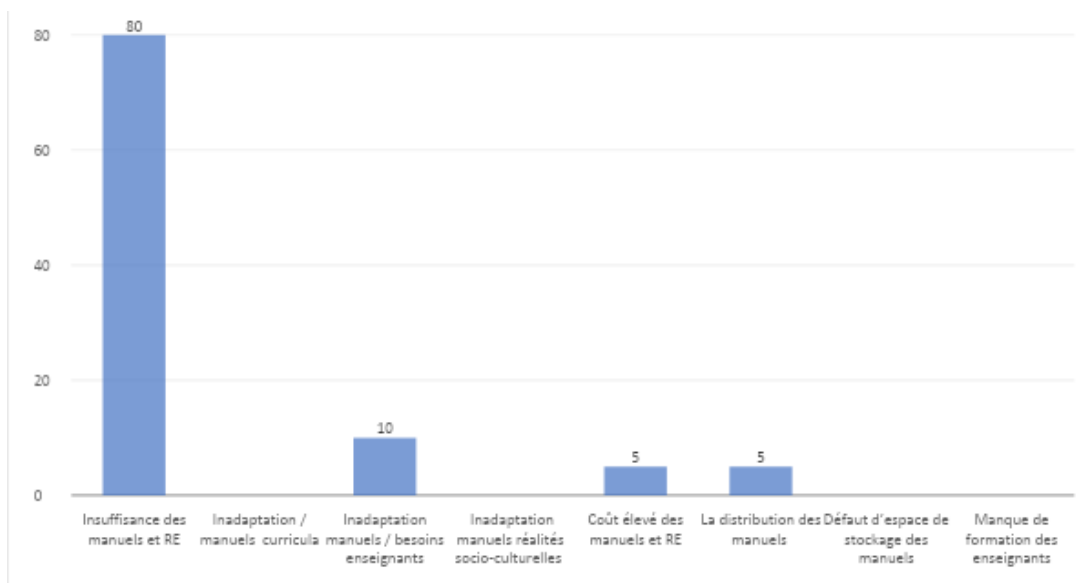
Ces écoles ont été choisies sur les critères suivants : l'accessibilité par rapport à la capitale, la proximité du réseau routier, la typologie du cycle concerné (élémentaire, moyen, secondaire, cycle long combinant un collège et un lycée), la densité (taille de l'établissement), le milieu de l'école (urbain et semi-urbain), le taux de réussite aux examens. Les données ont par ailleurs été collectées sur un temps très court.

## I. CONSTATS QUALITATIFS

### Disponibilité des manuels

Concernant la disponibilité des manuels, la majorité des enseignants, tous cycles confondus, déclarent que la plupart des élèves ne disposent pas d'un manuel personnel de français ou de mathématiques.

Le graphique ci-dessous illustre très nettement que c'est cette difficulté qui affecte le plus la chaîne des RE.



**Graphique 1** : Difficulté qui affecte le plus la chaîne des RE

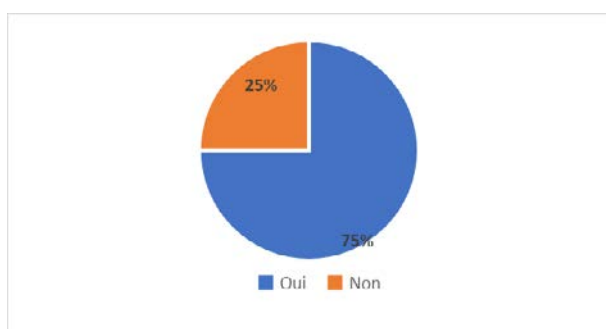
Les enseignants retiennent donc l'insuffisance des manuels (80%), mais également l'inadéquation des manuels aux besoins des enseignants (10%), et le coût élevé des manuels et de leur distribution. Ceci explique sans doute leur recours à d'autres supports pour conduire leur enseignement.

Cependant, les chefs d'établissements et les autres enseignants interviewés lors des visites de classe ont évoqué certaines difficultés liées à l'inadaptation des manuels et autres RE aux réalités socioculturelles du pays, au défaut de stockage (des locaux exigus, inadaptés où des manuels sont entassés à même le sol) et à l'absence de formation à l'utilisation des manuels, surtout pour la première étape de l'élémentaire où beaucoup d'élèves ont des difficultés à assimiler les cinq composantes en lecture (principe alphabétique, conscience phonémique, compréhension, vocabulaire et fluidité).

Par ailleurs, tous les enseignants interrogés affirment avoir recours, souvent ou très souvent, à d'autres ressources pour pallier l'insuffisance des ressources, notée de part et d'autre.

Cela implique souvent la conception de supports par les enseignants (surtout aux cycles moyen et secondaire), comme l'atteste le graphique suivant.

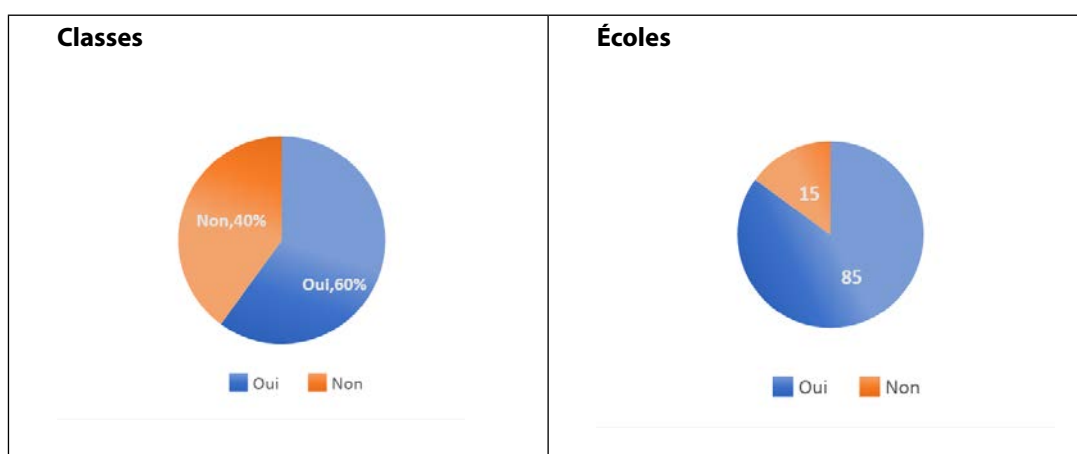
## Conception de supports



Graphique 2 : Conception de supports (cycle moyen)

Ce graphique montre que 75 % des enseignants du cycle moyen élaborent leurs supports (composés généralement de fascicules, de cartes, de photocopiés, d'annales, etc.).

## Disponibilité d'espace de stockage



Graphique 3 : Disponibilité d'espace de stockage

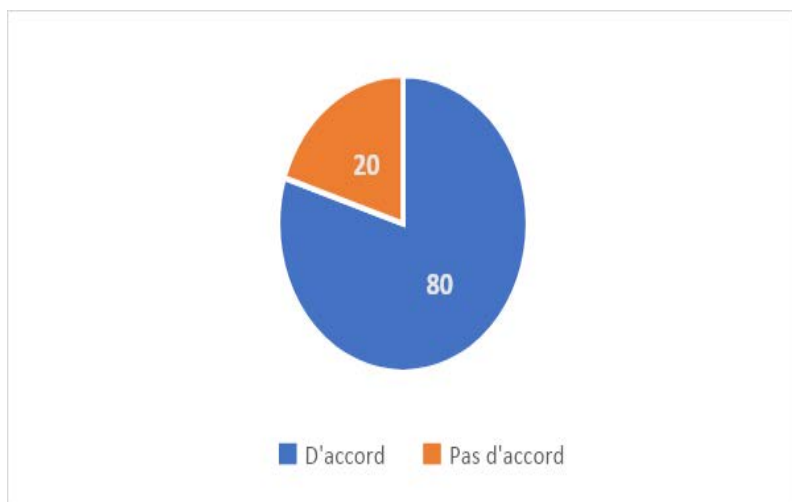
Les enseignants interrogés affirment majoritairement disposer d'espace de stockage dans leur classe et à l'école. Dans certaines écoles visitées, il y a effectivement des armoires dans certaines classes et dans le bureau du directeur, ainsi que dans des bibliothèques, notamment dans le moyen et le secondaire. Par contre, dans d'autres écoles, les manuels sont stockés dans le bureau du directeur ou à même le sol. Les chefs d'établissements signalent des problèmes liés au stockage, causés par les intempéries, les insectes (termites), les vols, etc.

## Utilisation des manuels et autres RE

La majorité des enseignants déclarent utiliser les manuels pour une exploitation collective, et les guides pour la préparation des leçons.

Les chefs d'établissement interviewés ont une perception différente et disent plutôt que les enseignants utilisent les manuels pour faire de la consolidation à travers des exercices individuels, alors que cette utilisation individuelle ne vient qu'en troisième position chez les enseignants, après l'exploitation collective et l'utilisation en «révisions ou approfondissements hors de la classe».

## Indications sur l'utilisation des RE



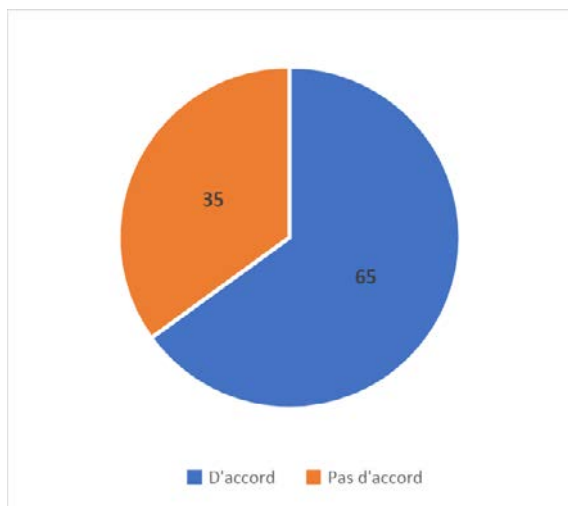
**Graphique 4 :** Indications sur l'utilisation des RE

Le graphique montre que pour la grande majorité des enseignants ayant répondu au questionnaire, les RE en usage comportent des indications claires sur leur utilisation. Mais les interviews ont permis d'apporter une petite nuance à ce constat. Par exemple, une directrice d'école élémentaire constate, lors de ses visites de classes, que certains enseignants ne maîtrisent pas le guide d'utilisation et qu'ils planifient leurs cours sans le consulter. Ainsi, elle se dit obligée de leur donner des conseils d'utilisation qui ne sont pas explicites dans le guide.

Par ailleurs, la plupart des enseignants ont noté des écarts entre les manuels et les programmes.



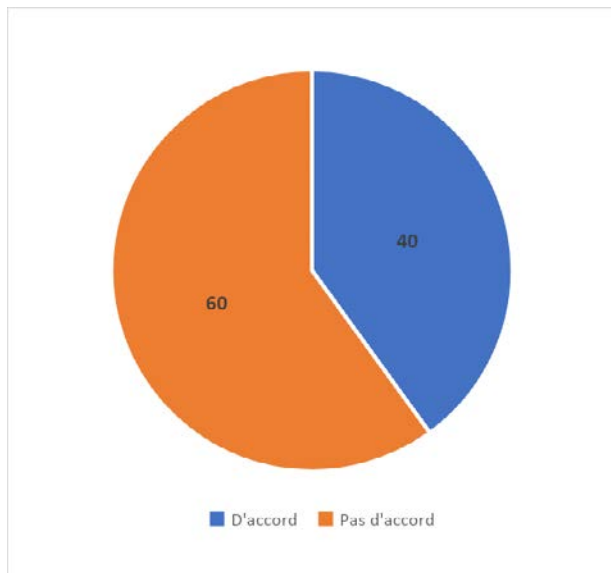
## Écarts entre manuels et programmes



**Graphique 5 :** Écarts entre manuels et programmes

Selon une grande partie des enseignants, des écarts existent entre les manuels scolaires et les curricula. C'est ce qui ressort des entretiens avec les différents acteurs (cf. graphique ci-dessus). Pour certains, les manuels, surtout ceux du moyen et du secondaire, doivent être revus parce qu'ils sont vieux et dépassés et ne sont donc plus conformes aux programmes. C'est le cas par exemple du livre d'anglais « go for English » ou du manuel de français au collège et au lycée. Pour d'autres, il existe des manuels adaptés aux programmes, parce que conçus sur la base d'un curriculum stable et validé à l'élémentaire.

## Formation des enseignants à l'utilisation des RE



**Graphique 6 :** Formation des enseignants à l'utilisation des RE

Lors des entretiens, la majorité des enseignants déclarent qu'ils ne sont pas formés à l'utilisation des RE. Ce constat est confirmé par les interviews menées auprès d'enseignants, de chefs d'établissement, de responsables d'écoles de formation d'enseignants et d'autorités académiques. En répondant à la question, les enseignants font plutôt référence à la formation en général, portant sur l'évaluation, l'approche pédagogique, la création de ressources pédagogiques, etc. Mais quand on précise la question en insistant sur la formation à l'utilisation des ressources éducationnelles telles que les manuels ou les guides, la réponse est négative et parfois même tranchée. Dans les écoles de formation d'enseignants, il n'y a pas de module dédié à l'utilisation des manuels, encore moins aux RE. Certains projets d'assistance ont assuré des formations qui portent plus sur l'évaluation et la création de RE que sur l'utilisation d'une ressource donnée.

Si à la DEMSG, il existe un dispositif de formation des enseignants, tel n'est pas le cas à la DEE pour l'élémentaire. Il faut aussi noter que la formation à l'utilisation des manuels a été le maillon faible de la mise en œuvre de la politique du MSMD. Bien que prévu dans les principaux axes de développement, l'accompagnement à l'emploi des ressources n'a jamais été systématique.

### **Opinions des enseignants interrogés sur les RE**

Les enseignants interrogés se préoccupent prioritairement de la quantité et de la qualité des RE et mettent la quantité en avant. Leurs avis sont partagés sur l'insuffisance des manuels, leur adéquation aux curricula et le recours au numérique.

En revanche, les enseignants affirment nettement que les investissements du MEN pour la conception des RE sont insuffisants, que certains manuels ne sont pas adaptés à leurs besoins et qu'ils ne sont pas formés à l'utilisation des RE.

## II. CONSTATS QUANTITATIFS

Le tableau 1 ci-dessous fournit des informations sur les établissements visités.

**Tableau 1** : Informations générales sur les établissements visités

Établissement <sup>3</sup>	Type	Milieu	Accessibilité <sup>4</sup>	Niveau <sup>5</sup>	Groupe de taille <sup>6</sup>	Nombre d'enseignants en classe	Nombre de classes
Pout2	Public	Semi-urbain	2	1	4	16	12
Ibrahima Koité	Public	Urbain	1	1	4	12	12
Amadou Diagne WORE	Public	Urbain	1	1	3	11	12
Matar SECK	Public	Urbain	1	1	4	13	13
Ndary Niang	Public	Urbain	1	1	4	17	17
CEM Thiaroye 44	Public	Urbain	1	2	6	38	24
Lycée de Diass	Public	Semi-urbain	3	4	4	22	13
Lycée El Hadji Malick Sy	Public	Urbain	1	3	6	130	68
Lycée Blaise Diagne	Public	Urbain	1	3	6	114	48
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	Public	Semi-urbain	2	4	6	47	27
Lycée John Fitzgerald Kennedy	Public	Urbain	1	3	6	126	60

Dans le planning des visites, quatorze structures avaient été ciblées. Elles étaient constituées de sept écoles élémentaires, deux collèges d'enseignement moyen (CEM) et cinq lycées dont deux abritent des classes du 1<sup>er</sup> cycle (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), communément appelés lycée à cycle long. Finalement, la visite a été effectuée dans onze établissements scolaires en raison de la défection de deux écoles élémentaires et d'un CEM, pour des contraintes de temps. Parmi les structures visitées, il faut également ajouter des directions, des services centraux et des structures déconcentrées du MEN (IA et IEF).

La non-inclusion de structures éducationnelles du privé dans l'échantillon n'a malheureusement pas permis de comparer le privé et le public sur la base des données qualitatives et quantitatives collectées. Il convient de rappeler que les écoles privées ne bénéficient pas encore des dotations en manuels de l'État, mais que certaines d'entre elles, reconnues, reçoivent une subvention annuelle de l'État pour leur contribution à l'atteinte des défis du secteur. Un classement de ces structures du privé pourrait amener à en distinguer deux principales catégories : les établissements privés « élitistes » dotés de ressources conséquentes, en quantité et en qualité, et les établissements moins favorisés, rencontrant des difficultés toutes aussi importantes, sinon plus, que celles notées dans les établissements scolaires publics.

Les écoles et établissements se trouvent dans des milieux urbains (8) et semi-urbains (3). Par convenance, aucune structure n'a été visitée en milieu rural. Huit structures sont desservies par un réseau de communication dense (celles de Dakar), deux sont dans un réseau peu dense, et un lycée est accessible à partir d'un réseau de communication impraticable une partie de l'année, notamment pendant les vacances scolaires.

Cinq établissements sont de très grande taille (supérieurs à 1500 élèves), cinq sont moyennement grands (500-1000 élèves) et le dernier est moyennement petit (300-500 élèves).

<sup>3</sup> Nom des établissements visités.

<sup>4</sup> Réseau de communication dense (1), peu dense (2), impraticable une partie de l'année (3).

<sup>5</sup> Élémentaire (1), moyen (2), secondaire (3), combiné (4).

<sup>6</sup> Très petite (<100=1), petite (100-300=2), moyennement petite (300-500=3), moyennement grande (500-1000=4), grande (1000-1500=5), très grande (>1500=6).

Tableau 2 : Gestion des manuels

N°	Établissement scolaire	Date de la dernière livraison de manuels	Date de l'avant-dernière livraison de manuels	Mode de livraison	Durée de vie moyenne des livres <sup>7</sup>	Capacité de stockage dans l'école <sup>8</sup>	Mode de gestion <sup>9</sup>
1	Pout2	2021-10-21	2021-06-12	Récupérer à l'Inspection/district	3	1000	1
2	Ibrahima Koité,	2021-10-05	2019-10-01	Récupérer à l'Inspection/district	3	3000	1
3	Amadou Diagne WORE	2021-09-17	2018-01-19	Récupérer à l'Inspection/district	3	250	1
4	Matar SECK	2021-06-21	2020-12-09	Récupérer à l'Inspection/district	3	300	1
5	Ndary Niang,	2021-08-25	2021-01-16	Récupérer à l'Inspection/district	3	50	2
6	CEM Thiaroye 44,	2019-01-02	2018-12-17	Directement à l'école	3	2000	3
7	Lycée de Diass	2010-01-10	Non renseigné	Non renseigné	5	2500	3
8	Lycée El Hadji Malick Sy,	2020-11-01	Non renseigné	Récupérer à l'Inspection/district	7	3000	5
9	Lycée Blaise Diagne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non maîtrisé. Le lycée dispose cependant d'une grande salle faisant office de bibliothèque	1
10	Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	2020-11-01	2019-02-01	Directement à l'école	3	700	1
11	Lycée John Fitzgerald Kennedy	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	2	6500	5

Relativement à l'ancienneté des dernières dotations en manuels, les informations collectées révèlent que les dates de réception des manuels sont plus récentes pour les écoles élémentaires que pour les lycées et collèges. Toutes les écoles élémentaires ont reçu leur dernière dotation en 2021, entre les mois de juin et d'octobre. Toutefois, il faut préciser que ces dotations concernent généralement une des trois étapes existantes.

Pour deux établissements moyens ou secondaires sur six, la dernière dotation a été reçue en 2020. Pour deux autres, le matériel a été reçu respectivement en 2010 et 2019. Deux chefs d'établissement affirment ne pas être en mesure d'indiquer la dernière date de réception des manuels. Cela découle, selon eux, de l'absence de documents comptables permettant de retracer clairement les différentes dotations, mais aussi au manque de qualification des agents chargés de la gestion des manuels. En effet, les bibliothèques sont souvent gérées par des enseignants « sortis » des classes qui n'ont pas été formés pour gérer une bibliothèque scolaire.

La durée maximale entre les deux dernières livraisons est de trois ans et concerne une seule école élémentaire. Elle est d'un an pour l'un des établissements. Un des établissements moyens et secondaires a reçu sa dernière dotation en 2010. Les autres établissements ne disposent pas d'informations sur la date de la dernière livraison.

Quant à la durée minimale des livraisons, elle est d'un an pour les différents ordres d'enseignement. D'ailleurs, une des écoles élémentaires a même reçu des manuels deux fois dans la même année 2021, entre juin et octobre.

<sup>7</sup> Nombre d'années d'utilisation sans dégradation (déchirures, froissements...).

<sup>8</sup> Nombre de livres pouvant être stockés sans dommages dans les armoires/étagères de l'école.

<sup>9</sup> 1-gardés par les élèves chez eux, 2-gardés par les élèves en classe, 3-ramassés chaque jour et stockés, 4-stockés ailleurs, 5-combinaison de modes.

La durée de vie moyenne des manuels est de trois ans en général, selon les affirmations de sept responsables de structure.

Pour six établissements sur huit ayant renseigné le tableau, les manuels sont directement levés à l'inspection. Les entretiens ont permis de relever que le coût du transport est à la charge des établissements, avec de fréquentes répercussions sur les parents d'élèves. En effet, l'école publique étant gratuite, les fonds utilisés viennent des frais d'inscription (pour les élèves du moyen et du secondaire général) et de contributions volontaires (pour les élèves du cycle élémentaire). Certaines écoles élémentaires à forte fréquentation d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés ne bénéficiant pas régulièrement d'un budget de l'État, à l'instar des collèges et lycées, se trouvent souvent confrontées à des difficultés liées aux dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les capacités de stockage, elles semblent plus grandes au niveau des lycées avec un maxima de 6 500 notés dans l'un d'eux. Pour une école élémentaire, la capacité de stockage est de 50 manuels. En général, les établissements scolaires du moyen et du secondaire, les lycées en particulier, ont les plus grandes capacités de stockage. Cela s'explique par le fait qu'ils disposent généralement d'une bibliothèque, ce qui n'est pas le cas des écoles élémentaires où le plus souvent les livres sont entreposés au magasin, dans un coin du bureau du directeur ou dans des armoires placées dans les salles de classe. Cela impacte souvent les conditions de préservation et même de gestion.

Concernant le mode de gestion, dans six des onze structures visitées, les manuels sont gardés par les élèves chez eux; un lycée et un collège ont mis en place un dispositif de ramassage quotidien des manuels qui restent à l'école; deux lycées procèdent à une combinaison de modes. Dans une des écoles élémentaires, les manuels sont gardés par les élèves en classe.

Selon le mode de gestion, on note des pratiques diversifiées qui peuvent cependant être impactantes si l'élève n'a l'occasion d'utiliser le manuel qu'en classe. L'insuffisance de manuels oblige les enseignants à les faire utiliser par les élèves en groupe.

En résumé, il convient de retenir que les modes de gestion varient d'une structure à une autre. Ils sont généralement tributaires de la situation de suffisance ou de pénurie, amenant les différents responsables de structures à choisir le mode qui permet d'assurer la meilleure préservation des manuels. C'est en effet la plus grande problématique de la plupart des structures éducationnelles.

**Tableau 3 : Ratio manuels de lecture par élève à l'élémentaire**

Écoles élémentaires	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Pout2	1,03	1,18	0,00	0,00	0,62	1,29	0,64
Ibrahima Koité	0,62	0,56	0,58	0,57	0,72	1,13	0,69
Amadou Diagne WORE	0,19	0,94	0,30	0,21	0,98	0,30	0,48
Matar SECK	1,04	0,88	0,78	0,95	0,91	0,66	0,85
Ndary Niang	0,49	1,11	0,69	1,05	1,16	1,34	0,94
<b>Total</b>	<b>0,72</b>	<b>0,98</b>	<b>0,47</b>	<b>0,58</b>	<b>0,88</b>	<b>0,95</b>	<b>0,75</b>

Globalement, la norme d'un manuel de lecture par élève n'est atteinte dans aucune des écoles élémentaires visitées. Seule une école de la capitale se rapproche de cet objectif. Cependant, le ratio par cours indique une dotation au-delà des besoins pour les classes de CP, CE2, CM1 et CM2 de cette école.

De plus, deux des écoles dépassent légèrement la norme pour les classes de CI avec des ratios respectifs de 1,04 et 1,03 manuel par élève. Pour les classes de CP, deux écoles dépassent la norme avec les ratios respectifs de 1,11 et 1,18. Les plus faibles ratios sont constatés en CE1 et CE2 où on note une seule école ayant respecté la norme. En effet, l'ampleur de la pénurie est plus grande en deuxième étape, l'une des écoles ne disposant d'aucun manuel.

Pour les classes de CM1 et CM2, une école dépasse la norme pour le CM1 (1,16) et trois autres classes de CM2 la dépassent également, avec respectivement 1,29, 1,13 et 1,34 manuel de lecture par élève. Globalement, la situation renseigne sur une pénurie généralisée de manuels de lecture en élémentaire, où elle est plus marquée à la deuxième étape avec des ratios très faibles.

Dans les écoles sans manuels donnés par l'État, les parents se les procurent eux-mêmes pour leurs enfants. Ce qui n'est pas le cas pour tous les parents. Aussi, certains maîtres procèdent souvent à une exploitation collective des textes en les écrivant au tableau. Cela implique que certains des enfants cessent d'avoir un contact avec le manuel s'ils quittent l'école. Ce qui ne plaide pas pour l'amélioration des performances en lecture qui doit s'accompagner d'un environnement lettré incitatif à tous les niveaux, y compris à domicile.

**Tableau 4 :** Ratio manuels de mathématiques par élève à l'élémentaire

École élémentaire	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Pout2	1,03	1,18	0,00	0,00	0,62	1,29	0,64
Ibrahima Koité	0,55	0,47	0,53	0,48	0,65	1,19	0,64
Amadou Diagne Woré	0,00	0,00	0,27	0,20	0,98	0,30	0,26
Matar SECK	1,01	0,75	0,59	1,10	0,57	0,52	0,73
Ndary Niang	0,62	0,33	0,66	0,39	1,23	1,28	0,71
<b>Total</b>	<b>0,73</b>	<b>0,57</b>	<b>0,41</b>	<b>0,41</b>	<b>0,81</b>	<b>0,91</b>	<b>0,63</b>

Pour les manuels de mathématiques à l'élémentaire, globalement, la norme n'est atteinte dans aucune classe. Pour les classes de CI, deux écoles la dépassent légèrement avec respectivement 1,01 et 1,03 manuel par élève. Dans l'une des écoles de la capitale, aucun élève de CI et de CP ne possède de manuel de mathématiques. Dans une autre école, cette situation est notée chez les élèves de la deuxième étape.

Une seule classe de CP dépasse la norme, tandis qu'aucune classe de CE1 ne l'atteint, une des écoles ne disposant d'ailleurs d'aucun manuel de mathématiques pour ce cours. Une seule école a une classe de CE2 qui dépasse la norme.

Pour les classes de CM1, une seule école atteint la norme en la dépassant avec un ratio de 1,23 manuel par élève. En revanche, trois écoles dépassent la norme pour les classes de CM2 avec des ratios respectifs de 1,19, 1,28 et 1,29 manuel par élève.

**Tableau 5 :** Ratio manuels d'autres disciplines par élève à l'élémentaire (Histoire, géographie, IST...)

Établissement	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Pout2	0,34	0,20	0,10	0,07	0,23	0,22	0,19
Ibrahima Koité	0,00	0,00	0,51	0,44	0,55	1,06	0,43
Amadou Diagne Woré	0,00	0,00	0,34	0,12	1,09	0,30	0,28
Matar SECK	0,00	0,00	0,90	1,05	0,79	0,59	0,57
Ndary Niang	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34	0,55	0,12
<b>Total</b>	<b>0,09</b>	<b>0,04</b>	<b>0,35</b>	<b>0,29</b>	<b>0,52</b>	<b>0,55</b>	<b>0,30</b>

Pour les manuels d'histoire, de géographie et d'initiation scientifique et technologique (IST) destinés aux élèves de l'élémentaire, la norme est seulement prescrite pour les élèves de la deuxième et ceux de la troisième étape. Ces différentes activités disciplinaires étant logées dans le sous-domaine « Découverte du monde, du domaine éducation à la science et à la vie sociale » (ESVS), elles sont alors contenues dans un seul manuel intitulé « découverte du monde » (DM).

Pour les élèves de CI, le ratio global est très faible (0,09). Seule une école dispose de quelques exemplaires de manuels (50) qui ne couvrent toutefois pas tous les besoins. À ce lot s'en ajoute un autre de 25 manuels détenus par une école pour la classe du CP.

Pour les classes de la deuxième et de la troisième étape, on note une faible dotation en manuels de découverte du monde, deux écoles seulement dépassant la norme avec 1,09 pour les classes de CM1 et 1,06 pour les classes de CM2.

**Tableau 6 :** Ratio manuels de français par élève au moyen

Établissement	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Lycée de Diass	0,12	0,10	0,16	0,28	0,17
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CEM Thiaroye 44	0,30	0,11	0,09	0,09	0,12
<b>Total</b>	<b>0,10</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>	<b>0,12</b>	<b>0,09</b>

Les normes et standards de performances prescrivent sept manuels pour chacun des élèves de l'enseignement moyen et secondaire général. Elles ne sont cependant atteintes dans aucune des classes du moyen des structures visitées. Le meilleur ratio est noté pour les classes de 3<sup>e</sup> avec 0,12 manuel par élève, soit environ un manuel pour neuf élèves, de surcroît en classe d'examen.

Dans un des lycées, aucun manuel de français n'est enregistré. L'absence de dotation formelle de manuels par l'État – du fait que les manuels n'ont pas encore fait l'objet de spécifications formelles – pourrait également justifier la situation.

**Tableau 7** : Ratio manuels de mathématiques par élève au moyen

Établissement	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Lycée de Diass	0,16	0,11	0,12	0,18	0,15
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CEM Thiaroye 44	0,00	0,00	0,08	0,10	0,05
<b>Total</b>	<b>0,05</b>	<b>0,02</b>	<b>0,06</b>	<b>0,10</b>	<b>0,06</b>

Les ratios du nombre de manuels de mathématiques par élève sont aussi très faibles. Le meilleur ratio concerne toujours la classe de 3<sup>e</sup> (0,18) dans un lycée à cycle long. L'absence de manuels est également notée dans la même structure qui n'a pas de manuels de français. Cette situation est pour le moins incompréhensible, d'autant plus que cette structure admet avoir reçu une dotation de manuels en 2019 et en 2020.

**Tableau 8** : Ratio manuels de sciences par élève au moyen

Établissement	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Lycée de Diass	0,00	0,00	0,38	0,00	0,08
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CEM Thiaroye 44	1,21	0,00	0,39	0,78	0,45
<b>Total</b>	<b>0,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,27</b>	<b>0,36</b>	<b>0,21</b>

Pour les manuels de sciences, la situation semble plus favorable. En effet, on constate qu'un des CEM a un excédent de manuels dans les classes de 6<sup>e</sup> (1,21). Par ailleurs, les élèves des classes de 3<sup>e</sup> de ce collège sont mieux dotés en manuels avec un ratio de 0,78, par rapport à leurs camarades. Globalement, quatre élèves de 6<sup>e</sup> se partagent un manuel de sciences, il n'en existe pas pour les classes de 5<sup>e</sup>, un peu plus de quatre élèves se partagent les manuels de sciences de la 4<sup>e</sup> et enfin en 3<sup>e</sup>, pour les différentes structures on a un manuel pour environ trois élèves.

La situation de l'accès aux manuels de mathématiques et de sciences semble préoccupante au regard des options de l'État de favoriser une meilleure orientation des élèves dans les filières scientifiques pour mieux répondre aux nouvelles exigences de développement économique, mais aussi au contexte marqué par la découverte de ressources énergétiques au Sénégal.

**Tableau 9** : Ratio manuels d'histoire-géographie par élève au moyen

Établissement	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Lycée de Diass	0,00	0,00	0,26	0,26	0,12
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CEM Thiaroye 44	0,09	0,00	0,00	0,00	0,01
<b>Total</b>	<b>0,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>0,07</b>	<b>0,03</b>

De manière générale, les quantités de manuels d'histoire et de géographie sont très faibles par rapport aux effectifs. Les ratios les plus élevés sont notés dans un lycée semi-urbain avec 0,26 manuel par élève pour les classes de 4<sup>e</sup> et pour celles de 3<sup>e</sup>. Les ratios les plus faibles varient de 0,01 à 0,03. Dans la plupart des classes, il n'existe pas de manuels d'histoire et de géographie.



## Nombre de guides du professeur aux cycles moyen et secondaire

À défaut de pouvoir générer les ratios de guides du fait de la non-disponibilité du nombre de professeurs pour chacune des disciplines ciblées, le nombre de guides du professeur par discipline au cycle moyen est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 10 :** Nombre de guides du professeur par discipline au moyen

Établissement	Français	Maths	Sciences	Histoire-géographie	Total
Lycée de Diass	0	0	0	0	0
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0	0	2	0	2
CEM Thiaroye 44	0	0	5	0	5
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

Pour l'ensemble des structures, seuls sept guides du professeur en sciences ont été dénombrés dans deux établissements avec respectivement 2 et 5 guides. Pour les autres matières, il n'y a pas de guides disponibles. Ce nombre témoigne du manque notoire de guides aux cycles moyen et secondaire. Cette situation pourrait être liée au fait que l'existence de guides d'utilisation pour les manuels du moyen et du secondaire n'est pas encore effective comme ce fut le cas à l'élémentaire où des guides d'utilisation sont disponibles pour chaque étape et chaque domaine (langue et communication, mathématiques et découverte du monde).

**Tableau 11 :** Ratio manuels de français par élève au secondaire

Établissement	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Total
Lycée Blaise Diagne	0,06	0,14	0,11	0,10
Lycée de Diass	0,04	0,03	0,03	0,04
Lycée El Hadji MAilck Sy	0,21	0,35	0,32	0,28
Lycée John Fitzgerald Kennedy	1,13	1,98	0,00	1,06
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,32</b>	<b>0,61</b>	<b>0,15</b>	<b>0,35</b>

Pour les manuels de français, la norme n'est pas atteinte globalement pour les classes de seconde, de première et de terminale. Un des lycées visités dépasse la norme pour les élèves des classes de 2<sup>de</sup> (1,13) et d'ailleurs largement pour les élèves de la classe de première (1,98). Pour les autres lycées, le ratio n'est atteint pour aucune des différentes classes. Le meilleur ratio pour ces lycées est de 0,35 manuel par élève et concerne les élèves de la classe de 1<sup>re</sup> d'un de ces lycées.

Le français étant médium et objet d'enseignement pour le système éducatif sénégalais, il importe de faire de la dotation d'intrants une priorité.

**Tableau 12 :** Ratio manuels de mathématiques par élève au secondaire

Établissement	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Total
Lycée Blaise Diagne	0,84	0,20	0,26	0,46
Lycée de Diass	1,37	0,08	0,02	0,54
Lycée El Hadji Malick Sy	0,33	0,47	0,40	0,39
Lycée John Fitzgerald Kennedy	1,17	0,95	0,63	0,93
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,04	0,10	0,10	0,08
<b>Total</b>	<b>0,71</b>	<b>0,44</b>	<b>0,36</b>	<b>0,52</b>

Quant aux ratios du nombre de manuels de mathématiques par élève, ils restent inférieurs à ceux prescrits globalement si on considère les trois classes. Cependant, dans deux lycées, en classe de seconde, les élèves sont suffisamment dotés en manuels avec des ratios respectifs de 1,37 et 1,17 manuel par élève. Il est à noter cependant l'existence de manuels de mathématiques dans toutes les structures, bien que les ratios soient faibles. Le meilleur ratio se trouve chez les élèves de première et se rapproche un peu de la norme avec 0,95 manuel par élève. Le plus faible ratio est relevé pour la classe de seconde d'un lycée (0,04).

L'atteinte des objectifs du secteur pour une redynamisation de l'enseignement des mathématiques, bases fondamentales pour des études en sciences, appelle à davantage d'efforts pour une meilleure dotation des structures en manuels de mathématiques.

**Tableau 13 :** Ratio manuels de sciences par élève au secondaire

Établissement	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Total
Lycée Blaise Diagne	0,77	0,06	0,12	0,35
Lycée de Diass	0,00	0,00	0,00	0,00
Lycée El Hadji Malick Sy	0,42	0,59	0,50	0,49
Lycée John Fitzgerald Kennedy	0,77	1,48	0,67	0,98
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,01	0,01	0,01	0,01
<b>Total</b>	<b>0,53</b>	<b>0,55</b>	<b>0,36</b>	<b>0,48</b>

Une analyse de la situation montre, pour les classes prises dans leur ensemble, une non-atteinte de la norme en ce qui concerne les manuels de sciences avec des ratios respectifs de 0,53, 0,55 et 0,36 pour les élèves de seconde, première et terminale. Dans les deux premières classes citées, un manuel est utilisé par deux élèves, en moyenne. Pour les élèves de la classe de terminale, ils sont approximativement trois à se partager un manuel. Cependant dans un des lycées, la norme est dépassée pour les élèves de la classe de 1<sup>re</sup> avec 1,48 manuel par élève.

Dans un des lycées, aucun manuel n'est disponible pour les élèves des différentes classes.

**Tableau 14 :** Ratio manuels d'Histoire-géographie par élève au secondaire

Établissement	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Total
Lycée Blaise Diagne	0,05	0,03	0,06	0,05
Lycée de Diass	0,03	0,03	0,04	0,03
Lycée El Hadji Malick Sy	0,06	0,09	0,06	0,07
Lycée John Fitzgerald Kennedy	0,17	0,00	0,18	0,11
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,07</b>	<b>0,04</b>	<b>0,08</b>	<b>0,06</b>

Si on se réfère aux informations collectées, le nombre de manuels d'histoire et de géographie est très insuffisant par rapport au nombre d'élèves des classes de seconde, première et terminale : des ratios de 0,07 (2<sup>de</sup>), 0,04 (1<sup>re</sup>) et 0,08 (T<sup>le</sup>) ont été relevés. La norme n'est respectée dans aucune classe.

Pour tous les élèves d'un des lycées, et pour ceux des classes de première d'un autre lycée, aucun manuel d'histoire et de géographie n'est disponible. Il ressort de l'observation une insuffisance notoire en manuels d'histoire-géographie pour tous les élèves des lycées visités.

**Tableau 15 :** Ratio manuels d'autres disciplines par élève au secondaire

Établissement	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Total
Lycée Blaise Diagne	0,16	0,28	0,19	0,21
Lycée de Diass	0,00	0,00	0,00	0,00
Lycée El Hadji Malick Sy	0,10	0,12	0,15	0,12
Lycée John Fitzgerald Kennedy	0,11	0,16	0,13	0,13
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0,00	0,00	0,02	0,01
<b>Total</b>	<b>0,10</b>	<b>0,16</b>	<b>0,14</b>	<b>0,13</b>

Concernant les manuels d'autres disciplines, au total, les ratios sont très faibles pour tous les élèves du cycle. On note une absence totale de ces manuels dans deux des cinq lycées visités. Pour les lycées dotés de ce type de manuel, le plus faible ratio concerne une classe de terminale, avec 0,02 manuel par élève. On pourrait en déduire que les quatre manuels sont détenus par l'un ou les professeurs du lycée. Par conséquent, les élèves n'y ont pas accès.

Cette situation est également d'autant plus préoccupante que des documents d'appoint sont toujours nécessaires pour certaines matières (pour apprendre des langues par exemple), ne serait-ce que s'ils font l'objet d'une consultation sur place.

**Tableau 16** : Nombre de guides du professeur au secondaire

Établissement	Français	Maths	Sciences	Histoire-géo	Autres	Total
Lycée Blaise Diagne	0	4	0	0	0	4
Lycée de Diass	0	0	0	0	0	0
Lycée El Hadji Malick Sy	4	0	0	3	0	7
Lycée John Fitzgerald Kennedy	0	0	0	0	0	0
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0	0	2	0	15	17
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>28</b>

Pour l'ensemble des lycées visités, au total 28 guides du professeur sont disponibles, répartis comme suit : quatre guides pour les professeurs de français, quatre guides pour les professeurs de mathématiques, deux guides pour les professeurs de sciences, trois pour les professeurs d'histoire-géographie et 15 pour les autres professeurs. Le recensement des professeurs n'ayant pas été fait par matière, il n'a pas été possible de déterminer le ratio. Cependant, au regard du nombre total de professeurs de ces lycées (439), le nombre de guides paraît très insignifiant.

## Matériel didactique et de laboratoire

Tableau 17 : Disponibilité de matériel didactique de classe ou d'école

Établissement	Nombre de salles de classe					Équipement audiovisuel (O/N)	Matériel de mesure de système métrique (O/N)
	Ensemble	Munies du matériel minimum	Munies d'une partie du matériel	Non munies de matériel	Munies d'un document de référence	Pour chaque établissement scolaire	
École Pout 2	12	10	02	00	12	Non (0)	Non (0)
École Ibrahima Koité	12	12	00	00	12	Oui (1)	Oui (1)
École Amadou Diagne Woré	12	07	05	00	13	Non (0)	Oui (1)
École Matar SECK	13	07	06	00	00	Oui (1)	Oui (1)
École Ndary Niang	17	06	09	02	00	Oui (1)	Oui (1)
<b>Sous-total élém.</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>02</b>	<b>37</b>	<b>03</b>	<b>04</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>63,63</b>	<b>33,33</b>	<b>03,03</b>	<b>56,06</b>	<b>60 %</b>	<b>80 %</b>
CEM Thiaroye 44	24	00	20	04	00	Oui (1)	Oui (1)
Lycée Blaise Diagne	48	48	00	00		Oui (1)	Non (0)
Lycée de Diass	13	00	13	00	00	Oui (1)	Oui (1)
Lycée El Hadji Malick Sy	68	58	10	00	58	Non (0)	Oui (1)
Lycée John Fitzgerald Kennedy	60	50	06	04	56	Oui (1)	Oui (1)
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	27	21	00	06	02	Non (0)	Non (0)
<b>Sous-total moy-sec</b>	<b>240</b>	<b>177</b>	<b>49</b>	<b>14</b>	<b>116</b>	<b>04</b>	<b>04</b>
<b>%</b>	<b>100</b>	<b>73,75</b>	<b>20,41</b>	<b>05,83</b>	<b>48,33</b>	<b>66,66</b>	<b>66,66</b>

Pour l'élémentaire, l'ensemble des classes disposent de matériels didactiques à des degrés variables. En effet, près des 2/3 des classes, soit 63,63 % sont munies du matériel minimum ; 33,33 % des classes sont munies d'une partie du matériel et seulement 03,03 % des classes sont dépourvues de matériel didactique. Cette situation semble montrer de bonnes performances du niveau d'équipement. Cependant, si on considère la nécessité pour les enseignants de procéder régulièrement à des manipulations pour faire acquérir aux élèves les compétences visées, le défaut de matériel pourrait être préjudiciable à la bonne mise en œuvre des activités et par conséquent, compromettre l'atteinte des objectifs, d'où la nécessité de garantir la disponibilité du matériel dans toutes les classes de l'élémentaire.

Pour le moyen secondaire, 73,75 % des classes disposent du matériel didactique, 20,41 % sont munies

d'une partie du matériel et 5,83 % n'en possèdent pas. Il faut préciser que, dans certains établissements, le matériel est géré en général par les cellules de discipline qui les mettent à la disposition des enseignants en cas de besoin.

**Tableau 18 : Disponibilité de matériel de laboratoire**

Établissement	Dispose d'un laboratoire de science (O/N)	Si oui, dispose de tout le matériel listé soit en chimie soit en physique (O/N)	Si oui, dispose d'une partie du matériel listé soit en chimie soit en physique (O/N)	Si oui, ne dispose d'aucun matériel (O/N)	Date de la dernière livraison de consommables de laboratoire
École Pout 2	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
École Ibrahima Koité	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
École Amadou Diagne Woré	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
École Matar SECK	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
École Ndary Niang	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
CEM Thiaroye 44	1	Non	Oui	Non	
Lycée El Hadji Malick Sy	1	Non	Oui	Non	2021-05-01
Lycée Blaise Diagne	1	Non	Non	Oui	Non renseigné
Lycée de Diass	1	Non	Non	Oui	Non renseigné
Lycée John Fitzgerald Kennedy	1	Non	Oui	Non	2015-06-01
Lycée Ousmane Sow de Diamniadio	0	Non	Non	Oui	Non renseigné
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
Ratios (%)	83,33	0	50	50	

Seul un établissement sur les six du moyen et du secondaire déclare ne pas disposer d'un laboratoire. Pour les autres, un laboratoire existe, mais la moitié des établissements dispose d'une partie du matériel listé, soit en chimie, soit en physique. L'année 2021 est considérée comme la dernière date de livraison pour un des établissements. Pour un autre établissement, la dernière livraison a été effectuée en 2015.

Cette situation renseigne sur la quasi-absence de travaux de laboratoire en raison d'une insuffisance en intrants, qui aura nécessairement un impact sur les expériences à réaliser par les élèves.

En somme, les données collectées à travers les différentes structures éducationnelles visitées révèlent une situation d'extrême pénurie en manuels scolaires de toutes sortes, en matériel didactique, mais aussi en matériel de laboratoire. Ainsi, faute de pouvoir servir de cadre de mise en œuvre d'expériences scientifiques, les laboratoires des établissements font souvent office de salle de classe pour pallier le déficit en infrastructures.

Les différentes pénuries, généralement plus marquées aux cycles moyen et secondaire de l'enseignement général que dans le cycle élémentaire, pourraient être liées, entre autres facteurs :

- À une meilleure centralisation de la politique du manuel scolaire et du matériel didactique vers le cycle élémentaire, bénéficiant de la plupart des interventions des partenaires,
- À une dotation irrégulière des structures éducationnelles en manuels et autres matériels didactiques,
- Au dépérissement précoce des manuels et autres matériels didactiques en raison d'un manque de dispositif de stockage, de gestion, et de préservation,
- Au faible accès des structures éducationnelles aux ressources numériques, du fait à la fois de l'insuffisance des supports, du coût élevé des services et de l'absence de couverture réseau, surtout pour les zones éloignées.

# Chapitre 4

Analyse de la situation

des ressources éducatives

selon leurs dimensions clés

# I. FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PAYS INFLUENÇANT LE DOMAINE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

## Présentation du pays

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale, en bordure de l'océan Atlantique. Il couvre une superficie de 196 712 km<sup>2</sup> et est limité à l'est par le Mali, au nord par la Mauritanie et au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau. La République de Gambie constitue une enclave à l'intérieur du territoire sénégalais tout le long du fleuve Gambie. Le pays est caractérisé par une forte pression démographique avec une population estimée en 2020 à 16 705 608 habitants<sup>10</sup>, soit une hausse de l'ordre de 3 % par rapport à l'année 2019. Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population (50,2 %).

Le Sénégal compte 14 régions administratives, et 46 départements, subdivisés en arrondissements, communes et villages ou quartiers.

## Couverture du réseau éducatif

La population sénégalaise est caractérisée par une forte prédominance de jeunes. Selon le rapport sur la population du Sénégal en 2020, la population se trouvant dans le groupe d'âge 5-19 ans, s'apparentant à la cible de l'élémentaire, du moyen et du secondaire, représente plus du tiers de la population totale (35,68 %). Cette situation pourrait accentuer les défis liés à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, etc.

Par rapport à la distribution de la population scolarisée par niveau d'enseignement, le recensement effectué par l'Agence nationale des statistiques et de la démographie (ANSD) en 2020, évalue le nombre d'apprenants à 2 852 983 au Sénégal réparti comme suit : 170 351 (6,0 %) au préscolaire, 1 521 572 (53,3 %) au cycle élémentaire, 701 577 (24,6 %) au cycle moyen, 321 799 (11,3 %) au cycle secondaire et 137 684 (4,8 %) au supérieur.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation selon le RNSE, en 2020, le TBS du cycle élémentaire est de 85,9 % (93,0 % chez les filles et 79,2 % chez les garçons). L'indice de parité de 1,17 est favorable aux filles dans toutes les régions, excepté dans celles de Ziguinchor et Kédougou (0,99 point).

Pour le moyen général, en 2020, le TBS est de 50,7 %. Chez les filles, il est plus important (55,6 %), soit un indice de parité de 1,21. Des disparités importantes sont notées à travers le pays avec des régions qui dépassent la moyenne nationale, ce qui occasionne un écart très important.

Au secondaire général, le TBS est de 32,9 % avec toujours, comme dans les cycles antérieurs, une prédominance des filles (35,1 %) par rapport aux garçons (30,8 %). L'indice de parité du TBS au secondaire général est également en faveur des filles (1,14).

De manière générale, la meilleure fréquentation des structures éducatives par les filles que par les garçons s'explique par les différentes actions menées aux niveaux national et local en faveur de leur scolarisation. Cependant, des efforts restent à faire pour un meilleur équilibre de l'indice de parité.

Pour les trois cycles, le TBS connaît une évolution irrégulière entre 2016 et 2020, avec parfois des écarts assez importants pouvant atteindre 4,4 points de pourcentage.

Par ailleurs, il est noté de faibles TBS dans certaines localités dites « en retard de scolarisation », et des TBS plus élevés dans certaines grandes agglomérations comme Dakar, la capitale sénégalaise. Par conséquent, les effectifs souvent pléthoriques dans ces agglomérations pourraient augmenter l'ampleur des besoins en ressources de toutes sortes. Ceux-ci sont particulièrement pressants en milieu rural : pour l'année 2020, on y enregistre 59,78 % des élèves du cycle élémentaire contre 40,22 % pour la zone urbaine. La proportion de filles se trouvant en milieu rural est encore plus importante (53,46 %) par rapport à celle des garçons (46,80 %).

<sup>10</sup> Selon les prévisions de l'ANSD.



## Niveau culturel de la population adulte

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) effectué au Sénégal en 2013 par l'ANSD montrait, relativement au « Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe », que seulement 45,4 % de la population était alphabétisée. Chez les femmes, le niveau d'alphabétisation était plus faible que chez les hommes (respectivement 46,3 % et 62,3 %).

La répartition par classes d'âge montre un taux d'alphabétisation qui décroît avec l'âge : 80,3% de la tranche d'âge 70-74 ans (hommes et femmes confondus) est non alphabétisée. Ce taux est de 94,2% chez les femmes de la même tranche d'âge.

Au vu de ces chiffres, il est à prévoir de possibles répercussions sur l'édition des livres, affectant aussi celle des manuels scolaires. On pourrait en effet supposer que l'existence d'une société lettrée est susceptible de promouvoir le secteur de l'édition, en particulier scolaire.

Dans un autre registre, le milieu rural est marqué généralement par l'inaccessibilité de certaines zones, le déficit d'infrastructures sociales de base, le niveau d'instruction des populations souvent inférieur à celui du milieu urbain, du fait d'un meilleur dynamisme du secteur primaire. Ces difficultés impactent souvent négativement la mise en œuvre des politiques éducatives de l'État, mais, grâce à la contribution des partenaires qui en font souvent des zones prioritaires d'intervention, des réalisations importantes sont effectuées pour une amélioration de l'environnement des enseignements-apprentissages par la dotation de ressources éducatives, entre autres initiatives. Dès lors, l'amélioration du cadre d'apprentissage est souvent décisive pour celle des performances scolaires.

## Taux de réussite aux examens

Selon les statistiques du RNSE, le taux de réussite à l'examen du certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) de l'année 2020 est de 72,04 %, avec une meilleure performance notée chez les garçons (72,65 %) que chez les filles (71,55 %). Six académies ont enregistré des taux de réussite supérieurs à la valeur nationale avec des pourcentages allant de 72,15 % (Lougua) à 83,46 % (Ziguinchor).

À l'exception des académies de Rufisque, Pikine-Guédiawaye, Dakar et de Ziguinchor, le taux de réussite des filles est inférieur à celui des garçons. Le taux de réussite au CFEE a connu une progression non uniforme entre 2016 et 2020, en passant de 51,9 % à 72,4 %. Entre 2019 et 2020, ce taux a connu une hausse considérable de 20,7 points de pourcentage.

Pour l'examen du BFEM de 2020, le taux de réussite est de 74,51 %. Les filles (74,57 %) devançant légèrement les garçons (74,43 %). Au niveau des académies, cette situation présente une dispersion autour de la valeur nationale. Les académies de Ziguinchor (91,24 %), Kaffrine (90,64 %), Sédhiou (90,61 %) et Tambacounda (90,05 %) enregistrent les meilleures performances, tandis que celles de Rufisque (63,39 %), Pikine-Guédiawaye (64,46 %), Dakar (66,64 %) et Diourbel (69,24 %), ont les taux de réussite les moins élevés<sup>11</sup>. Il faudra aussi noter une meilleure performance des garçons à l'échelle des académies les plus performantes, excepté celle de Ziguinchor où le taux de réussite est plus élevé chez les filles.

Globalement, le taux de réussite au BFEM a connu une nette amélioration, mais de manière irrégulière, entre 2016 et 2020, en passant de 51,9 % à 74,5 %, soit une progression de 22,6 points de pourcentage. Sur toute la période, les résultats ont baissé en 2017 et en 2019 par rapport aux années précédentes, avant de connaître un bond assez important en 2020.

Le taux de réussite au baccalauréat est passé de 36,8 % à 48,4 % entre 2016 et 2020, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 7,1 %. Par rapport à 2016, ce taux a connu une baisse en 2017, puis une courbe ascendante jusqu'en 2020.

De manière générale, les résultats aux différents examens (CFEE, BFEM et Bac) ont connu une nette amélioration en 2020. Trois facteurs pourraient expliquer les grands bonds enregistrés (malgré la situation de crise de la Covid-19 qui a entraîné une fermeture des classes durant trois mois pour les classes d'examen) : le maintien de la relation pédagogique par l'enseignement à distance, l'encadrement

<sup>11</sup> RNSE 2020.

plus rapproché avec la limitation des groupes pédagogiques à 20 élèves (pour maintenir la distanciation physique), et le recentrage curriculaire marqué par l’allègement des programmes.

Ces mesures amènent à s’interroger davantage sur les déterminants de la qualité de l’éducation à travers le rôle joué par l’environnement scolaire et les ressources éducatives, matérielles comme numériques.

## Enquêtes PASEC

Ainsi, le PASEC – dans sa volonté de contribuer à l’atteinte de l’ODD 4 en matière d’évaluation – apporte des éclairages sur les principaux déterminants de la performance en réalisant des évaluations et des enquêtes mises en œuvre dans l’espace de la CONFEMEN.

Le rapport 2019 du PASEC conclut que l’environnement scolaire, à l’instar de l’environnement extrascolaire, constitue « un facteur majeur dans l’explication des performances des élèves. » Par ailleurs, dans cette évaluation PASEC, l’analyse des scores moyens en lecture et en mathématiques en fin de scolarité primaire montre que le Sénégal enregistre une performance moyenne nationale de 575,9 points en lecture (supérieure à la moyenne internationale de 519,7 points) et de 557,6 points en mathématiques. Il fait partie des pays qui enregistrent les plus forts scores moyens nationaux et supérieurs à la moyenne internationale.

Le rapport montre également des différences de scores en lecture et en mathématiques entre écoles. Celles-ci s’expliquent par les différentes politiques en matière d’allocation des ressources éducatives selon les besoins des différentes localités, des écoles et des groupes spécifiques, d’où la nécessité de prendre en charge les questions sur la disponibilité des manuels pour les élèves, des documents et matériels pédagogiques pour les enseignants.

En conclusion, « les ressources contribuent à créer un cadre scolaire propice à l’enseignement et aux apprentissages ». Les évaluations internationales ont en effet montré l’importance de ces ressources en quantité suffisante et de nature appropriée pour créer des conditions d’apprentissage favorables (Hungj et al.2011)<sup>12</sup>.

Enfin, il faut remarquer à travers ce rapport PASEC les efforts du Sénégal par rapport au niveau d’équipement des classes et à une meilleure allocation entre les écoles, comparativement aux autres pays tels que la Côte d’Ivoire, la Guinée, le Togo, le Burundi par exemple.

## Accès au réseau électrique

L’amélioration du cadre de vie extrascolaire des élèves contribue à l’amélioration de leurs performances, garanties également par le temps consacré aux travaux de révision à domicile qui requiert la disponibilité de l’électricité au niveau des ménages.

Selon l’annuaire statistique de 2020, 61,7 % des ménages sénégalais ont accès à l’électricité, dont 90,1 % dans les milieux urbains et 34,6 % dans les ruralités. Cette situation entraîne une baisse du taux d’accès à l’électricité, qui était de 63,3 % en 2018.

Une nette amélioration de l’accès à l’électricité doit être envisagée. Le gouvernement du Sénégal commence ainsi à miser sur les modèles alternatifs, tels que le solaire et l’énergie éolienne.

Les possibilités du pays de contrer les conséquences négatives des mesures de confinement sur l’éducation et la productivité, par le développement du télétravail et de l’enseignement à distance, semblent très réduites. Sur le plan social, elles risquent même d’aggraver les inégalités, notamment entre les populations urbaines et celles des zones rurales.

La situation de l’accès à l’électricité semble suivre la même tendance pour les écoles que pour les ménages. En effet, en 2020, moins de la moitié des écoles élémentaires (45,7 %) ont accès à l’électricité. Il est noté aussi de grandes disparités entre les zones, variant entre 12,2 % (Kolda) et 99,8 % (Dakar).

Le taux de couverture des écoles en électricité est plus faible en milieu rural (26,1 %) qu’en milieu urbain. L’académie de Kolda est faiblement desservie (6,6 %). Pour ce qui est du moyen général, 79,7 % des établissements disposent d’électricité.

<sup>12</sup> Rapport PASEC 2019.

Cet indicateur, en dessous de la valeur nationale, est de 74,8 % pour les établissements publics du 1<sup>er</sup> cycle. Il est aussi noté que l'absence d'électricité touche plus le public que le privé. À ce niveau également, des disparités importantes sont notées entre académies. Pour le secondaire, la proportion d'établissements disposant d'électricité est plus élevée : la totalité des établissements des académies de Dakar, Diourbel, Pikine-Guédiawaye et Rufisque dispose d'électricité. L'absence d'électricité dans certains établissements scolaires est cependant une réalité du système. Elle impacte les conditions ergonomiques pour les apprenants, mais également leurs performances, du fait de l'impossibilité de profiter d'Internet pour pallier le déficit en ressources éducationnelles matérielles, notamment en misant sur la projection, par exemple pour matérialiser certaines expériences à mener dans le cadre des leçons de sciences, comme c'est le cas dans les établissements dépourvus de laboratoire.

## Accès à Internet

13,8 % des écoles élémentaires disposent d'une connexion Internet en 2020.

Ce taux de couverture présente de grands écarts selon les milieux. Le plus faible est enregistré en milieu rural à Tambacounda (0,1 %). Il est également noté, en milieu urbain même, dans les académies de Tambacounda et Kédougou, qu'aucune école élémentaire publique ne dispose d'une connexion Internet.

Les établissements du moyen et du secondaire général disposant d'une connexion Internet, au niveau national en 2020, représentent 62,3 %. Pour le moyen et le secondaire général, tous les établissements des académies de Dakar, Pikine-Guédiawaye et Rufisque ont accès à Internet. Cette situation tranche nettement avec celle des académies de Kolda et Kédougou (40 %). L'académie de Kaffrine, par ailleurs, n'enregistre aucun établissement du moyen et du secondaire général du milieu rural connecté au réseau Internet.

Des écarts importants sont toujours notés, en faveur du milieu urbain. Cela se justifie généralement par l'absence d'électricité dans la plupart des zones.

Cette fracture numérique freine l'État du Sénégal dans son ambition de moderniser le pilotage du système, d'améliorer les stratégies d'enseignement par l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et de faire du numérique éducationnel un outil de performance, mais aussi de résilience.

## II. ACCESSIBILITÉ DES MANUELS SCOLAIRES ET DES GUIDES DE L'ENSEIGNANT

L'accessibilité des manuels scolaires et des guides de l'enseignant constitue un volet important du diagnostic des ressources éducationnelles. C'est pourquoi il est nécessaire de vérifier autant que possible la disponibilité des manuels et des guides pour la conduite du processus d'enseignement-apprentissage ainsi que les conditions de stockage dans les écoles.

### Disponibilité des manuels Nombre de manuels requis par cycle

Tableau 19 : Nombre de manuels requis par élève

Cycle	Nombre de manuels requis par élève
Élémentaire	1 <sup>re</sup> étape <sup>13</sup> : 2 manuels par élève (Langue et communication et mathématiques)
	2 <sup>e</sup> étape : 5 manuels par élève (langue et communication, mathématiques, Histoire, géographie et initiation à la science et à la technologie [IST]) <sup>14</sup>
	3 <sup>e</sup> étape : 5 manuels par élève (Langue et communication, mathématiques, Histoire, géographie et initiation à la science et à la technologie)
Moyen	7 manuels par élève <sup>15</sup>
Secondaire	7 manuels par élève

Source : Normes et standards de qualité en éducation et formation au Sénégal

Le tableau ci-dessus présente le nombre de manuels requis pour chaque cycle. Ainsi, pour l'élémentaire, un nombre total de 12 manuels est prévu pour tout le cycle, soit deux pour la première étape, cinq pour la deuxième étape et cinq pour la troisième étape.

Aux cycles moyen et secondaire de l'enseignement général, la quantité est sensiblement plus élevée : sept manuels/élèves.

Ce nombre de manuels requis est sous-tendu par une volonté de mettre en place des matériels pédagogiques indispensables au déroulement des enseignements-apprentissages dans toutes les écoles et établissements. Toutefois, cette estimation du nombre de manuels que chaque élève doit avoir en fonction du cycle concerné semble trop ambitieuse au regard des constats faits lors des visites d'établissements et de l'analyse des documents statistiques disponibles sur les ratios existants.

En effet, Tony Read (2016) constate « souvent des problèmes lorsqu'un nombre trop important de titres est approuvé; cela peut dérouter les enseignants, fractionner les tirages, et accroître les coûts unitaires en conséquence. »

Pour déterminer la quantité globale de manuels à acquérir au niveau de chaque cycle, il est important de s'intéresser à la répartition des effectifs d'élèves de chaque cycle pour le public, spécifiquement aux effectifs de chaque niveau et en considérant que les élèves du moyen commencent à étudier les sciences physiques à partir de la quatrième.

<sup>13</sup> Les six classes de l'élémentaire sont réparties en trois étapes : les classes de CI et CP constituent la 1<sup>re</sup> étape; celles de CE1 et CE2, la 2<sup>e</sup> étape; la troisième étape englobe les classes de CM1 et CM2. Pour chaque étape et chaque discipline, un guide d'utilisation pour les deux niveaux (1 et 2) est prévu.

<sup>14</sup> L'histoire, la géographie et l'IST sont réunies dans le manuel de découverte du monde.

<sup>15</sup> Les différentes investigations menées auprès des chefs d'établissement et de la DEMSG n'ont pas permis de connaître avec précision la nature des manuels prescrits.

## Ratios manuels par élève

Pour une bonne mise en œuvre des politiques éducationnelles, le MEN organise chaque année, sous la responsabilité de la DPPE, un recensement général dans toutes les structures éducationnelles (privées comme publiques), aux différents niveaux d'enseignement, pour collecter toutes les données utiles à la gestion du système (effectifs des apprenants, effectifs des enseignants, infrastructures existantes, ressources éducationnelles, etc.). Cette activité majeure, communément appelée « campagne statistique », permet au MEN de disposer d'un annuaire statistique, qui sert de base à l'élaboration du RNSE publié annuellement. Il servira de source d'informations à toute personne ou organisation désireuse d'exécuter des travaux scientifiques sur des thématiques relatives au système éducationnel ou d'orienter des interventions en faveur du système.

La présente analyse diagnostique des ressources éducationnelles est faite essentiellement à partir des données extraites du RNSE 2020 combinées à celles provenant des missions de terrain (voir chapitre III ci-dessus). Dès lors, il sera important de procéder à des comparaisons entre les données relevées au cours de la mission et celles figurant dans le RNSE en vue de les confirmer, de renforcer leur fiabilité pour pouvoir émettre, au besoin, des observations ouvrant la voie à des recommandations d'amélioration des procédures.

Ainsi, les tableaux suivants, tirés du RNSE 2020, présentent les ratios de manuels existants par élève pour chaque niveau et discipline et par académie pour les trois cycles (élémentaire, moyen et secondaire) dans le public. Pour l'élémentaire, l'approche par étape a été adoptée.

## Ratios manuels par élève à l'élémentaire public

Tableau 20 : Ratio manuels de français par élève à l'élémentaire public par académie en 2020

Académie	Ratios manuels de français par élève à l'élémentaire public			
	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Total
Dakar	0,8	0,9	1,1	0,9
Diourbel	0,6	0,6	1,1	0,7
Fatick	0,8	0,8	1,1	0,9
Kaffrine	0,9	0,9	1,2	1,0
Kaolack	0,8	0,9	1,1	0,9
Kédougou	0,8	0,8	1,1	0,9
Kolda	0,8	0,9	1,0	0,9
Louga	0,7	1,0	1,2	0,9
Matam	0,5	0,7	0,9	0,7
Pikine-Guédiawaye	1,0	1,0	1,1	1,0
Rufisque	0,7	0,9	0,9	0,8
Saint-Louis	0,5	0,5	0,8	0,6
Sédhiou	0,8	0,9	1,1	0,9
Tambacounda	0,5	0,6	0,9	0,6
Thiès	0,5	0,7	1,1	0,7
Ziguinchor	1,0	1,0	1,1	1,0
<b>National</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPPE/MEN

En 2020, à l'élémentaire public au niveau national, le ratio du nombre de manuels de français par élève est de 0,8 même si trois académies (Kaffrine, Pikine-Guédiawaye et Ziguinchor) ont réussi à atteindre le ratio d'un manuel par élève en français. À la première étape, le ratio global est de 0,7 manuel par élève, avec une situation assez critique de 0,5 manuel par élève à Thiès, Tambacounda, Saint-Louis et Matam. Les académies de Pikine-Guédiawaye et Ziguinchor sortent du lot avec une valeur de 1.

La deuxième étape obtient un ratio global légèrement plus élevé (0,8 manuel par élève). Cependant, le ratio d'un manuel de français par élève est atteint dans les académies de Louga, Pikine-Guédiawaye et Ziguinchor. La seule étape à avoir atteint un ratio global d'un manuel de français par élève au niveau national est la troisième. Quatre académies (Matam, Rufisque, Saint-Louis et Tambacounda) ont des valeurs proches de la norme, comprises entre 0,8 et 0,9.

## Ratios manuels de mathématiques par élève à l'élémentaire public

Tableau 21 : Ratio manuels de mathématiques/élève dans l'élémentaire public

Académie	Ratios manuels de mathématiques/élève dans l'élémentaire public			
	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Total
Dakar	0,7	0,9	1,1	0,9
Diourbel	0,5	0,6	1,1	0,7
Fatick	0,8	0,9	1,1	0,9
Kaffrine	0,8	0,9	1,2	0,9
Kaolack	0,7	0,9	1,1	0,9
Kédougou	0,6	0,8	1,0	0,8
Kolda	0,7	0,9	1,1	0,9
Louga	0,6	0,9	1,1	0,8
Matam	0,5	0,6	0,9	0,6
Pikine-Guédiawaye	0,9	1,0	1,1	1,0
Rufisque	0,7	0,9	0,9	0,8
Saint-Louis	0,4	0,5	0,8	0,5
Sédhiou	0,8	0,9	1,0	0,9
Tambacounda	0,4	0,6	0,9	0,6
Thiès	0,5	0,8	1,1	0,7
Ziguinchor	0,9	1,1	1,1	1,0
<b>National</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

En mathématiques, le ratio global est de 0,8 manuel par élève, comme en français. En fonction des académies, cette valeur est comprise entre 0,5 (Saint-Louis) et 1 (Pikine Guédiawaye et Ziguinchor). Pour la première étape, le ratio global est de 0,6 avec des variations comprises entre 0,4 pour Saint-Louis et Tambacounda et 0,9 pour Pikine-Guédiawaye et Ziguinchor.

À la deuxième étape, on note la même valeur que celle du ratio global de 0,8, même si les académies de Pikine-Guédiawaye (1) et Ziguinchor (1,1) constituent des exceptions. Des ratios assez faibles sont notés à

Diourbel (0,6), Matam (0,6), Saint-Louis (0,5) et Tambacounda (0,6). La troisième étape est la seule qui affiche un ratio global d'un manuel par élève avec des valeurs comprises entre 0,8 et 1,2 notées respectivement à Saint-Louis et Kaffrine. Les ratios les plus faibles sont enregistrés dans les académies de Matam, Tambacounda, Rufisque (0,9) et Saint-Louis (0,8).

À l'élémentaire, cette faiblesse des ratios à la 1<sup>re</sup> étape pourrait s'expliquer par le fait que les autres étapes (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) ont reçu une seconde dotation en manuels par avenants.

## Ratios manuels par élève au cycle moyen général public

Tableau 22 : Ratio manuels de français par élève au moyen général public

Académie	Ratios manuels de français par élève au moyen général public				
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
IA Dakar	0,3	0,3	0,3	0,5	0,4
IA Diourbel	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4
IA Fatick	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6
IA Kaffrine	0,6	0,4	0,5	0,7	0,5
IA Kaolack	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4
IA Kédougou	0,9	1,2	1,1	1,3	1,1
IA Kolda	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3
IA Louga	0,4	0,5	0,5	0,7	0,5
IA Matam	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
IA Pikine-Guédiawaye	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3
IA Rufisque	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
IA Saint-Louis	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
IA Sédhiou	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6
IA Tambacounda	1,1	0,8	0,9	0,8	0,9
IA Thiès	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3
IA Ziguinchor	0,6	0,6	0,6	1,0	0,7
<b>National</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>

La prescription d'un manuel de français par élève n'est globalement pas respectée au cycle moyen général. En effet, le ratio du moyen général au niveau national est de 0,4 manuel pour les élèves de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, et 0,5 manuel par élève de 3<sup>e</sup>, soit un manuel pour deux élèves.

Cependant pour l'académie de Kédougou, la norme est dépassée pour les élèves des classes de 4<sup>e</sup> (1,2), 5<sup>e</sup> (1,1) et 3<sup>e</sup> (1,3). La même tendance est notée dans l'académie de Tambacounda où la norme est légèrement dépassée pour les élèves de 6<sup>e</sup> avec un ratio de 1,1 manuel par élève. Les plus faibles ratios sont notés dans l'académie de Rufisque avec 0,2 manuel par élève pour les classes de 6<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, et 0,1 manuel pour les classes de 5<sup>e</sup>.

À l'analyse des données, il apparaît que le niveau de dotation en manuels de français du moyen général n'est pas plus élevé dans les académies moins éloignées que dans les académies éloignées. Si on considère toutes les opportunités des académies de la capitale en ce qui concerne l'accès aux ressources, facilité par l'implantation des différentes maisons d'édition, la facilité des livraisons, etc., il y a lieu de s'interroger

davantage sur la faible dotation des élèves en manuels de français. Par ailleurs, le manuel de français constitue un des intrants les plus précieux pour la réussite des élèves du fait du statut de la langue française, principal enseignement dans le système éducatif sénégalais. Il est donc urgent que les différents acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement et de gestion des manuels œuvrent davantage pour une meilleure dotation des élèves du moyen, inclus dans le cycle fondamental, en manuels de français.

## Ratio manuels de sciences physiques par élève au moyen général public

Tableau 23 : Ratio manuels de sciences physiques par élèves au moyen général public

Académie	Ratios manuels de sciences physiques par élève au moyen général public		
	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Dakar	0,3	0,4	0,3
Diourbel	0,5	0,7	0,6
Fatick	0,6	0,6	0,6
Kaffrine	0,5	0,4	0,5
Kaolack	0,5	0,6	0,6
Kédougou	0,9	1,1	1,0
Kolda	0,8	1,0	0,9
Louga	0,5	0,7	0,6
Matam	0,5	0,4	0,4
Pikine-Guédiawaye	0,5	0,6	0,5
Rufisque	0,3	0,4	0,3
Saint-Louis	0,4	0,5	0,4
Sédhiou	0,4	0,6	0,5
Tambacounda	0,7	1,1	0,9
Thiès	0,3	0,4	0,3
Ziguinchor	0,5	0,5	0,5
<b>National</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

Pour le moyen public 2020, le ratio global de manuels en sciences physiques par élève est très faible (0,5). La même valeur est observée en 4<sup>e</sup> et elle est légèrement supérieure en 3<sup>e</sup> (0,6). En fonction des académies, Thiès, Rufisque et Dakar enregistrent les plus faibles ratios avec 0,3 manuel par élève, suivies de Kaffrine, Pikine-Guédiawaye, Sédhiou et Ziguinchor qui obtiennent les mêmes valeurs que la valeur nationale (0,5). Aucune académie n'a atteint la norme d'un manuel par élève en dehors de Kédougou.

De plus, les académies de Dakar, Rufisque et Thiès enregistrent les plus faibles ratios en 4<sup>e</sup> comme en 3<sup>e</sup>. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les plus grands nombres d'élèves sont enregistrés dans ces académies et que les effectifs ne sont pas toujours maîtrisés.



## Ratio manuels de mathématiques par élève au cycle moyen général public en 2020

Tableau 24 : Ratio manuels de mathématiques par élève au moyen général public

Académie	Ratio manuels de mathématiques par élève au moyen général public				
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Dakar	0,4	0,7	0,5	0,6	0,5
Diourbel	0,9	0,8	0,7	0,9	0,8
Fatick	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5
Kaffrine	1,3	0,8	0,8	1,0	1,0
Kaolack	0,9	0,6	0,7	0,8	0,7
Kédougou	0,6	1,0	1,1	1,7	1,0
Kolda	0,4	0,4	0,5	0,7	0,5
Louga	0,9	0,8	0,8	1,0	0,9
Matam	0,9	0,8	0,6	0,7	0,8
Pikine-Guédiawaye	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Rufisque	0,8	0,4	0,3	0,4	0,5
Saint-Louis	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6
Sédhiou	0,6	0,7	0,6	0,8	0,7
Tambacounda	0,8	0,9	0,8	1,0	0,9
Thiès	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Ziguinchor	0,7	0,6	0,6	0,8	0,7
<b>National</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

Pour l'année 2020 au cycle moyen général, le ratio manuels de mathématiques par élève est de 0,6 dans le public. Au niveau national, les mêmes valeurs sont observées en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup>. En 6<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>, le ratio évolue légèrement à 0,7. Aucun niveau n'a atteint une valeur supérieure ou égale à la norme d'un manuel par élève. Quelques disparités sont relevées à Dakar, Fatick, Kolda, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Thiès qui obtiennent un ratio de 0,5 (50 % des élèves n'ont pas reçu de livres de mathématiques).

Les plus faibles ratios sont notés en classe de 6<sup>e</sup> dans les académies de Dakar et Kolda (0,4), en 5<sup>e</sup> à Kolda et Rufisque (0,4), en 4<sup>e</sup> à Rufisque (0,3), Pikine-Guédiawaye et Thiès (0,4) et en 3<sup>e</sup> à Rufisque (0,4). Seuls les élèves des académies de Kédougou et Kaffrine ont obtenu des ratios égaux à la norme en mathématiques.

## Ratios manuels de science de la vie et de la terre (SVT) par élève au cycle moyen général public en 2020

Tableau 25 : Ratio manuels de SVT par élève au cycle moyen général public

Académie	Ratios manuels de SVT par élève au cycle moyen général public				
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Dakar	0,6	0,5	0,8	1,1	0,7
Diourbel	0,7	0,8	0,6	0,8	0,7
Fatick	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8
Kaffrine	0,8	0,9	0,5	0,7	0,7
Kaolack	0,6	0,6	0,7	1,3	0,8
Kédougou	0,6	1,2	0,5	0,7	0,7
Kolda	0,4	0,4	1,1	1,3	0,7
Louga	0,6	0,7	0,7	1,2	0,8
Matam	0,4	0,5	0,6	0,7	0,5
Pikine-Guédiawaye	0,6	0,5	0,6	0,8	0,6
Rufisque	0,5	1,3	0,4	0,6	0,7
Saint-Louis	0,6	0,6	0,7	1,0	0,7
Sédhiou	0,6	0,8	0,6	0,8	0,7
Tambacounda	0,8	0,8	1,3	1,7	1,1
Thiès	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6
Ziguinchor	0,6	0,8	1,1	1,2	0,9
<b>National</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

Le ratio global de manuels de SVT par élève est de 0,7. Le même ratio est observé en classe de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> au cycle moyen général public. La classe de 6<sup>e</sup> enregistre une valeur de 0,6. En revanche, seule la classe de 3<sup>e</sup> a atteint la norme d'un manuel par élève. Quelques disparités sont notées dans les académies de Matam (0,5), Pikine-Guédiawaye et Thiès (0,6) qui sont moins pourvues en manuels scolaires.

En classe de 6<sup>e</sup>, les ratios de manuels en SVT sont assez faibles à Matam et Kolda. En 5<sup>e</sup>, les académies de Kolda (0,4), Matam, Pikine-Guédiawaye et Dakar (0,5) ont les ratios les plus faibles. En 4<sup>e</sup>, seules les académies de Kolda et de Ziguinchor ont atteint la norme avec une valeur de 1,1. En 3<sup>e</sup>, les ratios en SVT sont satisfaisants dans l'ensemble, et compris entre 0,6 et 1,7.

L'analyse des ratios au cycle moyen témoigne d'une pénurie chronique de manuels scolaires dans la plupart des académies et des différents cycles. L'absence d'acquisition de manuels pour le premier cycle pourrait être à l'origine de ces faibles ratios, en plus d'autres facteurs non maîtrisés qui font que certaines académies ont pu enregistrer des ratios supérieurs ou égaux à la norme, en raison probablement de l'existence d'un dispositif local d'approvisionnement en manuels.

## Ratios manuels par élève au secondaire public

Tableau 26 : Ratios manuels de mathématiques par élève au secondaire général public en 2020

Académie	Ratios manuels de mathématiques par élève au secondaire général public			
	Seconde	Première	Terminale	Total
Dakar	0,9	0,5	0,4	0,6
Diourbel	1.2	1.1	0.7	1.0
Fatick	0,6	0,4	0,3	0,5
Kaffrine	0,3	0,7	0,1	0,3
Kaolack	0.9	0.6	0.5	0.7
Kédougou	3.4	1.8	0.2	1.7
Kolda	0.9	0.3	0.1	0.5
Louga	1.1	0.6	0.5	0.7
Matam	0.8	0.6	0.2	0.5
Pikine-Guédiawaye	0,2	0,2	0,1	0,2
Rufisque	0.9	0.3	0.3	0.5
Saint-Louis	0,6	0,3	0,1	0,4
Sédhiou	1.3	0.5	0.1	0.7
Tambacounda	1.2	0.7	0.3	0.7
Thiès	0,6	0,3	0,2	0,4
Ziguinchor	0.9	0.3	0.3	0.5
<b>National</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

Au secondaire général public en mathématiques, le ratio manuels par élève est de 0,5, au niveau national avec une valeur de 0,8 en seconde (ratio le plus élevé). Par contre, la classe de terminale enregistre le ratio le plus faible (0,3). Pikine-Guédiawaye (0,2) a le plus faible ratio alors que Kédougou a le ratio le plus élevé avec 1,7 manuel par élève.

Pour les trois niveaux (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale), le plus faible ratio est noté dans l'académie de Pikine-Guédiawaye tandis que les plus élevés sont observés à Kédougou avec 3,4 en seconde et 1,8 en première. En classe de terminale, l'académie de Diourbel a le ratio le plus élevé (0,7), mais inférieur à la norme.

## Ratio manuels de SVT par élève au secondaire général public par académie en 2020

Tableau 27 : Ratio manuels de SVT par élève au secondaire général public par académie en 2020

Académie	Ratio manuels de SVT par élève au secondaire général public			
	Seconde	Première	Terminale	Total
Dakar	0,1	0,1	0,3	0,2
Diourbel	0,2	0,1	0,2	0,2
Fatick	0,1	0,0	0,1	0,1
Kaffrine	0,0	0,0	0,0	0,0
Kaolack	0,1	0,1	0,1	0,1
Kédougou	0,2	0,2	0,1	0,2
Kolda	0,0	0,1	0,0	0,0
Louga	0,5	0,3	0,2	0,3
Matam	0,2	0,1	0,2	0,1
Pikine-Guédiawaye	0,0	0,1	0,0	0,0
Rufisque	0,1	0,2	0,2	0,1
Saint-Louis	0,0	0,0	0,0	0,0
Sédhiou	0,3	0,0	0,0	0,1
Tambacounda	0,1	0,0	0,0	0,1
Thiès	0,1	0,0	0,1	0,1
Ziguinchor	0,1	0,0	0,0	0,1
<b>National</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

Le ratio manuels de SVT par élève au secondaire général est très faible ; il est de 0,1 quel que soit le niveau. Des disparités sont notées entre académies avec Kaffrine, Kolda, Pikine-Guédiawaye et Saint-Louis qui obtiennent des ratios nuls, et Louga qui a le ratio le plus élevé (0,3).

Des ratios nuls sont observés en seconde, première et terminale pour les académies de Kaffrine, Kolda, Pikine-Guédiawaye et Saint-Louis, alors que Louga enregistre les ratios les plus élevés en seconde (0,5) et en première (0,3). En terminale, Dakar a le ratio le plus élevé (0,3).

## Ratios manuels de français par élèves au secondaire général public par académie en 2020

Tableau 28 : Ratios manuels de français par élève au secondaire général public

Académie	Ratios manuels de français par élève au secondaire général public			
	Seconde	Première	Terminale	Total
Dakar	0,4	0,4	0,0	0,5
Diourbel	0,6	0,5	0,1	0,6
Fatick	0,2	0,2	0,1	0,3
Kaffrine	0,0	0,1	0,0	0,1
Kaolack	0,3	0,3	0,1	0,3
Kédougou	0,2	0,2	0,1	0,4
Kolda	0,1	0,2	0,0	0,2
Louga	0,5	0,6	0,0	0,5
Matam	0,4	0,4	0,1	0,4
Pikine-Guédiawaye	0,2	0,1	0,0	0,1
Rufisque	0,2	0,3	0,0	0,4
Saint-Louis	0,2	0,2	0,0	0,2
Sédhiou	0,5	0,2	0,0	0,3
Tambacounda	0,3	0,2	0,0	0,3
Thiès	0,2	0,3	0,1	0,3
Ziguinchor	0,6	0,4	0,1	0,4
<b>National</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

En français, au secondaire général public, le ratio manuels par élève est de 0,3. Ce ratio, le plus élevé, est observé en seconde et première, tandis que le plus faible ratio (0,1) est enregistré en terminale. Selon les académies, Diourbel sort du lot avec 0,6 manuel par élève alors que Kaffrine et Pikine-Guédiawaye (0,1) obtiennent les plus faibles ratios.

En fonction des niveaux, des disparités sont notées avec un ratio nul à Kaffrine pour la classe de seconde, alors que les ratios les plus élevés (0,6) sont observés à Diourbel et Ziguinchor. En classe de première, Kaffrine et Pikine-Guédiawaye (0,1) ont le ratio le plus faible, alors que l'académie de Louga (0,6) a le plus élevé. Les élèves en classe de terminale ne disposent pas de manuels de français dans les académies de Kaffrine, Pikine-Guédiawaye, Kolda, Saint-Louis, Tambacounda, Sédhiou, Rufisque, Dakar et Louga. En terminale, les académies de Fatick, Kédougou, Thiès, Kaolack, Matam, Ziguinchor et Diourbel ont des ratios de 0,1 manuels par élève.

## Ratio manuels de sciences physiques par élève au secondaire général public

Tableau 29 : Ratio manuels de sciences physiques par élève au public

Académie	Ratio manuels de sciences physiques par élève au public			
	Seconde	Première	Terminale	Total
Dakar	0,9	0,3	0,3	0,5
Diourbel	0,5	0,5	0,7	0,5
Fatick	0,4	0,1	0,2	0,2
Kaffrine	0,5	0,0	0,0	0,2
Kaolack	0,6	0,5	0,2	0,4
Kédougou	0,5	0,3	0,1	0,3
Kolda	0,9	0,1	0,1	0,4
Louga	0,7	0,4	0,3	0,5
Matam	0,8	0,2	0,2	0,4
Pikine-Guédiawaye	0,1	0,1	0,1	0,1
Rufisque	0,6	0,2	0,2	0,3
Saint-Louis	0,5	0,1	0,0	0,2
Sédhiou	1,2	0,1	0,0	0,4
Tambacounda	0,9	0,1	0,1	0,4
Thiès	0,5	0,2	0,2	0,3
Ziguinchor	0,7	0,1	0,1	0,3
<b>National</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>

Source : Recensement scolaire 2020 – DPRE/MEN

Au secondaire général, le ratio global manuels de sciences physiques par élève au niveau national est de 0,3 en 2020. Le ratio le plus élevé (0,6) est noté en classe de seconde alors que les plus faibles ratios (0,2) sont enregistrés en première et terminale.

Cependant, l'examen des ratios entre les académies montre une certaine hétérogénéité : l'académie de Louga obtient le ratio le plus élevé (0,5) tandis que Pikine-Guédiawaye obtient le plus faible (0,1).

Pour la classe de seconde, l'académie de Sédhiou obtient le ratio le plus élevé de 1,2 et Pikine-Guédiawaye a le plus faible ratio avec 0,1. En classe de première, la moitié des élèves de l'académie de Kaolack ont reçu des manuels en sciences physiques, soit le ratio le plus élevé (0,5) tandis que Kaffrine

enregistre un ratio nul. Pour la classe de terminale, on constate que trois académies (Kaffrine, Saint-Louis et Sédhiou) ont un ratio nul. Seule l'académie de Diourbel sort du lot avec un ratio de 0,7 manuel par élève, la valeur la plus élevée du niveau, même si elle se situe en dessous de la norme.

L'analyse des tableaux sur les ratios manuels par élève montre que le cycle élémentaire est mieux pourvu en manuels. Cela pourrait être dû à l'acquisition de manuels durant la mise en œuvre du programme d'investissement dans l'école publique au Sénégal (PIEPS) qui a permis de doter l'ensemble des élèves de l'élémentaire en manuels et les enseignants en guides d'utilisation des manuels pour chacun des domaines (langue et communication, mathématiques). En revanche, on note une faiblesse des ratios des manuels de la première étape en français (0,7) et en mathématiques (0,6). Cette situation pourrait s'expliquer non seulement par l'âge de l'élève qui contribue à la détérioration rapide du manuel, mais aussi par le retard constaté dans la livraison de ces manuels. Elle devait en effet avoir lieu en 2018 alors que la première acquisition date de 2014. C'est récemment, en 2021, que ces manuels ont été achetés.

En revanche, en 2017 également, des manuels de la deuxième et de la troisième étape ont été acquis par avenants dans le cadre de la mise en œuvre du PIEPS, du volet appui au manuel scolaire (AMS). Cependant, la durée de vie des manuels variant entre un et trois ans, le tiers mérite d'être renouvelé annuellement, vu le taux de déperdition assez élevé. S'y ajoute le fait que la plupart des manuels prêtés aux élèves n'ont pas été rendus, à cause de la fermeture spontanée des écoles durant la pandémie de Covid-19. Enfin, le véritable problème est que lorsque le partenaire canadien s'est retiré à la fin du projet, les effectifs ont évolué et les manuels détériorés et perdus n'ont pas été renouvelés. Toutes ces raisons annihilent les efforts consentis par l'État et ses partenaires.

Les cycles moyen et secondaire sont les parents pauvres de l'approvisionnement en manuels. En effet, les manuels sont insuffisants au cycle élémentaire, rares au cycle moyen et presque inexistant au cycle secondaire. L'analyse comparative des ratios à l'élémentaire et au secondaire le confirme. C'est ainsi qu'en français, le ratio est de 0,8 à l'élémentaire contre 0,3 au secondaire. Cette situation pourrait expliquer en partie le faible taux de réussite au baccalauréat.

En outre, d'autres raisons pourraient nous renseigner sur cette faiblesse des ratios, notamment le fait que depuis 2013, l'année d'adoption de la nouvelle politique, aucune acquisition n'a été faite par la DAGE pour le moyen et le secondaire. C'est pourquoi les établissements qui disposent de partenaires qui les appuient ont vu leur ratio stabilisé au détriment de ceux qui ne peuvent compter que sur l'approvisionnement de l'État. C'est la raison pour laquelle certaines académies, quoiqu'enclavées, disposent d'une meilleure couverture en manuels que les autres. Il faut aussi noter que les académies qui ont les plus grands effectifs ont enregistré les ratios les plus faibles.

## Ratio guides par enseignant

### Le ratio moyen guides/enseignant par matière et années d'études

À défaut de données statistiques disponibles sur le ratio moyen guides par enseignant par matière et par années d'études, il est tout à fait aisé de se prononcer sur les options du MEN d'accompagner tout manuel de son guide d'utilisation. C'est ce qui explique la disponibilité des guides d'utilisation par discipline, en plus des guides du curriculum de l'éducation de base (CEB) de l'élémentaire, prévus pour chaque étape. Néanmoins, on constate l'insuffisance de ces supports indispensables. Le premier accompagne les manuels, et le second, produit par le MEN à l'imprimerie du ministère de l'Éducation nationale (IMPRIMEN) financé par la Coopération coréenne (KOICA), devrait être renouvelé périodiquement, compte tenu de l'augmentation des effectifs d'enseignants, de la création de nouvelles écoles et de la mobilité des enseignants. Malheureusement, les visites effectuées dans les établissements révèlent une insuffisance des guides à l'élémentaire, une pénurie chronique au cycle moyen et des supports presque inexistantes au cycle secondaire.

### Conditions de stockage dans les écoles et de mise à disposition

Dans les contrats signés entre le MEN et les éditeurs, ces derniers sont chargés de la livraison des manuels jusqu'aux structures déconcentrées (l'IEF pour l'élémentaire et le moyen, l'IA pour le secondaire) qui doivent distribuer les manuels reçus dans les meilleurs délais en assurant les opérations logistiques liées au stockage et à l'allotissement. L'IEF et l'IA se partagent la responsabilité d'envoyer les manuels jusqu'à l'école : elles trouveront le moyen le plus approprié en fonction des conditions qui leur sont propres. En réalité, ce sont les établissements qui procèdent à l'enlèvement et au transport des manuels, souvent aux frais des CGE et des APE. Ces frais ne sont pas encore pris en charge par l'État, quelle que soit la distance qui sépare les écoles et établissements de l'IEF ou de l'IA et la densité des effectifs de l'établissement et de la zone (urbaine, semi-urbaine ou rurale). Or, il s'est engagé, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du manuel, à inscrire des crédits destinés à la gestion des manuels. Les montants de ces fonds sont établis en fonction de certains critères, dont la distance séparant l'établissement de l'IEF/IA, et sont principalement destinés aux établissements éloignés ou difficiles d'accès. Il est donc entendu que certains établissements pourraient ne recevoir que des montants forfaitaires pour l'enlèvement des manuels lorsqu'ils sont situés à proximité de l'IEF ou de l'IA.

Dès la réception et l'enregistrement des manuels, des consignes sont données aux élèves pour l'entretien. Concernant la distribution des manuels aux élèves, plusieurs options peuvent être prises. En effet, si les manuels sont en nombre suffisant, ils sont prêtés aux élèves qui doivent les restituer à la fin de l'année scolaire avec des indications sur la date du prêt et l'état du manuel lors de la remise. Au terme du prêt, la récupération des manuels implique l'inscription d'une note au registre de gestion des manuels, accompagnée d'une indication sur l'état dans lequel le manuel est remis.

Si l'école ne dispose pas d'un manuel par élève, le manuel est prêté à une équipe de deux ou trois élèves partageant une même table ou un même banc. L'un des élèves est responsable du prêt, mais le manuel est gardé à tour de rôle. Dans le cas des prêts à long terme, les manuels sont restitués à la fin de l'année scolaire. Dans le cas des prêts à court terme, l'enseignant ou le responsable de classe emprunte à la direction la quantité de manuels nécessaires pour une leçon ou une journée, les prête aux élèves et les récupère à la fin de la leçon ou de la journée pour les remettre à la direction.



Pour les classes qui possèdent leur propre collection de manuels, l'enseignant responsable prête les manuels et les garde en classe une fois récupérés. Il est important de noter que ce mode de gestion est assez efficace. Cependant, la plupart des établissements ne disposent pas de magasin de stockage adéquat. Les risques de déperdition sont aussi importants lorsque les lieux de stockage ne sont ni appropriés (salles de classe non fonctionnelles, bureau du directeur, salles exigües, bibliothèques non aménagées, salles informatiques inutilisées, tables et bancs inoccupés, etc.) ni sécurisés. Ce qui contribue sans doute à leur détérioration rapide. Par ailleurs, la compensation des déperditions pose problème dans la mesure où les établissements ne peuvent compter généralement que sur les dotations de l'État.

Pour l'enseignement secondaire, il est difficile de donner avec précision le ratio par élève de livres supplémentaires disponibles à l'emprunt, car ces supports sont inexistant dans la plupart des établissements et les responsables ne sont pas en mesure de fournir de données fiables s'y rapportant.

### III. PERTINENCE PERÇUE DES MANUELS SCOLAIRES

Si à l'élémentaire, la quasi-totalité des manuels est conforme aux curricula, à l'approche pédagogique préconisée, aux valeurs socioculturelles sénégalaises et est adaptée au niveau scolaire des élèves, certaines informations recueillies auprès des enseignants révèlent quelques insuffisances liées aux contenus. Les manuels de langue et communication ne renferment pas suffisamment de textes de lecture, si bien que les enseignants sont obligés d'utiliser d'autres manuels, non conformes au programme, pour asseoir les compétences en lecture. Dans certains manuels, surtout dans les guides d'utilisation de l'enseignant de l'élémentaire, la pédagogie différenciée n'est pas prise en compte. Cette stratégie pédagogique consiste à mettre en œuvre des moyens et des procédures diversifiés afin de proposer des tâches individualisées à des élèves dont les niveaux sont hétérogènes. Quelques-uns ont noté l'absence de stratégies de remédiation dans les manuels, surtout dans le guide. En tant qu'étape de l'évaluation formative ou de l'auto-évaluation, la remédiation consiste à relever les erreurs notées en cours d'évaluation (ou d'auto-évaluation), à les corriger et à réinvestir les nouveaux acquis dans la poursuite de l'apprentissage. De même, certains manuels ne sont pas adaptés à tous les milieux socioculturels ; certains enseignants et directeurs d'écoles affirment que « beaucoup d'exemples sont tirés de la société » pour expliquer l'adaptation des manuels au milieu. Mais les RE étant élaborées pour tout le territoire national, il peut arriver que certaines réalités ne soient pas présentes dans une localité donnée. Quand on conçoit un livre pour le niveau national, on ne peut pas prendre en compte toutes les spécificités. Par exemple, dans un manuel de géographie, une leçon portant sur les points d'eau parle de lacs et de marigots qui n'existent pas dans une localité. Cette situation amène les enseignants à revoir leurs stratégies d'enseignement.

De plus, des manquements relatifs à la lisibilité linguistique sont notoires et concernent un niveau de langue parfois trop élevé pour les élèves. Au cycle moyen, l'insuffisance des manuels ne devrait pas permettre de juger leur degré de pertinence. Des professeurs interrogés ont fait part de quelques insuffisances relevées dans les manuels en usage. Par exemple, en mathématiques, si la collection « excellence » est plus adaptée au contexte sénégalais, certains utilisent la collection « CIAM » qui reflète des réalités étrangères. Il en est de même pour la collection « Go for English » conçue pour des élèves du Nigeria.

Des chefs d'établissement se sont également prononcés sur des manuels inadaptés au programme officiel et à l'approche pédagogique en construction. C'est le cas de la quasi-totalité des manuels de français du moyen et du secondaire. Toutes ces raisons, combinées à l'absence ou à l'insuffisance de manuels, expliquent un recours non encadré à la conception et à la reproduction de fascicules, qui ne répond pas aux normes scientifiques, éditoriales et de droits d'auteurs et qui n'est régi par aucun cadre institutionnel réglementaire. Pourtant, les fascicules réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ADEM Dakar et les manuels de l'USAID/éducation de base devraient servir à pallier le déficit chronique de manuels conformes et pertinents aux cycles moyen et secondaire.

## IV. DISPONIBILITÉ ET PERTINENCE DES MATÉRIELS DIDACTIQUES

Les matériels didactiques font partie des priorités du système éducatif au regard de leur importance, aux côtés des manuels scolaires. C'est pourquoi il est important de se prononcer sur la disponibilité des matériels didactiques de base à l'élémentaire, d'une part, et sur les laboratoires de sciences dans l'enseignement moyen et secondaire d'autre part.

### Matériels didactiques de base à l'élémentaire

Avant tout, il faut préciser que l'institut chargé des manuels scolaires ne s'occupe que de matériels didactiques imprimés. L'acquisition des autres matériels de base relève des compétences de la direction des équipements scolaires (DEQS).

Concernant le petit matériel (règle, compas, équerre, etc.), le guide méthodologique recommande d'utiliser comme indicateur le pourcentage d'écoles où plus de la moitié des élèves disposent de ce matériel. En l'occurrence, il est difficile de fournir des données exactes et fiables relatives à cet indicateur, dans la mesure où non seulement l'acquisition de ces matériels est à la charge de l'élève, mais aussi parce que les différents documents statistiques ne renseignent pas sur leur disponibilité et leur quantité. Également, les chefs d'établissement interrogés n'arrivent pas à se prononcer sur ce matériel qui échappe à leur contrôle. La seule réponse donnée est que les élèves doivent en avoir pour faciliter les apprentissages en mesure, et la plupart d'entre eux en disposent. Ainsi, si le petit matériel n'entre pas dans le périmètre de la gratuité et qu'un nombre important d'élèves n'arrive pas à l'acheter, cela aura nécessairement un impact négatif sur les acquisitions en mathématiques de manière générale, et particulièrement en activités de mesure.

Cependant, l'analyse des données statistiques recueillies auprès des écoles montre la disponibilité du matériel collectif nécessaire aux cycles élémentaire, moyen et secondaire. Ce matériel minimum est composé d'un tableau noir, d'une carte murale (géographique ou historique sur le pays, le continent ou le monde), d'une planche murale scientifique, d'un globe terrestre, de matériel de traçage grand format (règle droite, équerre, rapporteur), de matériel de mesure de masse et de volume, etc.

### Laboratoires de sciences dans l'enseignement secondaire

L'exploitation des documents statistiques, l'analyse des données collectées et les entretiens avec les chefs d'établissement et les enseignants témoignent d'une situation assez critique de la disponibilité des laboratoires de sciences au Sénégal. La majeure partie des chefs d'établissement interrogés révèlent que les laboratoires existants n'en ont que le nom et méritent d'être équipés pour réaliser des expériences. Cette situation de déficit de laboratoires de sciences dans les établissements est en contradiction avec la politique de promotion des disciplines scientifiques du MEN. Il faut également noter que ses ambitions ne sont pas toujours réalisables, du fait des écarts entre les prévisions et les ressources budgétaires disponibles.

## V. GESTION DES CONTENUS, DE L'ÉDITION ET DE LA DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

### Politique et stratégie nationale

Le Sénégal dispose depuis 2013 d'une politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique. Les innovations apportées dans la mise en œuvre de cette politique vont nécessairement induire des changements dans les rôles et les responsabilités de tous les acteurs éditoriaux, centraux et déconcentrés qui interviennent dans le processus d'acquisition des manuels scolaires et des matériels didactiques. Cette politique est articulée autour de trois axes, qui sont la libéralisation, le choix multiple, la sélection et l'achat en mode déconcentré.

Le premier axe concerne la libéralisation de l'élaboration, de l'édition, de la production et de la distribution des manuels scolaires. Celle-ci est désormais confiée aux éditeurs privés, qui deviennent des partenaires privilégiés du MEN. Ce dernier devient acheteur, exprime ses besoins et définit les conditions que doivent remplir les manuels pour être utilisés. Pour ce faire, il élabore un dossier de soumission – composé de spécifications pédagogiques et techniques des manuels et d'un guide de soumission – à l'intention des éditeurs qui conçoivent leurs manuels et les soumettent à l'INEADE pour une évaluation par les structures du niveau central en vue de leur agrément. Celui-ci consiste à évaluer les manuels soumis afin d'en déterminer la conformité avec les devis pédagogiques et techniques et le programme d'enseignement. Les critères d'évaluation reposent spécifiquement sur la conformité au programme en vigueur, à l'approche pédagogique préconisée, au découpage de l'année scolaire, mais aussi sur le respect des réalités socioculturelles, des valeurs transversales, de l'environnement et de la langue. Pour appuyer sa mise en œuvre, le MEN a mis en place des textes réglementaires (arrêtés ministériels) relatifs au Comité d'évaluation des manuels (CEM) et à la Commission nationale d'agrément des manuels (CNA), qui statuent sur les recommandations du CEM en vue de prendre une décision. Il faut préciser que le CEM est présidé par le directeur de l'INEADE et coordonné par le chef de la DEMS et de la CNA par le secrétaire général du Ministère. Le MEN publie alors la liste des MSMD agréés qui seront éligibles à la phase de choix multiple. Considéré comme un exercice purement pédagogique, l'agrément est détaché des procédures de passation des marchés et se fait depuis 2018 de manière continue.

Le deuxième axe est relatif à l'implantation d'un système de choix multiple qui vise à diversifier l'offre de manuels proposés afin d'améliorer leur qualité. Les autres principes qui sous-tendent le choix multiple sont d'une part, la nouvelle approche pédagogique, l'approche par les compétences (APC) qui exige une variété de ressources d'apprentissage, et d'autre part, la possibilité de prendre en compte les spécificités socioculturelles dans des supports différents.

Enfin, l'achat et la sélection par les structures déconcentrées du MEN constituent le troisième axe de la politique. Cependant, si la sélection a été expérimentée durant plusieurs sessions d'évaluation, l'achat au niveau déconcentré n'a jamais été effectif du fait de son incompatibilité avec les procédures de passation de marchés en vigueur et est jusque-là géré par la DAGE. C'est ce qui explique la phase de préqualification des éditeurs, qui consiste à lancer un appel à candidatures afin de sélectionner un pool d'éditeurs répondant aux critères de qualification à fournir des manuels de qualité. Les critères de qualification reposent sur le protocole d'entente d'agrément signé entre l'éditeur et le MEN, la capacité financière attestant la solidité financière de l'entreprise, la capacité technique prouvant l'aptitude technique pour exécuter la prestation et son expérience d'avoir réalisé un marché similaire.

Au terme de l'évaluation, les candidats présélectionnés signeront un protocole d'accord-cadre. C'est à ce moment-là que le meilleur manuel est sélectionné, par rapport à la pertinence et au coût pour la circonscription pour une discipline et un niveau donné, sur la base de critères distincts de ceux de l'agrément : la pertinence, l'adéquation avec le milieu, la lisibilité, etc.

Au terme de cette évaluation, les structures déconcentrées de chaque IEF ouvrent les offres financières, consolident les scores techniques et financiers et classent les scores des éditeurs. Après l'exécution du marché, la livraison est assurée par l'éditeur jusqu'au niveau des structures déconcentrées.

En somme, la politique du MSMD, conçue pour tous les cycles, identifie de manière claire les grandes

orientations en matière de manuels scolaires, mais occulte les principes qui doivent guider les autres matériels didactiques. Néanmoins, sa mise en œuvre a permis la mise à disposition de manuels et de guides d'utilisation en français, en mathématiques et en découverte du monde pour les élèves et les enseignants de l'élémentaire, et l'émergence d'une édition nationale qui a bénéficié d'un renforcement de capacités grâce à la Coopération canadienne. Cependant, ces mêmes mécanismes devaient être appliqués aux cycles moyen et secondaire, où les ressources sont très rares et inadaptées au programme en vigueur. C'est ce qui explique en partie la production spontanée de fascicules pour pallier cette pénurie.

Malgré la mise en place de ces nouveaux mécanismes, la mobilisation de financements adéquats pour l'acquisition demeure un réel problème. Il faut reconnaître également que des faiblesses notoires ont été décelées, notamment sur :

- Le respect des engagements relatifs aux mesures économiques (accès au crédit, garantie des prêts et exonération des taxes sur les intrants) et juridiques (mécanismes de protection du droit d'auteur) à l'intention des éditeurs,
- La sélection par les structures déconcentrées (le prix peut changer le choix de la circonscription),
- La construction de magasins de stockage,
- La sécurisation du financement par la mise en place d'un fonds national du MSMD (par l'harmonisation des contributions de l'État et des partenaires techniques et financiers),
- Une ligne budgétaire pour la gestion de la politique du manuel,
- Le financement de la distribution des inspections aux établissements scolaires,
- La pérennisation des acquis d'un projet après le retrait des PTF.

Il y a lieu de noter que la sélection des manuels s'est toujours faite sous forme de bassins, et non dans les structures respectives comme prévu dans le document de politique. De même, la mise en œuvre de la politique ne s'est intéressée jusque-là qu'au cycle élémentaire, du fait de l'incohérence dans la mise en place des textes réglementaires (un décret qui confère à l'INEADE l'évaluation de tous les manuels et matériels didactiques du système éducatif et un arrêté qui donne aux IGEF les attributions d'évaluation des contenus pédagogiques des manuels des cycles moyen et secondaire) et de l'absence de partenaires susceptibles de financer l'acquisition des manuels pour les autres cycles.

## Spécification des contenus

La spécification des ressources relève des attributions de l'INEADE, structure transversale, qui travaille en étroite collaboration avec les directions pédagogiques et techniques. Sur le plan institutionnel, il est chargé de la mise en œuvre de la politique du MSMD et de la coordination des activités de gestion du MS. Pour ce faire, il élabore les spécifications pédagogiques et techniques, évalue les manuels, rédige les rapports d'évaluation et formule des recommandations à soumettre à la validation de la CNA. Le processus est très collaboratif, car il implique tous les acteurs aussi bien au niveau central que déconcentré. Cette spécification des ressources est définie de manière claire au cycle élémentaire qui dispose d'un curriculum stable.

Aux cycles moyen et secondaire où les curricula, en cours de révision avec le projet d'appui au renouveau des curricula (PARC), ne sont pas stabilisés, les inspecteurs généraux de l'éducation et de la formation (IGEF), en collaboration avec la DEMSG, élaborent les spécifications pédagogiques et techniques. La DEMSG procède également à l'évaluation de la qualité des propositions des manuels soumis par les éditeurs à la suite des appels d'offres lancés par la DAGE.

Mais c'est au niveau de ces deux cycles que la production spontanée de fascicules et autres supports est plus accentuée, du fait de la rareté des manuels et de l'inadaptation de leur contenu aux programmes. Il faut également souligner que le processus d'homologation des manuels des cycles moyen et secondaire se fait sans l'implication de la structure chargée de la spécification des ressources, l'INEADE.

Par ailleurs, faute de moyens financiers suffisants, le MEN doit procéder à une détermination réaliste des ressources nécessaires. Cette situation pourrait amener à la recherche de solutions alternatives et à la spécification d'autres types de ressources moins onéreuses (les ressources éducatives libres, les brochures,

les fascicules, les annales, les cahiers d'exercices, etc.). Or, seul le manuel est spécifié au moment de l'expression des besoins en ressources éducationnelles, ce qui pourrait conduire à une pénurie chronique de manuels, de guides et d'autres matériels didactiques si les manuels ne sont pas produits ou achetés.

Pourtant, le PAQUET présente une politique de spécification et de développement des ressources numériques qui peut en favoriser l'accès à l'élémentaire : aux cycles moyen et secondaire, il envisage de construire et d'équiper les établissements en salles informatiques et de les doter en ordinateurs.

L'autre difficulté notée dans la spécification des supports concerne les procédés spécifiques utilisés, qui sont en contradiction avec les options stratégiques de la politique des manuels. Nous pouvons citer deux exemples : les fascicules du projet ADEM/Dakar, qui ont été conçus dans le cadre du partenariat avec l'AFD, et les manuels en langues nationales avec l'USAID.

## Planification et programmation

Les activités de spécification et d'évaluation des ressources par l'INEADE prévues dans la planification (les mêmes que celles du plan d'action pluriannuel 2018-2022 et du modèle de simulation 2014-2030, financées par le budget de l'État) n'ont pas été exécutées jusque-là. De la même manière, le plan de travail annuel (PTA) 2021 prévoit une activité de spécification des ressources et ne propose pas de structure d'exécution. Ce qui montre qu'une planification ambitieuse et non réaliste de la spécification des ressources ne favorise pas l'atteinte des objectifs tels que formulés dans le PAQUET. C'est pourquoi les structures chargées de la planification, de la préparation budgétaire et de la spécification des ressources doivent travailler de manière collaborative et inclusive avec les autres structures, aussi bien pour la définition des ressources que pour la planification et la programmation budgétaire.

L'intervention des PTF dans le domaine des RE contribue largement à la spécification, à la conception et à l'acquisition des ressources nécessaires aux enseignements et apprentissages. Toutefois, le MEN peine à pérenniser les acquis de la mise en œuvre des projets à la suite du retrait de ses partenaires.

## Production ou achat

Dans sa politique de libéralisation, le MEN a retenu l'option d'exprimer ses besoins et de mettre à la disposition des éditeurs : le curriculum de l'éducation de base, les spécifications pédagogiques et techniques et le guide de soumission renfermant les grilles d'évaluation de la conformité et de la pertinence des manuels. Il devient ainsi acheteur.

Concernant l'achat des manuels du cycle élémentaire, un nouveau mécanisme de marché est mis en place : l'agrément des manuels, considéré comme un exercice purement pédagogique, est séparé du processus d'achat qui se fait par accord-cadre. Cela permet au MEN d'acquérir des manuels en tenant compte des besoins exprimés et des ressources financières disponibles. Ce processus de sélection des manuels se fait en deux étapes : une étape de préqualification pour choisir les éditeurs à mettre en concurrence, et une seconde étape aboutissant à l'attribution des marchés subséquents aux mieux-disants. Ce nouveau dispositif de passation de marchés est en phase avec la politique du MSMD : il permet aux structures déconcentrées de choisir leurs manuels, au MEN d'avoir des prix unitaires raisonnables (834 FCFA et 1200 FCFA) et aux éditeurs de développer une production locale, même si ces derniers jugent que les conditions d'accès au marché – liées à la capacité financière et à l'expérience – sont difficiles. À cela s'ajoute un retard de paiement relatif au marché de renouvellement des manuels de la première étape (passé en 2018 et payé en 2020), avec tous les investissements consentis par les éditeurs pour satisfaire les exigences de l'évaluation de la pertinence (9 manuels pour toutes les 59 IEF). Cela est dû au fait que pour l'achat de ces manuels, l'État dépendait du partenaire canadien qui s'est retiré à la fin du projet alors que l'acquisition n'était pas inscrite au budget destiné à l'approvisionnement. Cette situation illustre une forte dépendance aux PTF et une incapacité du MEN à prendre le relais à la fin des projets. Il faut également souligner que ce mécanisme d'achat n'est mis en place qu'à l'élémentaire.

Pour les cycles moyen et secondaire, l'achat des manuels est aussi géré par la DAGE à travers un processus d'appel d'offres auquel les éditeurs participent. Cette dernière achète les manuels dont les prix sont les plus bas après consolidation des propositions techniques et financières. Par ailleurs, plusieurs défaillances sont à corriger : d'une part l'insuffisance et l'irrégularité des achats de manuels; d'autre part,

les exercices de programmation – qui devaient jouer un rôle de dispositif d’ajustement entre les besoins exprimés et les ressources financières disponibles – ne sont pas basés sur des prévisions budgétaires réalistes et réalisables.

Aux cycles moyen et secondaire, le déficit de manuels est chronique. La production de supports non encadrée n’obéissant à aucune législation, elle est suivie de la vente aux élèves. Dans certains établissements, ils deviennent obligatoires, dans un contexte de gratuité des ressources éducatives. Pour pallier les contraintes financières liées à l’achat des manuels, le MEN, en rapport avec les directions pédagogiques, pourrait faire appel à des ressources éducatives libres pour compléter ou remplacer les manuels sélectionnés et non achetés.

Une des contraintes majeures de la libéralisation de l’essentiel du processus d’acquisition des manuels est la propriété du copyright par les éditeurs. Si les droits appartenaient au MEN, les achats pourraient être allégés et remplacés par une simple réimpression des manuels, sachant que les éditeurs font souvent appel à l’expertise du personnel de l’éducation pour la rédaction des contenus pédagogiques des manuels.

## Estimations quantitatives des besoins

La méthode d’estimation des besoins futurs en manuels scolaires dont dispose le MEN est effectuée d’une part en fonction des priorités nationales identifiées par le MEN sur la base du budget disponible pour l’achat, et des manuels existants au niveau des établissements qui sont toujours utilisables (analyse de l’existant à partir de l’annuaire statistique) et d’autre part des effectifs prévus pour la rentrée suivante.

La définition des priorités, qui repose sur une planification portant sur au moins trois années scolaires, est effectuée en début d’année scolaire en vue de l’année financière N+1 et transmise à la DAGE pour la répartition des crédits.

Quant à l’estimation des besoins, elle se fait sur plusieurs étapes.

La première consiste à effectuer une projection des effectifs pour l’année concernée (N + 1). Une méthode simple pour projeter les effectifs consiste à considérer des taux de redoublement et d’abandon nuls (estimer que chaque groupe scolaire passe au niveau suivant). Pour la projection des élèves du CI, l’augmentation annuelle des effectifs, telle que calculée par le MEN, est de 4 % : il suffit donc de multiplier les effectifs de l’année N par 1,04 pour calculer les effectifs de l’année N + 1. Il en est de même pour l’inscription des élèves au niveau moyen. On comprendra que pour les écoles à recrutement bisannuel ou qui connaissent des conditions d’inscription différentes de la normale, il faut être particulièrement attentif à la méthode de projection des effectifs. Des consignes plus précises et validées sont transmises à cet effet par le MEN. Par conséquent, la première étape pour le directeur d’école (DE) ou le chef d’établissement (CE) consiste à compléter le tableau des effectifs de l’école pour l’année N+1.

La deuxième étape sert à identifier, pour chaque discipline et chaque niveau, le ratio visé pour chacun des manuels. Certains ratios sont déjà prescrits par le MEN : c’est le cas, par exemple, des manuels de langue et de communication et de mathématiques à l’élémentaire, qui doivent être disponibles selon un ratio d’un manuel par élève. D’autres manuels employés moins fréquemment peuvent exiger un ratio moindre (1 manuel pour 2 ou 3 élèves). Enfin, certains matériels didactiques (dictionnaires, cartes géographiques, etc.) utilisés collectivement peuvent exiger un ratio d’un ou deux par classe. Cette étape établit donc le ratio du nombre de manuels nécessaires par élève pour chacun des manuels scolaires et des matériels didactiques. L’étape suivante consiste à multiplier les effectifs projetés par le ratio visé pour chaque manuel scolaire et matériels didactiques, pour calculer le nombre d’exemplaires à atteindre pour chacun. Enfin, à la dernière étape, on soustrait la quantité disponible (en tenant compte de la durée de vie moyenne du manuel et du taux de déperdition moyen des manuels existants) de la quantité visée, pour obtenir les besoins d’approvisionnement en manuels scolaires, discipline par discipline, niveau par niveau.

Les besoins sont exprimés par l’écart entre la quantité disponible et la quantité visée. Dans le calcul des besoins, il est également essentiel de considérer que chaque enseignant doit disposer de son propre manuel (et du guide d’utilisation qui l’accompagne) pour les disciplines qu’il enseigne. Cette méthode d’estimation quantitative des besoins est efficace dans la mesure où elle porte sur une projection des effectifs, une définition des priorités et une analyse de l’inventaire des manuels disponibles dans les écoles et les établissements. Cependant, elle n’est pas suivie d’effet, faute de ressources financières adéquates pour

leur acquisition. De plus, les structures déconcentrées (établissements et inspections) n'ont aucun moyen de corriger les estimations avant la livraison. Cette situation se solde par un manque criant de ressources éducatives.

Ces estimations des besoins sont faites par les DE, les CE et les principales directions concernées par l'approvisionnement des manuels (DAGE, DPRE, DEE, DEMSG, etc.), mais sans l'implication de l'INEADE, qui, en tant que structure chargée de la spécification des ressources, doit être informée de tout le processus d'approvisionnement en manuels scolaires et en matériels didactiques.

## **Distribution et livraison des ressources aux écoles**

Le contrat des éditeurs concernant la distribution des manuels de l'élémentaire se limite à leur livraison à l'IEF. Pour le moyen et le secondaire, la DAGE procède à la livraison des manuels jusqu'à l'IA. Ensuite, l'acheminement des manuels est assuré par les établissements eux-mêmes (le plus rapidement possible, sans précision de la durée entre la réception des manuels à l'IEF ou l'IA et leur enlèvement par les établissements). Les inspections et les écoles se partagent ainsi la responsabilité de l'acheminement des manuels au niveau local. Elles trouvent le moyen le plus approprié, en fonction des conditions qui leur sont propres, mais aussi de certains critères : la proximité, l'éloignement, l'enclavement, l'accès difficile, etc. En revanche, pour le colisage des manuels, qui doit être effectué rapidement, un délai de cinq jours est requis afin de sécuriser les manuels et d'éviter qu'ils soient abîmés. Une fiche de livraison est transmise à chacune des écoles, précisant le nombre d'exemplaires à recevoir pour chaque matière (LC, maths, etc.). Puisque les frais de logistique à cette étape ne sont pas pris en charge, le CGE/CG retient le moyen de transport à privilégier. Cette organisation peut se faire par école ou encore par groupe d'établissements proches pour minimiser les coûts et faciliter le transport. Une fois les manuels reçus, le comptage permet de vérifier que la quantité de manuels livrés est bien conforme à celle que l'IEF a reçue. Les opérations logistiques, bien qu'elles ne soient pas reliées à un financement, sont efficaces à 75 %, comme l'attestent les deux missions de suivi de la disponibilité des manuels. Cependant, des écarts sont notés entre la quantité de manuels livrés et celle qui est disponible dans les cartables des élèves. Les mêmes écarts sont relevés dans la distribution entre les différentes zones. Par exemple, la zone ouest a reçu plus de manuels que prévu alors que le nord en a reçu moins. Une situation due à la non-maîtrise des effectifs réels et au manque de financement de la dernière opération logistique, qui exige parfois un entreposage intermédiaire.



## VI. RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS L'ÉDUCATION

### Options stratégiques

Le Sénégal, à travers les orientations stratégiques qu'il a prises depuis près de deux décennies, mise davantage sur les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation (TICE). Elles sont un instrument de gestion et un support d'enseignement destinés à améliorer la qualité du service d'éducation et de formation. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les différentes expériences et projets mis en œuvre dans le passé, parmi lesquels on peut citer, sans être exhaustif :

- Le premier schéma directeur de la Cellule informatique du ministère de l'Éducation (CIME) : équipement, câblage réseau, connexion, développement d'application de gestion, formation,
- Le projet Sankoré Sénégal, axé sur les innovations technologiques en matière d'éducation, a permis l'équipement d'écoles élémentaires en ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs (TNI) et stylets tactiles, ainsi que la formation d'enseignants des classes Sankoré sur l'utilisation de l'outil numérique pédagogique. Cependant, il a été noté un déficit en maintenance de ce matériel à la fin du projet, entraînant des pannes en série malgré les investissements importants.

Ainsi, le redéploiement des ressources numériques contribue au renforcement du pilotage du système. Cela se manifeste par la dématérialisation de certains actes administratifs et la création d'interfaces entre les différents logiciels utilisés, comme FINPRONET, MIRADOR, GIRAFE, – SIRH – CAMPUSEN, « afin de les mettre en cohérence, de donner corps aux principes de la GAR et d'améliorer in fine tout le processus de transformation des ressources en résultats. ». La LPGS – déclinée en programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) 2018-2030 – prône, par conséquent, la promotion des TICE dans le secteur.

Dès lors, les ambitions de modernisation du secteur de l'éducation et de la formation pourront se faire par « une intégration et une appropriation des TIC à travers une dotation suffisante en infrastructures numériques et une formation de tous les acteurs du système ».

C'est dans cet esprit qu'il faut lire, dans la chaîne des résultats et dans le modèle du PAQUET, la ligne 152, intitulée : « l'intégration des TICE dans l'éducation et la formation renforcée pour enrichir les ressources pédagogiques et renforcer les opportunités d'apprentissage, y compris par l'enseignement à distance, afin de réduire les écarts dans les conditions d'apprentissage entre les différentes régions et localités du pays. »

### Initiatives pilotes émergentes

C'est fort de ces préoccupations que le MEN du Sénégal est résolument engagé dans une stratégie de renforcement de sa politique d'utilisation des ressources numériques. À ce titre, le SIMEN se positionne comme une entité centrale du MEN, polarisatrice des différentes plateformes intégrées (PLANÈTE, GREEN, MIRADOR, FINPRONET, STATEDUC, etc.).

L'hébergement et la sécurisation des ressources sont également assurés par cette structure à travers un virtual data center (VDC). Dans le dispositif du MEN existe également un conseiller numérique chargé de la conduite du changement du numérique éducatif, ce qui prédispose les divers acteurs du MEN à renforcer leur capacité par l'accès aux différentes ressources partagées à travers la plateforme du SIMEN.

Enfin, avec la survenue de la Covid-19, comme nous l'avons rappelé dans les lignes précédentes, l'intégration des ressources numériques dans l'éducation a été accélérée. Une grande avancée a été notée en un court laps de temps, notamment grâce au projet du ministère de l'Éducation pour le développement du télé-enseignement (PROMET), mis en place pour assurer la continuité pédagogique et offrir au système un outil de résilience face aux différents aléas, en axant principalement son intervention sur la production de ressources numériques, télévisuelles, radiophoniques, sur des supports papier. Ainsi, la diffusion de ressources numériques destinées à l'enseignement et à l'apprentissage s'effectue à travers des plateformes dédiées, hébergées dans le portail [promet.education.sn](http://promet.education.sn).

Trois points permettent de cerner l'ampleur de l'utilisation du numérique dans les établissements visités : la couverture ou l'absence d'un signal de téléphonie mobile, la présence d'une salle informatique et l'utilisation d'appareils informatiques pour conduire les apprentissages.

Les entretiens révèlent que certains enseignants numérisent des contenus jugés utiles pour leur cours, utilisent les

téléphones personnels et le vidéoprojecteur acquis par les établissements, ou dispensent des cours par le canal des réseaux sociaux (WhatsApp).

La présence d'une salle informatique est aussi une réalité dans les écoles visitées<sup>16</sup>. Elles permettent aux enseignants et aux élèves qui y ont accès de préparer des leçons ou de faire des recherches sur des thèmes donnés.

L'opérationnalité de ces deux premiers points dépend de la couverture de l'établissement par un signal de téléphonie. Les zones visitées sont assez bien couvertes, mais il n'en est pas de même pour l'ensemble du pays. Les autorités du MEN en sont conscientes et ont développé des alternatives dans les zones hors Internet, en mettant à la disposition de certains établissements, à titre expérimental, des box rechargeables d'une capacité maximale de 500 Go.

Le Sénégal a donc fait des ressources numériques une option de développement de son système éducationnel, se justifiant par les nombreux investissements réalisés tant sur le plan des acquisitions que dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs. Il est cependant à noter des insuffisances dans l'opérationnalisation de ces différentes initiatives, liées :

- À l'inexistence d'une stratégie nationale de déploiement du numérique éducationnel dans les établissements scolaires,
- Au manque de liaison entre la politique déclinée dans la programmation pluriannuelle et une stratégie explicite d'électrification des établissements scolaires,
- À l'insuffisance d'équipement des apprenants,
- À la faible prise en compte de l'inclusion numérique,
- Aux faibles compétences des acteurs,
- Au manque d'équipement des services impliqués dans la production des ressources,
- À la prise en charge insuffisante de la connexion Internet par les ressources publiques au niveau des établissements scolaires, obligeant les enseignants à utiliser leur connexion téléphonique pour se documenter,
- Au manque de contrôle systématique et d'accompagnement spécifique des ressources numériques conçues par les enseignants,
- À la faible couverture en électricité des établissements scolaires, limitant le recours des enseignants à l'emploi de ressources transmises par voie numérique.

<sup>16</sup> Selon les statistiques nationales (annuaire 2019). Cependant, moins de 4% des écoles élémentaires publiques et environ un quart des lycées disposent d'une salle informatique.

## VII. COÛTS ET FINANCEMENTS DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

### Grossière estimation des coûts unitaires des manuels scolaires obligatoires

Pour atteindre les objectifs de qualité dans le domaine de l'éducation, le gouvernement du Sénégal, à travers le MEN, a mis en place une politique du manuel scolaire et du matériel didactique. Celle-ci est essentiellement centrée sur l'acquisition et la dotation à tous les apprenants et personnels enseignants en manuels et en matériels didactiques conformes aux curricula (voir page 80). Les grandes options de cette politique ont été définies depuis 2013 et ont ciblé les écoles élémentaires qui avaient besoin de manuels adaptés au nouveau CEB. Pour le moyen secondaire général, le curriculum étant toujours en cours de construction, les établissements recourent à plusieurs types de manuels n'ayant pas toujours les mêmes caractéristiques et spécificités.

Ainsi, pour l'approvisionnement des élèves et établissements, le MEN prévoit un budget annuel destiné à l'acquisition de matériels pédagogiques et didactiques. Ces crédits sont logés dans la ligne « crédits de fonctionnement » dans le Titre 3, comprenant également les rémunérations des agents contractuels et les dépenses courantes d'administration. Dans le budget 2021, la totalité du code 6017 se monte à 4,99 milliards de francs CFA (montant sensiblement supérieur à celui des années précédentes : 2,62 milliards en 2020 ; 3,58 milliards en 2019), dont 2,88 milliards pour l'acquisition de manuels de l'élémentaire, ce qui représente environ 1 600 FCFA par élève du public. La somme est la même pour un élève du cycle moyen dans le public, et elle atteint 3 400 FCFA pour un élève du secondaire général public. Malheureusement, des crédits déjà faiblement budgétisés font encore régulièrement l'objet de ponctions opérées par l'État pour une réorientation budgétaire. Ce fut le cas notamment sur les budgets de fonctionnement de certains services pour alimenter le fonds Covid-19 au début de la pandémie.

Le coût des manuels scolaires obligatoires s'établit à 0,09 % du produit intérieur brut (PIB) par tête en 2020. Selon les données fournies par la direction de l'administration générale et de l'équipement (voir tableau en annexe 1), le nombre de livres scolaires de l'élémentaire incluant les guides distribués dans le cadre du renouvellement annuel était d'environ 2,8 millions entre 2017 et 2018. Le montant du budget déboursé était d'environ 3,3 milliards FCFA, soit une allocation par livre d'environ 1 180 FCFA. Ce montant ne représente pas le coût unitaire du livre, mais le budget alloué. Si cette allocation est inférieure au coût réel, alors l'arbitrage se fait en réduisant le nombre de livres distribués, ce qui cause une faible disponibilité de manuels dans les classes, phénomène amplement illustré ci-dessus. Des investigations un peu plus poussées sont nécessaires afin d'estimer correctement le coût réel par manuel.

### Part des PTF dans le financement des ressources éducatives

Le Sénégal bénéficie d'un apport des PTF en matière de ressources éducatives. Il était de 28,47% en 2020. Cette valeur importante témoigne de la forte dépendance du système éducatif aux contributions des partenaires. Cependant, ces apports considérables ne font pas l'objet d'une planification centrale à moyen ou à long terme. Cela provoque une grande diversité dans la situation des établissements d'enseignement et une gestion des approvisionnements en RE plus ancrée sur des opportunités de réponse à des besoins immédiats que sur une analyse d'ensemble. Le retrait d'un partenaire, dans cette configuration, est donc immédiatement suivi de pénuries de RE pendant plusieurs années.

En conséquence, la forte dépendance traditionnelle aux projets des partenaires extérieurs pour la fourniture de manuels et autres ressources n'a pas été levée. De fait, le retrait d'un PTF s'accompagne d'une période assez longue de pénurie. Ce fut le cas en 2018 après le retrait des projets canadiens, qui avaient longuement contribué à l'acquisition de ressources éducatives. Bien qu'il ait anticipé, le ministère n'a pas réussi à sécuriser les ressources budgétaires nécessaires à l'acquisition en masse des manuels scolaires et autres ressources éducatives. En effet, les coûts sont parfois très élevés pour l'État qui a l'ambition d'assurer la gratuité des manuels obligatoires pour les élèves et les établissements scolaires.

## VIII. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

L'ambition de mettre en place un système éducatif performant a amené l'État du Sénégal, avec l'appui de ses partenaires, à mieux identifier les facteurs déterminants. Pour cela, il a opéré des changements importants dans sa politique de gestion des ressources éducatives et du matériel didactique, qui sont considérés comme des intrants de qualité. Les pratiques en cours doivent donc être interrogées avec objectivité en vue de dégager des solutions pérennes. Ainsi, l'opportunité offerte au pays de contribuer au processus de mise en place d'une méthodologie diagnostique de la chaîne de gestion des ressources éducatives a été l'occasion d'en analyser les pratiques en profondeur, afin d'en distinguer les forces, mais aussi les aspects à améliorer.

En effet, les initiatives développées depuis quelques années en faveur de l'approvisionnement des écoles élémentaires en manuels adaptés aux nouveaux curricula ont contribué à leur meilleur fonctionnement, tout en ouvrant des perspectives consolidantes pour le système dans sa globalité. En ce sens, le diagnostic des ressources éducatives a permis d'identifier un certain nombre de difficultés dont les plus préoccupantes pourraient, sans être exhaustives, se résumer à :

- La problématique du financement endogène des ressources éducatives, impactant, entre autres, la gestion des marchés d'approvisionnement des ressources,
- L'insuffisance du mécanisme de programmation de l'acquisition des ressources en raison d'un manque de coordination au plan stratégique,
- Une persistance de la pénurie de manuels, d'autres matériels didactiques et de laboratoires dans les structures des différents niveaux d'enseignement, du fait d'un calendrier d'approvisionnement moins maîtrisé,
- Des stratégies de gestion des manuels par les établissements scolaires peu efficaces pour de multiples raisons,
- La faible utilisation des manuels en raison d'une insuffisance de formation dédiée aux stratégies d'exploitation,
- L'obsolescence généralisée de la plupart des manuels du cycle moyen et secondaire général, entraînant sur le terrain des initiatives personnelles souvent non contrôlées,
- De nombreuses contraintes techniques et environnementales liées à l'accès aux ressources numériques,
- Un défaut d'espace de stockage des RE aussi bien dans les inspections que dans les écoles et les classes,
- Un coût des manuels vraisemblablement très élevé (selon certaines indications qui méritent d'être approfondies), leur fragilité et leur livraison tardive dans les écoles,
- L'instabilité des programmes du moyen et du secondaire,
- L'inadaptation des manuels du moyen et du secondaire aux programmes et aux réalités socioculturelles sénégalaises,
- L'inaccessibilité de certains établissements au réseau électrique,
- La rareté des salles informatiques et de signal de téléphonie,
- La production de supports didactiques non encadrée pour pallier la rareté des RE,
- L'insuffisance des laboratoires et des intrants pour mener des expériences.

Comme on peut le constater, les difficultés se situent aux différents maillons de la chaîne d'approvisionnement des ressources éducatives. Dès lors, il serait important, pour une meilleure prise en charge, de procéder à une priorisation des actions afin de s'inscrire dans la durabilité. Cela pourrait passer par la formulation de recommandations réalistes et ciblées, reposant sur un échéancier dont les différents paramètres sont maîtrisés.

# Chapitre 5

Initiatives mises en œuvre

face à la crise de la Covid-19

Depuis décembre 2019, le monde connaît une épidémie de Covid-19. L'évolution rapide de la maladie a amené l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'élever au stade de pandémie à partir du 11 mars 2020. Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays d'Afrique et du monde, a souffert des effets de cette pandémie. En effet, le 2 mars 2020, le pays venait d'enregistrer son premier cas de contamination. Les cas ont ensuite proliféré à un rythme très inquiétant, ce qui a entraîné la convocation d'un conseil présidentiel à l'issue duquel les mesures suivantes ont été prises :

- L'interdiction des grands rassemblements publics et des manifestations,
- La limitation, et au besoin l'interdiction, des transports de voyageurs entre régions,
- La fermeture des écoles et universités à partir du 16 mars 2020,
- La mise en place de l'état d'urgence assorti d'un couvre-feu de 20 heures à 6 heures.

Les conséquences de ces mesures destinées à limiter la propagation du virus se sont fait sentir dans tous les milieux socio-économiques, et particulièrement l'école, tous les élèves des différents niveaux et ordres d'enseignement ayant été privés subitement des services d'éducation et de formation.

En effet, la fermeture des écoles a fortement impacté le temps d'apprentissage de certaines cibles de l'éducation constituées de :

- 2 259 988 apprenants du cycle élémentaire, dont 1 194 985 filles,
- 778 332 apprenants des collèges, dont 418 100 filles,
- 346 086 apprenants des lycées, dont 181 664 filles.

La réouverture partielle des classes a finalement été effectuée le 25 juin 2020 pour les 551 000 élèves en classe d'examen (CM2, 3<sup>e</sup> et terminale), après un premier report dû à la découverte de cas positifs parmi les enseignants. Cette réouverture a été assujettie au respect d'un protocole sanitaire strict reposant essentiellement sur le port du masque, le lavage des mains, et la distanciation physique pour éviter les cas de contamination au niveau de l'espace scolaire. De nouvelles dates ont été finalement retenues pour l'organisation de ces examens avec la prorogation de l'année scolaire.

Pour les classes intermédiaires, qui ont pu cependant bénéficier de l'enseignement à distance, il a fallu attendre cinq mois supplémentaires, le 12 novembre 2020, pour assister à leur retour en classe, consécutif à l'aménagement du calendrier scolaire acté par décret présidentiel en date du 3 décembre 2020.

En somme, la fermeture des structures éducationnelles du Sénégal a duré huit mois, à la suite du report des premières dates retenues. Toutefois, des initiatives alliant plusieurs stratégies ont été prises par les autorités scolaires, pour assurer la continuité pédagogique, grâce aux recours à des ressources éducationnelles diversifiées. Ainsi, on a assisté à un changement de paradigme dicté par la volonté des autorités éducationnelles : favoriser davantage la diversification des ressources éducationnelles afin de disposer d'un système d'éducation et de formation résilient.

Il est important de noter aussi que des initiatives locales ont été développées à travers le pays, allant de la confection de fascicules à la création de groupes WhatsApp comme espaces d'interaction entre enseignants et élèves pour la mise en œuvre de séances d'enseignement, sans oublier les cours dispensés à travers les radios communautaires.

Le MEN s'est alors inscrit dans la dynamique du programme gouvernemental de résilience face à la Covid-19 pour apporter une réponse énergique à la propagation du virus, tout en limitant ses impacts sur les acquis scolaires, et éventuellement en assurant les conditions d'une réouverture des classes. Cela, dans « le respect des principes d'urgence, d'équité, de qualité, d'efficacité, et de durabilité qu'exige la réponse du système éducationnel national à la situation actuelle ». C'est ainsi qu'un plan de riposte à l'épidémie de Covid-19

a été mis en place dans les différentes structures éducationnelles. Ce plan était articulé à un dispositif de continuité pédagogique axé autour de la continuité du travail administratif et de celle des apprentissages à travers l'initiative « APPRENDRE À LA MAISON ».

Aussi, toujours dans sa volonté de limiter les effets de la crise dans le secteur de l'éducation et de la formation, le MEN a procédé à une réorientation momentanée des objectifs du PADES, un programme majeur visant à « contribuer à l'amélioration des compétences des Sénégalais et à la poursuite réussie de leur parcours d'éducation pour réaliser les objectifs à court terme dans le cadre du PAQUET entre 2019 et 2022 ».

Le PADES est en exécution depuis le 3 juillet 2019 grâce à un financement conjoint de l'Agence française de développement (AFD) et du Partenariat mondial de l'éducation (PME).

Ledit programme, pour faire face aux difficultés à mettre en œuvre les activités initialement prévues dans son PTBA en raison du contexte de pandémie, a décidé de consacrer une partie de ses ressources (1 milliard 300 millions) à des actions de lutte contre la pandémie en milieu scolaire, alliées à un dispositif de continuité pédagogique.

Sur ce plan, les différentes structures des niveaux central et déconcentré du MEN ont été appelées à freiner la propagation du virus, tout en mettant en œuvre des stratégies d'enseignement à distance, avec le concours des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, de particuliers et d'autres partenaires locaux. Dans ce but, le Sénégal, à l'instar d'autres pays de la planète, a pu bénéficier d'un financement du PME. Cet appui a justifié la mise en œuvre d'une nouvelle version du programme d'appui pour le développement de l'éducation (PADES) : PADES riposte et résilience (RR), avec un délai d'exécution fixé à dix-huit mois.

À travers le PADES/RR, il s'agit pour le ministère de mettre en place un plan de riposte et de veille. Le réaménagement du PTAB 2020 justifie alors la nouvelle composante transitoire en réponse à la Covid-19.

Celle-ci visant entre autres à l'élaboration et à la mise à la disposition de ressources pédagogiques (physiques, audiovisuelles et numériques) destinées à l'enseignement à distance, pour la période allant de novembre 2019 à décembre 2020.

Les livrables attendus étaient articulés autour des extraits suivants :

- Les ressources physiques (fascicules, livres, livrets, modules) sont produites et diffusées,
- Les ressources numériques (logiciels, connectivités, plateformes pédagogiques) sont développées et accessibles à partir de la plateforme pédagogique,
- Les ressources audiovisuelles sont élaborées et diffusées.

Les activités y relatives, d'un budget de 593 063 000 FCFA, sont axées sur :

- La mise à disposition des 16 inspections d'académie (IA) et des 59 inspections de l'éducation et de la formation (IEF) de duplicateurs, de consommables informatiques et d'une subvention pour l'achat de papier,
- La multiplication – par le niveau déconcentré – des guides de l'IA de Pikine Guédiawaye portant sur onze disciplines et d'autres productions recueillies via la plateforme Sen Prof (ADEM, PAEBCA, LPT, etc.),
- L'élaboration et la numérisation de ressources pédagogiques pour les apprenants et les enseignants,
- L'organisation de trois ateliers de consolidation, de collecte et de production de ressources audiovisuelles dans le cadre de l'initiative « APPRENDRE À LA MAISON »,
- L'aménagement et l'équipement d'un plateau pour accroître les capacités de production de la DRTS,
- La diffusion à travers les médias audiovisuels de cours conçus par l'équipe technique pour « APPRENDRE À LA MAISON »,
- La réalisation de 110 plateaux intégrant les classes intermédiaires.
- La diffusion des capsules de cours sur Canal Éducation,

- La contractualisation avec cinq télévisions privées partenaires (GFM, DTV, E média, Télé-école ; Arc Édition) pour un appui à la diffusion des cours,
- La contractualisation avec la RTS pour une assistance technique et une rediffusion des supports pédagogiques et de sensibilisation (fonctionnement régulier en h24 de Canal Éducation depuis le 13 avril 2020 avec 47 900 téléchargements de l'application),
- La diffusion sur toutes les plateformes des leçons et des spots de sensibilisation sur la reprise des cours.

Ces différentes actions ont permis de terminer les programmes, d'organiser les examens de fin d'année et de tenir les instances de décisions relatives au passage ou non des élèves des classes intermédiaires en classe supérieure.

Par ailleurs, toujours sur le plan pédagogique, il faudra noter d'autres initiatives menées par des partenaires et les collectivités territoriales, des organisations de la société civile, des particuliers, etc. Ces initiatives vont de la dotation de subventions à la réalisation de cours à distance, ou à la remise de documents d'appoint, en collaboration avec les IA, les IEF, mais aussi avec des structures d'éducation (écoles, collèges, lycées, centres de formation...).

Le Sénégal a mis en place le PROMET pour répondre aux attentes suivantes :

- La capitalisation des initiatives développées lors de la survenue de la Covid-19,
- La volonté de disposer d'un système éducatif résilient face aux nombreux aléas,
- Le renforcement du dispositif d'enseignement à distance afin de mieux répondre aux défis liés à la qualité de l'enseignement et à l'inclusion dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Le coût global du PROMET (23,2 milliards de FCFA), a été financé par l'État et les partenaires techniques et financiers de l'éducation, pour la mise en œuvre de l'Initiative « APPRENDRE À LA MAISON ». Celle-ci est accessible à travers différents canaux de transmission de connaissances tels que l'Internet, la télévision, la radiodiffusion et les versions papier.

Avec l'objectif général de « mettre en place un dispositif numérique, télévisuel, radiophonique et sur support papier pour assurer la continuité pédagogique », le PROMET s'offre également comme une matérialisation de l'ambition du Sénégal de s'orienter vers les STEM et le numérique.

Le PROMET, prévu pour une durée de trois ans, demeure le cadre fédérateur de toutes les interventions en faveur du télé-enseignement. Il est structuré en trois composantes correspondant aux objectifs spécifiques relatifs à l'amélioration de l'accès aux ressources éducatives par le biais du télé-enseignement, au renforcement des capacités des services et des acteurs impliqués dans l'offre d'enseignement à distance et au pilotage et à la coordination du projet.

Le PROMET a ainsi joué un rôle décisif dans les efforts déployés par le Sénégal pour freiner l'avancée de la Covid-19 et limiter ses effets négatifs dans le secteur éducatif. Les actions ont été portées vers le recours à Internet, accessible via les ordinateurs, les tablettes et smartphones pour mettre à disposition des applications permettant de scénariser et de diffuser des cours en ligne et de proposer des exercices interactifs. La chaîne de télévision Canal Éducation a donc été créée pour diffuser des cours télévisés, présentés par des professeurs triés sur le volet, dans toutes les disciplines et pour tous les niveaux. Des conventions de partenariats avec les chaînes de radio locales ont été signées pour diffuser des contenus pédagogiques dans les zones non couvertes par le réseau d'Internet ou de la télévision. Également, des cours photocopiés accompagnés d'exercices ont été distribués aux apprenants pour leur permettre de disposer de support d'autoformation, notamment dans les disciplines fondamentales, la création de classes virtuelles sur Google Classroom permettant aux professeurs qui ont pu bénéficier d'un renforcement de capacités de donner des exercices aux élèves.

Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services impliqués dans l'offre d'enseignement à distance a été l'occasion de mettre à niveau les infrastructures et équipements de production numérique et audiovisuelle du MEN, et à conduire les changements nécessaires à travers l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs aux nouvelles technologies et aux modalités de télé-enseignement, et leur accompagnement dans la mise en œuvre des activités.

Les contraintes du dispositif de continuité pédagogique notées sont principalement liées à l'accès de certaines zones au réseau électrique et à Internet, mais aussi au signal des radios et télévisions. Ce qui a justifié l'option du ministère de développer aussi des outils d'apprentissage au format physique.

Par ailleurs, le nombre de personnes aptes à accompagner le dispositif d'enseignement à distance, par la facilitation



de l'accès aux ressources, était insuffisant. En effet, la plupart des enseignants avaient quitté leur lieu de service se trouvant souvent dans des localités fortement touchées par le phénomène d'analphabétisme. En conséquence, certains élèves ne pouvaient pas profiter pleinement des ressources mises à disposition.

En résumé, en 2019-2020, la pandémie de Covid-19 a fortement secoué le secteur de l'éducation et de la formation du Sénégal en raison du nombre de jours sans école pour tous les apprenants. Cependant, grâce aux initiatives développées et surtout grâce à l'appui de différents partenaires, le système a su préserver les acquis scolaires, et par conséquent sauver l'année, en instaurant un dispositif de continuité pédagogique bâti autour de plusieurs stratégies. Aussi, les nombreuses initiatives prises ont-elles permis au MEN de s'inscrire dans la dynamique de mise en place d'un système éducatif résilient, désormais mieux préparé aux différents événements ou phénomènes qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs.



# Chapitre 6

## Bonnes pratiques relevées

L'analyse diagnostique réalisée a permis d'identifier des pratiques particulièrement intéressantes, qui méritent d'être partagées en raison de leur probable impact positif dans la chaîne de gestion des ressources éducatives et de leur application dans d'autres contextes.

Ces bonnes pratiques, au nombre de six, couvrent trois dimensions particulières d'un diagnostic des ressources éducatives :

- (1) La disponibilité et la pertinence des matériels didactiques,
- (2) La gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires,
- (3) L'intégration des ressources numériques dans l'éducation.

Ces bonnes pratiques sont décrites succinctement dans les pages suivantes dans l'ordre de ces trois dimensions.

## A. Disponibilité et pertinence des matériels didactiques

### Pratique 1 : mise à disposition de chariots mobiles/mini laboratoires

La plupart des établissements du Sénégal sont confrontés à une énorme pénurie d'équipements et de matériels de laboratoires de sciences. C'est pourquoi le projet ADEM-Dakar<sup>17</sup> en a fait un axe d'intervention en mettant à la disposition des structures ciblées, des chariots mobiles, sorte de mini laboratoires.

Ainsi, au niveau de ces structures, la pénurie est bien prise en charge, car les trois chariots sont mis à la disponibilité des établissements ciblés. L'un d'eux est utilisé par le professeur durant les activités. Ce dernier organise la salle en deux groupes de travail autour de chacun des deux autres chariots.

Au regard du nombre d'établissements publics ciblés (17/1030<sup>18</sup>, soit 1,65 % des établissements du Sénégal), le nombre de structures incluses dans le projet peut paraître insignifiant. Cependant les nombreux acquis pourraient amener l'État, avec l'appui des partenaires, à dupliquer l'expérience dans d'autres académies, sans compter que la deuxième phase du projet (ADEM2)<sup>19</sup> ciblera 26 établissements de deux autres régions (Thiès et Kaolack), en plus de celle de Dakar.

Pour rappel, le projet ADEM-Dakar, mis en œuvre de 2013 à 2020, a été financé par l'AFD, pour construire et équiper des collèges « nouvelle génération » tournés vers les sciences et le numérique. C'est ainsi qu'il a équipé chaque collège entre 2018 et 2020, d'au moins 2 laboratoires et d'une salle informatique.

Chaque chariot, de la taille du bureau du professeur, contient tout le matériel de base nécessaire à l'enseignement pratique de la discipline ; ce matériel a été répertorié par les techniciens du MEN et la demande formulée sur la base d'un dossier d'appel d'offres (DAO).

Le projet s'est articulé autour des trois axes suivants :

- L'amélioration des conditions d'accès à l'enseignement moyen avec : la construction et l'équipement de 8 collèges, la réhabilitation, l'extension et l'équipement de 9 collèges de la composante qualité du projet, et l'amélioration des capacités des acteurs déconcentrés,
- L'appui aux projets d'établissements sélectionnés sur appel à projets, en faveur de la réussite des élèves,
- La mise en place d'une politique régionale annuelle de maintenance des établissements du moyen et du secondaire par le conseil régional de Dakar et la coordination et supervision du projet par le ministère de l'Éducation nationale.

Les 17 CEM concernés sont équipés chacun d'au moins 2 salles laboratoires : une salle de SVT et une salle de sciences physiques avec 3 chariots mobiles ; entre les deux salles se trouve une salle de préparation.

<sup>17</sup> Appui au développement de l'enseignement moyen dans la région de Dakar.

<sup>18</sup> Source : RNSE 2020.

<sup>19</sup> Fiche de projet ADEM2 (AFD).

Les chariots sont fixés dans les établissements bénéficiaires. Cependant, les autorités du MEN souhaitent réfléchir à la possibilité d'en faire des blocs scientifiques mobiles, utilisables par les élèves des établissements qui n'en ont pas.

Le dispositif de chariot mobile a donc permis d'accélérer la pratique expérimentale et de résoudre le problème de pénurie d'équipements et de matériels dans certains établissements de Dakar pour y promouvoir l'enseignement des sciences.

Toutefois, il convient de noter que :

- L'utilisation adéquate du chariot nécessite une reconduction de la formation tous les deux ans pour mettre à niveau les nouveaux professeurs,

L'entretien du matériel et le renouvellement des intrants, ainsi que de celui qui est défectueux, est d'une impérieuse nécessité.

## B. Gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires

### Pratique 2 : Existence d'un document de politique du manuel scolaire et du matériel didactique depuis 2013

De la restructuration de l'INEADE<sup>20</sup>, en 1987, à 2000, la politique du manuel est marquée par le monopole exercé par l'État sur la production des manuels scolaires concernant une trentaine de titres couvrant les disciplines fondamentales avec la collection « Sidy et Rama ». De 2000 à 2011, les acquis de la politique du manuel scolaire durant le PDEF<sup>21</sup> sont perçus à travers, entre autres :

- La place importante accordée aux MSMD<sup>22</sup>,
- Le début d'une libéralisation du marché du manuel scolaire,
- Le renforcement des capacités des structures du ministère impliquées dans la mise en œuvre des nouvelles options de politique éditoriale,
- Le développement d'une édition scolaire nationale à travers les maisons d'édition locales,
- La construction d'un dispositif de choix multiples de manuels scolaires et d'ouvrages parascolaires,
- La production de titres parascolaires.

Cependant, des faiblesses notoires ont été décelées durant la phase du PDEF, notamment :

- Une pénurie chronique de manuels scolaires dans les écoles, due à des difficultés pour atteindre les ratios visés,
- Une porosité du système (des manuels qui entrent dans le système éducatif et échappent à tout contrôle),
- L'incapacité pour le ministère de mener à terme les appels d'offres de manuels,
- Des dysfonctionnements au niveau de la chaîne éditoriale et dans la distribution,
- L'absence de manuels adaptés à l'approche par les compétences,
- Des difficultés de l'édition nationale à s'inscrire dans l'approvisionnement en manuels scolaires,
- Des difficultés d'ordonnement des crédits destinés aux manuels scolaires qui sont dès lors transférés à d'autres postes budgétaires,

<sup>20</sup> Institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation.

<sup>21</sup> Programme décennal de l'éducation et de la formation.

<sup>22</sup> Matériel scolaire et matériel didactique.

- Une faible capacité d'absorption des budgets, liée aux lenteurs administratives et aux lourdeurs dans la passation des marchés,
- Une réduction progressive des crédits alloués aux manuels, faute de capacité à les consommer.

Cependant, les différentes politiques d'approvisionnement en MSMD n'ont pas pu apporter les résultats escomptés et trouver une solution durable à l'approvisionnement des MSMD. Ce qui a poussé le MEN à adopter en septembre 2013 une politique nationale du MSMD.

Plusieurs acteurs issus des différents services du MEN (INEADE, DAGE, DEE, DEMSG, DPRE, DEP, DEPS, DALN, etc.) impliqués dans l'approvisionnement en manuels, ont participé à son élaboration. Sa mise en œuvre a favorisé l'édition nationale qui se positionne en leader dans les marchés de MSMD. Elle a également permis de doter de manuels les élèves et les enseignants de l'élémentaire.

La force institutionnelle que revêt ce document de politique réside dans son adoption par le ministre qui l'a signé et les différents engagements pris par ce dernier pour sa mise en œuvre. Cette politique propose une réforme en profondeur du mécanisme d'approvisionnement en manuels basé sur trois grands axes :

- La libéralisation de l'élaboration, de l'édition, de la production et de la distribution des manuels,
- L'implantation d'un système de choix multiple de manuels
- La sélection des manuels au niveau déconcentré de l'éducation.

Cette mise en œuvre de la politique a été financée par la Coopération canadienne à travers un appui au manuel scolaire, de l'ordre de 20 M\$ CAN, pour un programme d'investissement dans l'école publique au Sénégal (PIEPS). Il prend principalement la forme d'un appui budgétaire sectoriel, qui a fait l'objet d'une entente entre le Canada et le Sénégal. Ce dernier a contribué à hauteur de 50 % durant la première phase de la mise en œuvre de la politique, soit l'équivalent de l'appui canadien.

Au démarrage du projet, le coût unitaire était estimé à 3 000 FCFA, mais concrètement, les prix proposés par les éditeurs tournaient autour du tiers du prix estimé, à cause de la concurrence et du fait que de nombreux éditeurs avaient participé aux marchés de manuels. Si des acquis remarquables ont été engrangés dans la mise en œuvre de la politique, des difficultés ont été également notées. Il s'agit de :

- L'absence d'un dispositif de communication pérenne entre les secteurs public et privé,
- L'accès équitable aux manuels scolaires et au matériel didactique qui était jusque-là limité à l'élémentaire,
- L'absence de budget pour la mise en œuvre de la politique,
- La non-réalisation de l'achat de manuels par les structures déconcentrées du fait des procédures de passation de marchés en vigueur,
- L'absence de financement de la distribution des IEF aux écoles,
- L'absence de financement d'un projet de construction de magasins de stockage au niveau déconcentré (IEF/IA, établissements),
- L'absence de formation en gestion matérielle des manuels tant en ce qui concerne la distribution que le stockage, l'entretien et l'utilisation des manuels dans les enseignements,
- L'insuffisance de financement stable des manuels du budget de l'État à la suite du retrait du partenaire,
- Le défaut de financement de la gestion de la politique du MSMD,
- L'absence d'harmonisation de l'intervention des partenaires.

### Pratique 3 : Renforcement des capacités des acteurs de la politique éditoriale

Les personnels ayant bénéficié du renforcement des capacités sont des agents de l'INEADE, de la DPRE<sup>23</sup>, de la DAGE<sup>24</sup>, de la DEE<sup>25</sup>, de la DEMSG<sup>26</sup>, de la DALN<sup>27</sup>, de la Direction de la lecture et du livre (DLL), mais aussi les éditeurs, les libraires, imprimeurs, les distributeurs. Cette formation a porté essentiellement sur la conception d'ouvrages, la lisibilité rédactionnelle et la correction d'épreuves, l'édition, l'évaluation des manuels, la sélection décentralisée, la planification de la distribution, la rédaction et les techniques éditoriales de manuels scolaires, l'environnement juridique et la passation de marchés, l'impression, la gestion financière d'une maison d'édition, la proposition financière, la production de fascicules, la préparation d'un dossier d'appels d'offres, la mise en pages de manuels, le développement d'une politique éditoriale, les logiciels de mise en page et d'illustrations, etc.

Ce projet a duré sept ans, soit trois ans dans une première phase et quatre durant la phase de prolongation.

Il a permis d'alterner des formations en interne, des voyages d'études (au Canada, en Suisse, en Ouganda, etc.), des stages, des missions exploratoires pour un partage d'expériences. Des homologues nationaux ont été désignés pour accompagner les consultants dans leur travail, et des tables rondes tenues pour servir de concertation entre le MEN et le secteur privé (éditeurs, les imprimeurs, les libraires, etc.).

ATADMD<sup>28</sup> est un projet financé par le Fonds nordique de développement (FND), qui a appuyé le PDEF à travers la composante « qualité de l'éducation » et mis en œuvre par le cabinet finlandais OPIFER. Quelques insuffisances ont été notées durant sa mise en œuvre, notamment :

- Les retards constatés dans la finalisation du curriculum,
- L'absence de politique nationale du matériel didactique durant la mise en œuvre,
- Le manque de partenariat entre secteurs privé et public,
- L'insuffisance du budget alloué au développement des capacités des agents de l'État et du secteur privé,
- Les retards notés dans le démarrage des activités du projet.

### Pratique 4 : Allègement substantiel des procédures de passation des marchés depuis 2016

Au terme de deux années de mise en œuvre de la politique, on constate que les procédures étaient suspendues chaque fois que des éditeurs introduisaient des recours intempestifs. Raison pour laquelle le MEN voulait extraire l'acquisition de manuels des procédures de passation de marchés. Naturellement, à la suite de plusieurs rencontres entre le MEN, la Direction centrale des marchés publics (DCMP) et l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), ces dernières ont émis des réserves par rapport à la requête, du fait de l'impossibilité de ne pas soumettre les marchés de manuels aux procédures en cours lorsqu'il s'agit d'engager des fonds publics. Mais, compte tenu de la sensibilité et de l'importance du manuel comme intrant pédagogique incontournable, le MEN a obtenu de ces instances d'extraire la phase d'agrément du manuel des procédures de passation des marchés. Par ailleurs, ces procédures interviendront après cette phase d'agrément.

L'agrément consiste à évaluer les manuels soumis afin d'en déterminer la conformité aux programmes d'enseignement et aux devis pédagogiques et techniques.

Les principaux changements portent sur le fait que l'agrément devient un exercice purement pédagogique, les recours des éditeurs sont gérés en interne sans suspension du processus d'évaluation et les éditeurs ont la possibilité de soumettre leurs manuels à tout moment. Ces manuels sont évalués

<sup>23</sup> Direction de la planification et de la réforme de l'éducation

<sup>24</sup> Direction de l'administration générale et de l'équipement

<sup>25</sup> Direction de l'enseignement élémentaire

<sup>26</sup> Direction de l'enseignement moyen secondaire général

<sup>27</sup> Direction de l'alphabétisation et des langues nationales

<sup>28</sup> Assistance technique pour l'approvisionnement durable en matériel didactique

deux fois par an, indépendamment des appels d'offres. De plus, chacun des cinq blocs de critères doit être satisfait à hauteur de 60 % par les éditeurs pour que leurs manuels soient retenus. La durée d'agrément d'un manuel est désormais de cinq ans et les marchés se font par accord-cadre. Au terme de la phase d'agrément intervient la préqualification, et les éditeurs sont invités, à la suite d'un appel à candidatures, à soumettre leurs dossiers sur la base des critères que sont l'expérience, la capacité technique, la capacité financière et le protocole d'entente signé par le MEN et l'éditeur. Au terme de l'évaluation, seuls les éditeurs ayant satisfait aux critères cumulatifs de qualification seront retenus et invités à la signature d'un protocole d'accord-cadre. Les manuels dont les éditeurs sont signataires de l'accord-cadre sont soumis à une évaluation (la note technique de cette évaluation, représentant 80 %, est consolidée par la note financière de 20 %) en vue de sélectionner le meilleur manuel sur des critères de pertinence et de coût pour chaque circonscription.

À la suite de ce changement, les effets positifs sont perçus à travers le processus de passation des marchés de manuels qui se passe à date échue et les recours qui ont sensiblement diminué et ont été gérés sans que le processus soit suspendu. Les délais de passation des marchés sont respectés depuis 2016, excepté le marché de 2018 qui a été exécuté en 2021 à cause d'un manque de financement.

Toutefois, la principale difficulté rencontrée est, entre autres, la disponibilité des ressources humaines et financières.

## C. Intégration des ressources numériques dans l'éducation

### **Pratique 5 : Utilisation des réseaux sociaux pour le partage de documents via les smartphones**

Durant la fermeture inopinée des classes pour limiter la propagation de la pandémie à Covid-19, le MEN a encouragé la mise en œuvre de mesures permettant d'assurer la continuité des enseignements. Cela avait entraîné l'utilisation des réseaux sociaux, particulièrement de la plateforme WhatsApp grâce à laquelle des supports de cours aux formats vocal et écrit ont été partagés. Après cela, les élèves posaient des questions. Il appartenait alors aux enseignants d'apporter des réponses par le même canal, mais aussi d'élaborer des synthèses destinées aux apprenants. Il faut préciser que cette pratique était plus courante dans les établissements scolaires que dans les écoles élémentaires. En effet, à ce niveau, la plupart des élèves ne disposent pas de téléphone, et cela rendait la mise en œuvre de cette stratégie quasi impossible.

Le système relevait généralement davantage de l'initiative des chefs d'établissement qui incitaient les professeurs à créer des groupes WhatsApp pour chaque classe, qu'ils pouvaient administrer eux-mêmes. Des initiatives individuelles étaient également notées au niveau des établissements, mais aussi des quartiers ou des villages par des enseignants bénévoles qui souhaitaient ainsi contribuer à l'encadrement des élèves privés de classes.

Au niveau du CRFPE<sup>29</sup> de Dakar par exemple, une des quatorze structures en charge de la formation d'élèves maîtres, il a été noté la création d'un groupe WhatsApp dans chacune des 10 classes réunissant au total 300 élèves maîtres. Les cours à distance étaient menés par 20 formateurs dont 2 utilisaient la plateforme Zoom. Ils envoyaient les documents aux élèves maîtres qui les lisaient et, par la suite, posaient des questions ou apportaient des contributions au formateur qui revenait pour des explications complémentaires.

Le type de document partagé tournait principalement autour de supports de cours relatifs aux différentes disciplines (didactique des disciplines, psychopédagogie, morale professionnelle, législation scolaire...), de séries d'exercices et des corrigés des exercices.

Dans les établissements, on peut citer comme exemple de documents partagés, des leçons d'histoire et de géographie, des supports de cours de mathématiques, de français, etc. Des devoirs à faire à la maison étaient également donnés aux élèves.

<sup>29</sup> Centre régional de formation des personnels de l'éducation



Ce système présente beaucoup d'avantages. Il a permis aux structures d'aborder une bonne partie du programme et parfois même de pouvoir le terminer. Aussi, les élèves avaient-ils la possibilité de revenir sur les explications des professeurs, de les réécouter pour mieux les retenir. De même que le fait de laisser les apprenants fournir un effort d'appropriation des cours avant les explications des enseignants et de pouvoir poser des questions sur certains aspects instaurait, en quelque sorte, une stratégie assimilable à la pédagogie inversée.

Cependant, avec la plateforme WhatsApp, les interactions entre enseignants et élèves, et entre élèves sont moins dynamiques, sans compter que des absences sont parfois notées en raison de difficultés de connexion ou liées à la non-possession d'un appareil adapté par certains élèves.

Les élèves maîtres confinés durant la pandémie hors de Dakar dans des villages dépourvus de connexion Internet étaient souvent obligés de se rapprocher des grandes agglomérations pour pouvoir se connecter. Enfin, certains apprenants ne prenaient pas le temps de lire les documents envoyés et attendaient les commentaires des camarades pour s'imprégner des contenus partagés.

### **Pratique 6 : Recours à la projection d'expériences scientifiques pour pallier le déficit de matériel de laboratoire**

À l'issue du Conseil présidentiel sur les conclusions des Assises de l'éducation et de la formation, le président de la République a pris « 11 décisions présidentielles pour une école au service du Sénégal émergent ». La première décision est relative à une réorientation du système éducatif vers les sciences, les mathématiques, le numérique, les technologies et l'entrepreneuriat. Cela implique, entre autres, l'existence dans les structures éducatives de laboratoires équipés permettant la mise en œuvre de leçons expérimentales. Cependant, dans la plupart des établissements, les laboratoires ne sont pas fonctionnels du fait d'un manque d'équipements et d'intrants. Ainsi, il est apparu nécessaire de trouver des stratégies palliatives à ce manque en ayant recours à la projection d'expériences, faute de pouvoir les mener.

Cela découle souvent d'initiatives personnelles prises par des professeurs de sciences qui utilisent généralement les vidéoprojecteurs ou les écrans tactiles des établissements, acquis généralement sur fonds propres ou par le biais du partenariat, pour présenter des expériences inscrites au programme, censées être menées en laboratoire avec les élèves.

Les projections proviennent généralement de téléchargements sur YouTube ou de sites dédiés. Elles peuvent aussi être obtenues grâce aux partages entre collègues ou sur des groupes WhatsApp. Certains enseignants visitent des sites comme examen.sn, svt.sn, etc. Les documents peuvent être stockés dans des ordinateurs, des tablettes ou des clés USB.

Généralement, il n'y a pas d'institution qui coordonne, fait l'assurance qualité ou conseille. Seuls les documents tirés du site du MEN (education.sn) offrent des garanties de fiabilité, d'adaptabilité et de validité.

La plupart des professeurs se disent à l'aise avec cette pratique qui permet de présenter clairement certaines manipulations parfois difficiles, voire impossibles à mener : exemple pour une leçon sur le flux nerveux, les projections donnent l'occasion d'observer dans les moindres détails les éléments à étudier, amenant les élèves à mieux comprendre certains phénomènes (n'a-t-on pas l'habitude d'affirmer que mieux vaut voir une fois, qu'entendre 10 fois ?).

Comme point d'attention, avec la projection d'expériences, il faut noter que certains élèves risquent d'être dans une situation de passivité s'ils ne font pas de manipulations, d'où la nécessité pour le professeur de veiller à la participation active de toute la classe.

En général, dans les établissements, il n'y a pas d'entité chargée de la validation technique des ressources numériques directement tirées d'Internet. Ce qui veut dire que l'enseignant doit disposer d'une solide expérience pour un meilleur discernement des contenus et éviter de partager des contenus erronés.

Il faut idéalement avoir un grand écran digital offrant une interaction plus dynamique, avec même une plus grande ergonomie en matière d'agrandissement, d'arrêt sur image et d'écriture sur les supports, en lieu et place d'un vidéoprojecteur moins animé.

# Chapitre 7

## Recommandations

Le diagnostic des ressources éducationnelles décrit dans les pages qui précèdent a fait l'objet d'un débat entre les acteurs concernés par le sujet. Celui-ci a été organisé le 22 février 2022 sous la forme d'un atelier de restitution et s'est tenu dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale, à Diamniadio. Les principaux résultats et prérecommandations ont été présentés par l'équipe restreinte et ensuite amendés par les participants à l'atelier. Ce chapitre reprend les recommandations amendées et approuvées par les participants, avec pour but d'aider le ministère à poser des actions susceptibles de conduire à une amélioration significative de l'accessibilité des ressources éducationnelles adéquates pour tous.

## 1. Accroître substantiellement le nombre de chariots mobiles

L'action du projet ADEM-Dakar consistant à équiper 17 CEM de chariots mobiles/mini-laboratoires entre 2013 et 2020 a été une excellente pratique qui a permis d'atténuer la pénurie de laboratoires de sciences (voir ci-dessus, page 101). Toutefois, le nombre extrêmement limité d'établissements ciblés (17) limite l'effet.

Il est donc recommandé de construire quelque chose sur le résultat du projet des chariots mobiles en reprenant tout le côté positif de l'expérience. On pourrait se référer à cette expérience pour une redéfinition du projet, une reprogrammation et une reprise de contact avec les fournisseurs. La sélection des collègues participants serait évidemment à réexaminer.

## 2. Revisiter la politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique

Comme cela est relevé au chapitre VI (voir page 104), l'élaboration en 2013 de la politique nationale du MSMD a constitué un atout significatif dans la disponibilité des ressources éducationnelles. Cette politique avait réformé en profondeur le mécanisme d'approvisionnement en manuels, sur trois axes :

- La libéralisation de l'élaboration, de l'édition, de la production et de la distribution des manuels,
- L'implantation d'un système de choix multiple de manuels,
- La sélection des manuels au niveau déconcentré de l'éducation.

Malgré les importants acquis issus de cette politique, le diagnostic a relevé de sévères faiblesses, notamment :

- La limitation à l'élémentaire de la stratégie d'accès équitable aux manuels scolaires et au matériel didactique,
- L'achat de manuels par les structures déconcentrées du fait des procédures de passation de marchés en vigueur,
- L'absence de financement de la distribution des IEF aux écoles,
- L'insuffisance de financement stable des manuels du budget de l'état à la suite du retrait du partenaire,
- L'absence d'harmonisation de l'intervention des partenaires dans ce domaine.
- Pour pallier ces faiblesses et atteindre rapidement l'objectif d'un manuel par élève, il est recommandé de revisiter la politique de 2013 et de lui apporter les ajustements nécessaires dans un cadre consultatif.

## 3. Rationaliser la pratique de projection d'expériences scientifiques

Ce diagnostic a signalé une bonne pratique consistant à récupérer sur Internet des expériences scientifiques d'intérêt et à les projeter devant les élèves dans l'enseignement secondaire pour pallier

l'absence de laboratoires fonctionnels dans beaucoup d'établissements (voir page 108). Bien que présentant un intérêt certain, cette pratique souffre d'un manque évident d'assurance-qualité, d'une absence de coordination et d'un manque d'équipement standardisé.

Il est par conséquent recommandé d'organiser ces pratiques en recensant et en organisant un partage des sites sources reconnus d'intérêt et en recommandant un équipement adéquat (par exemple une qualité minimale d'écran de projection). Un pilotage de ces pratiques est aussi à recommander.

#### **4. Systématiser un diagnostic quinquennal des RE (en présupposant l'amélioration du SIGE en matière de ressources éducationnelles)**

Il apparaît une insuffisance et une faible qualité de l'information disponible pour les décideurs politiques sur les ressources éducationnelles. Cela provient de la non-exhaustivité des données sur les RE (laissant par exemple de côté le matériel didactique des élèves), mais aussi de la modalité de collecte de certaines données de l'élémentaire orientée vers le niveau « étape » et délaissant le niveau « cours ».

Il a été également relevé une baisse de la fiabilité des données collectées du fait du caractère fastidieux de l'exercice. Ce qui fait que de fréquentes erreurs sont notées à l'occasion des ateliers d'apurement des données collectées.

L'opérationnalisation de la recommandation pourra passer par :

- La mise en place d'une équipe ministérielle ad hoc chargée de l'analyse diagnostique des RE,
- L'organisation de missions de collecte de données,
- L'analyse et le partage des résultats de la collecte et de l'analyse.

#### **5. Établir une liste de matériel de laboratoire incontournable**

Une situation générale de pénurie a été notée à l'occasion de la mission de diagnostic. Cela tranche nettement avec les objectifs officiels de la politique éducationnelle du Sénégal axés sur la mise en œuvre d'un mécanisme permettant d'assurer une meilleure fréquentation des filières scientifiques par les élèves.

Une telle liste vise qu'à terme, si toutes les ouvertures d'établissement se font correctement, l'ensemble des collèges et lycées seront dotés de l'équipement adéquat en science. Elle sera utilisée comme norme avant toute autorisation d'ouverture d'établissement.

Comme stratégie d'opérationnalisation, on pourra :

- Mettre en place un groupe de travail autour de ces normes pour réfléchir et soumettre des propositions sur la liste des équipements et matériels par discipline,
- Le même groupe de travail pourra proposer les termes d'une disposition réglementaire imposant ces normes pour les nouveaux établissements,
- Toujours dans le même groupe, on pourra procéder à une estimation du coût d'un lot typique,
- Le même groupe pourra proposer un plan réaliste pour la remise à niveau progressive des établissements existants,
- Le même groupe devra proposer les procédures de suivi et contrôle de la nouvelle politique.

#### **6. Renforcer l'efficacité de l'IMPRIMEN**

Les guides et autres supports d'apprentissages à l'élémentaire sont insuffisants. Ils sont souvent inexistantes aux cycles moyen et secondaire. L'IMPRIMEN étant l'entité ministérielle responsable de l'impression et de la reprographie d'une grande partie de ces documents et représentant une opportunité, il

importe de la mettre à niveau.

Ainsi, il sera question :

- D'évaluer les capacités techniques et humaines de l'IMPRIMEN par rapport aux missions dévolues,
- De renforcer au besoin l'équipement, les moyens, et les capacités des agents de l'IMPRIMEN,
- De définir un cahier de charges adossé à la satisfaction des besoins d'impression en guides et supports d'enseignement apprentissage.

## **7. Mettre en place des magasins de stockage dans toutes les structures déconcentrées et les établissements scolaires**

Au niveau des structures éducatives, on assiste régulièrement à des pertes de manuels et des autres ressources à cause du niveau de dégradation précoce, suite à des vols, à des intempéries, etc., surtout quand les livraisons sont effectuées pendant les grandes vacances.

Aussi, les responsables de structure manquent généralement de visibilité sur le patrimoine en raison parfois d'une procédure de gestion des ressources non conforme, d'où l'intérêt à :

- Identifier les structures non dotées de magasins de stockage et les mettre aux normes,
- Mettre en place un dispositif interne de gestion des magasins,
- Renforcer la capacité des responsables de la gestion matérielle et des responsables des bibliothèques scolaires en partenariat avec l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), et d'autres structures habilitées.

## **8. Mettre en place des centres de documentation et d'information (CDI) au niveau des collèges et lycées, et des bibliothèques scolaires au niveau des écoles élémentaires, avec l'intégration du numérique**

Les enseignants et les élèves sont souvent confrontés au faible accès à la documentation et à l'information. Parfois, les ressources existantes ne sont pas suffisamment sécurisées.

Ainsi, on pourra prendre en charge cette difficulté en :

- Mettant en place un groupe de travail qui pourra proposer un plan d'investissement en collaboration avec le ministère chargé des finances,
- Renforçant les capacités des personnels chargés de la gestion de la documentation (directeurs d'écoles, surveillants, responsables des bibliothèques scolaires, etc.).

## **9. Améliorer le SIGE en matière de ressources éducatives**

Le SIGE est parfois confronté à un manque de fiabilité ou d'exhaustivité de certaines données collectées. Cela peut être dû aux erreurs qui se sont produites pendant le renseignement des outils au niveau des structures pourvoyeuses de données ou à l'occasion de leur compilation au niveau des structures déconcentrées du MEN (IA et IEF).

L'opérationnalisation de la recommandation appelle alors :

- La révision de l'outil de collecte des données liées aux ressources éducatives de sorte à disposer des informations qui reflètent la réalité du terrain (nombre de manuels adaptés, état des manuels, etc.),
- L'amélioration de la collecte en dénombrant aussi le matériel didactique et les fournitures individuelles des élèves,
- L'amélioration du traitement des données relatives aux ressources éducatives.

## 10. Renforcer les capacités des enseignants pour une meilleure utilisation des ressources éducationnelles.

La disponibilité des ressources éducationnelles ne garantit pas toujours leur bonne utilisation. Car parfois, on peut assister à une sous-utilisation de ces ressources du fait de l'ignorance de certaines règles de fonctionnement. Dès lors, il sera utile de documenter leur utilisation, notamment celle des chariots mobiles, en vue de déceler les éventuelles difficultés.

Il conviendra alors :

- D'inscrire des modules de formation dédiés à la gestion et à l'utilisation des ressources éducationnelles dans la formation initiale des enseignants au niveau des CRFPE, de la FASTEF et des autres structures de formation (UGB),
- D'impliquer les structures de formation des enseignants aussi bien du cycle élémentaire que du cycle moyen et secondaire (FASTEF, UGB et CRFPE) dans la spécification des ressources éducationnelles.

## 11. Faciliter et accompagner l'accès aux REL et à la production de ressources numériques adaptées

Une faiblesse du niveau d'équipement des structures scolaires (matériel informatique, connexion Internet) est notée à travers la mission d'évaluation diagnostique et le RNSE. Cette faiblesse accentue celle de l'accès aux REL également causée par le niveau de qualification des acteurs, généralement peu élevé.

L'opérationnalisation de la recommandation pourra nécessiter :

- La finalisation du processus de mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de l'éducation numérique et des apprentissages à distance, dont la réflexion a été initiée par le PROMET,
- La numérisation des manuels et guides scolaires,
- La vulgarisation des plateformes numériques d'enseignement à travers les cellules pédagogiques, les réseaux sociaux et les autres canaux de communication (en partageant les liens) pour leur meilleure utilisation par les enseignants et les élèves.

## 12. Améliorer le financement des RE

Le financement des ressources éducationnelles est fortement dépendant des projets. L'arrêt momentané de la dotation de manuels aux élèves de l'élémentaire, pendant quelques années, a coïncidé avec la fin du projet canadien (PIEPS).

Aussi, l'État du Sénégal procède-t-il parfois à une réorientation des fonds initialement prévus à l'acquisition de ressources éducationnelles, pour des raisons diverses.

Enfin l'acheminement des RE jusqu'aux établissements scolaires se fait à la charge des établissements scolaires qui ne disposent pas toujours de ressources financières adéquates.

À ce titre, il sera utile de :

- Donner aux RE la priorité qu'elles méritent dans le système en renforçant et en sécurisant les fonds destinés à leur acquisition et à leur renouvellement, en l'inscrivant dans la rubrique des dépenses incompressibles,
- Veiller à la stabilisation des prix des manuels sur le marché pour un meilleur accès des ménages à ces manuels (indiquer une fourchette de prix conseillés à ne pas dépasser et exiger son inscription sur la page de couverture de chaque manuel),
- Fixer un pourcentage du budget ou un montant unitaire par élève scolarisé,
- Mettre à la disposition des établissements scolaires des ressources financières permettant de gérer les opérations liées au transport, à la manutention et à la préservation des ressources éducationnelles.



## ANNEXE : ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES DU CURRICULUM EN APC À L'ÉLÉMENTAIRE (NOMBRE ET COÛT)

### 1<sup>re</sup> étape (CI et CP)

DISCIPLINE	Marché initial en année 2013			Renouvellement par avenant en 2017		
	Manuels CI	Manuels CP	Guides	Manuels CI	Manuels CP	Guides
Mathématiques	360511	346374	14032	180817	163597	11504
Langue et communication	360511	346374	14032	176683	167461	11381
<b>Total par niveau</b>	<b>72022</b>	<b>69748</b>	<b>28064</b>	<b>357500</b>	<b>331058</b>	<b>22885</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 441 834</b>			<b>711 443</b>		
	<b>2 153 277</b>					

Coût marché initial : 1 577 056 095 FCFA hors TVA

Coût avenant : 821 934 250 FCFA hors TVA

**Coût total de la 1<sup>re</sup> étape : 2 398 990 345 FCFA hors TVA**



**2<sup>e</sup> étape (CE1 et CE2)**

Pour une quantité totale de deux millions quatre cent soixante-quatorze mille six cent trente-sept **(2 474 637) manuels** avec un montant s'élevant à deux milliards neuf cent quatre-vingt-six millions vingt et un mille deux cent quatre-vingts **(2 986 021 280)** FCFA hors TVA ainsi répartis :

DISCIPLINE	Marché initial en année 2014			Renouvellement par avenant en 2017		
	Manuel CE1	Manuels CE2	Guides	Manuel CE1	Manuels CE2	Guides CE2
Mathématiques	331 561	298 938	18 709	83 952	83 161	8 461
Langue et communication	331 561	298 938	18 709	82 910	83 471	8 336
Découverte du monde	331 561	298 938	18 709	84 285	83 424	9 013
<b>Total par manuel et par niveau</b>	<b>994 683</b>	<b>896 814</b>	<b>56 127</b>	<b>251 147</b>	<b>250 056</b>	<b>25 810</b>
<b>TOTAL PAR ÉTAPE</b>	<b>1 947 624</b>			<b>527 013</b>		
	<b>2 474 637</b>					

Coût marché initial : 2 352 768 380 FCFA hors TVA

Coût avenant : 633 252 900 FCFA hors TVA

**Coût total de la 2<sup>e</sup> étape : 2 986 021 280 FCFA hors TVA**

**3<sup>e</sup> étape (CM1 et CM2)**

Pour une quantité totale de trois millions soixante-seize mille deux cents **(3 076 200) manuels** avec un montant s'élevant à trois milliards six cent vingt-trois millions soixante et un mille trente **(3 623 061 030) FCFA** hors TVA ainsi répartis :

DISCIPLINE	Marché initial en année 2016			Renouvellement par avenant en 2018		
	Manuels CM1	Manuels CM2	Guides	Manuels CM1	Manuels CM2	Guides
Mathématiques	266 480	233 260	12 960	266 480	233 260	12 960
Langue et communication	266 480	233 260	12 960	266 480	233 260	12 960
Découverte du monde	266 480	233 260	12 960	266 480	233 260	12 960
<b>Total par manuel et par niveau</b>	<b>799 440</b>	<b>699 780</b>	<b>38 880</b>	<b>799 440</b>	<b>699 780</b>	<b>38 880</b>
<b>TOTAL PAR ÉTAPE</b>	<b>1 538 100</b>			<b>1 538 100</b>		
	<b>3 076 200</b>					

Coût marché initial : 1 811 530 515 FCFA hors TVA

Coût avenant : 1 811 530 515 FCFA hors TVA

**Coût total de la 1<sup>re</sup> étape : 3 623 061 030 FCFA hors TVA**

## RÉFÉRENCES

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. 2014, septembre. Rapport définitif RGPHAE 2013.
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2020). *Rapport sur la population du Sénégal 2020*.
- Démographie, A. n.2020. *Situation économique et sociale du Sénégal 2017-2018*.
- Ministère de l'Éducation nationale. 2021. Annuaire statistique 2020
- Ministère de l'Éducation nationale. 2013. Document de politique du manuel scolaire et du matériel didactique.
- Ministère de l'Éducation nationale. 2014, mai. Normes et standards de qualité en éducation et formation. *Description des systèmes d'information*.
- Ministère de l'Éducation nationale. 2018. Lettre générale de politique sectorielle de l'Éducation nationale (LPGS) 2018-2030.
- Ministère de l'Éducation nationale. 2020. Programme gouvernemental de résilience face au Covid-19. *Plan de riposte du ministère de l'Éducation nationale (MEN) en réponse à l'épidémie de Covid-19* –. Sénégal.
- Ministère de l'Éducation nationale, DPRE. 2021. *Rapport national sur la situation de l'Éducation en 2020*. Ministère de l'Éducation nationale, direction de la Planification et de la réforme de l'Éducation, Dakar.
- PASEC. 2020. *PASEC 2019, qualité des systèmes éducatifs en Afrique Subsaharienne francophone, performance et environnement de l'enseignement apprentissage au primaire*.
- Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) 2018-2030. 2018.
- Programme d'appui au développement de l'Éducation au Sénégal. 2021. *Rapport d'exécution technique et financière n° 002*. Dakar.
- READ, T. 2016. Où sont passés tous les manuels scolaires ? *Vers une fourniture durable de supports didactiques et pédagogiques en Afrique subsaharienne*.



## Rapport diagnostic de la chaîne des ressources éducatives au Sénégal

Mars 2022

Dans le cadre de la phase initiale du projet (2021-2023) sur les Ressources éducatives, financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par l'UNESCO, le Sénégal a été sélectionné pour mener une étude diagnostique pilote sur les ressources éducatives aux côtés du Burkina et du Togo. Le rapport présente les résultats de cette étude, basée sur un guide méthodologique commun spécifiquement élaboré à cette fin. Il constitue l'un des trois rapports pilotes issus d'études réalisées auprès des responsables de structures impliquées dans la chaîne de production et de diffusion des ressources éducatives. Les données collectées ont été traitées et analysées en suivant les sept dimensions définies dans le guide méthodologique, à savoir les facteurs socio-économiques et culturels nationaux pertinents, l'accessibilité des manuels scolaires et des guides de l'enseignant, la pertinence perçue des manuels scolaires, la disponibilité et la pertinence des matériels didactiques, la gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires, l'intégration des ressources numériques dans l'éducation, ainsi que le coût et le financement des ressources éducatives. Ces analyses visent à mettre en lumière les tendances globales en matière de gestion des ressources éducatives, les carences des systèmes étudiés et les bonnes pratiques mises en place.

[www.ressources-educatives.org](http://www.ressources-educatives.org)

RESSOURCES  
éducatives

